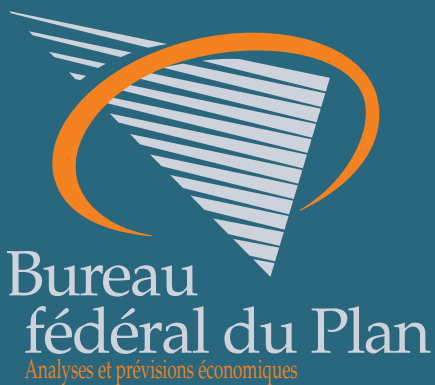


PERSPECTIVES

Perspectives économiques 2015-2020



Mai 2015

.be

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'État et de son contrôle. À la demande des partenaires sociaux, le BFP publie en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGS, des *Perspectives démographiques de long terme*.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2015/7433/14

PERSPECTIVES



Perspectives économiques 2015-2020

Mai 2015

Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Michel Englert, Igor Lebrun et l'équipe " Perspectives et analyses à moyen terme " :
Delphine Bassilière, Francis Bossier et Ingrid Bracke

Contributions :

Équipe " Prévisions à court terme et conjoncture " : Bart De Ketelbutter, Ludovic Dobbelaere et Filip Vanhorebeek

Équipe " Marché du travail " : Koen Hendrickx, Maritza López Novella, Luc Masure et Peter Stockman

Équipe " Finances publiques " : Vincent Frogneux, Gina Gentil, Laurence Laloy, Thérèse Père et Michel Saintrain

Équipe " Protection sociale, démographie et prospective " : Raphael Desmet, Greet De Vil, Nicole Fasquelle, Christophe Joyeux, Bertrand Scholtus, Marie Vandresse, Saskia Weemaes et Peter Willemé

Traduction :

Christelle Castelain, Ben Dragon, Miguel Louis et Patricia Van Brussel

Cellule informatique :

Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Évolutions macroéconomiques	9
2.1. Environnement international	9
2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes	14
2.3. Prix et coûts	25
3. Marché du travail	27
3.1. Démographie et offre de travail	27
3.2. Coût du travail, salaires bruts, coin salarial, productivité et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises	31
3.3. Emploi	35
3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre	43
4. Finances publiques	47
4.1. Ensemble des administrations publiques	47
4.2. Pouvoir fédéral	50
4.3. Sécurité sociale	57
4.4. Communautés et régions	64
4.5. Pouvoirs locaux	68
4.6. Annexes	69
5. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	71
5.1. Évolution de la demande d'énergie	71
5.2. Émissions de CO ₂ liées à l'énergie: l'intensité en CO ₂ de l'économie belge continuerait à se réduire	76
5.3. Stabilité des émissions de CO ₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre	79
5.4. Émissions totales de gaz à effet de serre	81

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international	10
ENCADRÉ 2 -	Coin salarial stable sur la période 2017-2020	33
ENCADRÉ 3 -	Dépenses d'assistance sociale du pouvoir fédéral	55
ENCADRÉ 4 -	Politiques et mesures	74
ENCADRÉ 5 -	Quid après 2020 ?	83

1. Synthèse

La reprise de l'économie mondiale serait modeste en 2015 mais devrait se consolider par la suite...

Après des performances mitigées en 2014, la croissance du commerce mondial devrait s'accélérer légèrement en 2015 et connaître un rebond plus important en 2016. La forte chute des prix du pétrole serait sans conteste un des facteurs expliquant la reprise dans les économies avancées. Au total, la croissance mondiale atteindrait respectivement 3,5 % et 3,8 % en 2015 et 2016. Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2017-2020 suppose une progression de l'économie mondiale de l'ordre de 3,9 %, soit un rythme légèrement plus soutenu que durant la période 2013-2016 (3,5 %).

...tirée par la locomotive américaine et dans une moindre mesure par les économies émergentes...

L'économie américaine serait le moteur de la croissance mondiale durant toute la période. En effet, profitant pleinement de la contraction du prix du pétrole, le PIB américain devrait afficher une croissance élevée en 2015 (2,9 %) et à peine moins forte en 2016 (2,8 %). Au-delà, l'économie américaine devrait croître à un rythme moyen de l'ordre de 2,3 %. La croissance des économies émergentes devrait être un peu moins favorable en 2015 (4,3 %) qu'en 2014 (4,6 %), avant de se redresser à nouveau en 2016 (4,7 %). Cette évolution globale cache toutefois de profondes divergences entre les pays. D'un côté, les perspectives de croissance des pays exportateurs de pétrole et d'autres matières premières se sont détériorées. De l'autre, les perspectives s'améliorent pour des pays comme l'Inde et l'Indonésie. Quant à la Chine, sa croissance économique devrait encore se ralentir, sous l'influence d'une décélération de l'octroi de crédit et d'un dégonflement de la bulle immobilière, mais ce ralentissement serait limité compte tenu des effets positifs liés à la baisse des prix du pétrole.

...assurant à la zone euro une croissance graduellement plus soutenue.

Après une année 2014 décevante (0,9 %), l'économie de la zone euro devrait renouer avec une croissance économique de l'ordre de 1,5 % en 2015 et 1,8 % en 2016. Plusieurs facteurs devraient contribuer à cette amélioration, notamment la forte baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro, les mesures additionnelles décidées par la BCE, le nouveau plan européen d'investissements et des politiques budgétaires moins restrictives. Par la suite (2017-2020), la croissance du PIB de la zone euro s'établirait, en moyenne, à 1,6 % par an, alors que pour l'UE dans son ensemble, la croissance moyenne serait de 1,9 %.

L'inflation de la zone euro devrait s'accélérer à partir de 2016 tout en restant nettement en deçà des 2 %.

En 2014, alors que l'inflation de la zone euro n'atteignait déjà plus en moyenne que 0,4 %, le processus de désinflation s'est encore renforcé en fin d'année dernière. La croissance de l'indice des prix à la consommation privée ne devrait dès lors pas dépasser 0,1 % en 2015. Cette évolution est évidemment imputable à la chute des prix du pétrole, mais s'explique également par le recul du prix des autres matières premières. L'inflation dans la zone euro devrait repartir à la hausse à partir de 2016 du fait de la remontée progressive des prix de l'énergie, de la dépréciation de l'euro en 2015, de l'impact du programme d'achat d'obligations d'État par la BCE et du rebond de la demande intérieure. L'inflation passerait ainsi de 1,2 % en 2016 à 1,7 % en 2020.

Des marchés potentiels à l'exportation dont la progression reste sous la barre des 5 % après un rebond en 2016.

Après une progression de 3,3 % en 2014, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique devraient croître de façon plus vigoureuse en 2015 et 2016 (respectivement de 4,6 et 5,3 %), sous l'impulsion du redressement de la croissance des importations de nos principaux partenaires. Les mesures prises en matière d'évolution du coût salarial au niveau belge (voir plus loin) combinées à la dépréciation de l'euro devraient également permettre d'importants gains de compétitivité-prix. Par la suite, la croissance de nos marchés d'exportation reviendrait à un rythme annuel moyen de 4,7 %. Ce rythme de croissance est inférieur à celui observé au cours de la décennie précédant la crise mais est identique à celui enregistré, en moyenne, au cours de la période 2000-2013.

Le rythme de croissance du PIB belge s'accélérait jusqu'en 2017...

Après deux années de croissance à peine positive, le PIB belge en volume a progressé de 1 % en 2014. La croissance des exportations s'est consolidée à la faveur de l'amélioration conjoncturelle dans la zone euro et celle de la demande intérieure est redevenue positive. La croissance belge se redresserait ensuite pour atteindre 1,2 % en 2015 et 1,7 % en 2017, puis ralentirait quelque peu (1,5 % en 2020). Cette accélération progressive jusqu'en 2017 serait tirée par la croissance des exportations mais surtout par un redressement de la contribution de la demande intérieure.

...sous l'impulsion notamment des dépenses de consommation et d'investissement des particuliers...

Après une hausse de 1,0 % en 2014, la consommation privée croîtrait de 1,3 % en 2015, la progression du revenu disponible réel des ménages (+1,5 %) étant dopée notamment par la baisse des prix du pétrole, l'augmentation de l'emploi et le recul du montant total de l'impôt des personnes physiques. En 2016 par contre, le pouvoir d'achat des particuliers belges devrait à peine progresser (+0,4 %) sous l'effet principalement du saut d'index décidé par le gouvernement. Les dépenses de consommation finale des particuliers augmenteraient malgré tout de 1,2 % suite à la baisse de leur taux d'épargne. En 2017, l'indexation des salaires (privés et publics) et des allocations sociales redeviendrait légèrement positive mais resterait nettement inférieure à l'inflation. Combinée à une nouvelle accélération de la croissance de l'emploi, elle permettrait toutefois au pouvoir d'achat des ménages de croître plus nettement en 2017 (1,1 %) et de soutenir ainsi les dépenses de consommation finale (1,2 %). Au cours de la période 2018-2020, à la faveur d'un climat économique qui reste relativement favorable, la consommation maintiendrait un rythme de croissance légèrement au-dessus de 1 %. Après deux années consécutives de recul, les investissements en logements des ménages exprimés en volume devraient renouer avec une croissance positive en 2014 (0,8 %) et 2015 (1,0 %). Au cours de la période 2016-2020, les investissements résidentiels devraient progresser en moyenne de 1,6 % par an sous l'effet de la hausse du pouvoir d'achat et d'une confiance des consommateurs en redressement.

...ainsi que des entreprises.

Après deux années consécutives de recul, le volume des investissements des entreprises a enregistré un bond important de 6,3 % en 2014. Il devrait toutefois diminuer de 0,9 % cette année, et ce alors que tous les incitants à l'investissement seraient toujours présents voire renforcés. L'explication de cette contradiction réside dans le fait que ces chiffres de croissance en 2014 sont gonflés par quelques achats importants à l'étranger. Abstraction faite de ces transactions, les investissements des entreprises progresseraient de près de 3 % tant en 2014 qu'en 2015. Ce rythme devrait légèrement s'accroître par la suite avant de retomber en toute fin de période.

Par contre, les dépenses des administrations publiques ne soutiendraient que très peu la croissance.

Sur l'ensemble de la période 2015-2020, le total des investissements publics afficherait un taux de croissance annuel moyen de 1,6 % en termes nominaux et de 0,5 % en volume, en net retrait par rapport aux taux observés, en moyenne, depuis le début des années deux mille. La croissance de la consommation publique exprimée en volume serait également historiquement faible, puisqu'elle n'atteindrait que 0,7 % en moyenne par an alors qu'elle s'élevait encore à 1,6 % au cours de la période 2000-2013. Ce ralentissement, qui prend en compte l'ensemble des décisions connues au moment de clôturer les présentes Perspectives, est le reflet des nombreuses mesures d'économie planifiées à tous les niveaux de pouvoir.

Après un ralentissement durant quatre années consécutives, l'inflation devrait commencer à se redresser à partir de 2016.

Alors que l'inflation mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) atteignait encore 2,8 % en 2012, elle a sensiblement reculé en 2013, à seulement 1,1 % et n'a plus atteint que 0,3 % en 2014. En 2015, l'inflation ne serait que de 0,2 %. Ce ralentissement est attribuable pour une grande part à celle des produits énergétiques. En effet, alors que le cours du baril de Brent s'établissait au-dessus des 110 dollars en 2012, il a chuté de manière spectaculaire entre juillet 2014 et janvier 2015, plongeant même sous les 50 dollars avant de se reprendre légèrement. La décélération de l'inflation sous-jacente a également contribué à la baisse de l'inflation ces dernières années. Ce recul s'explique par le ralentissement de la croissance des coûts salariaux unitaires, mais résulte également d'une modification méthodologique dans le calcul de l'INPC. Sous l'impulsion d'une inflation importée plus soutenue et de l'accélération progressive des coûts intérieurs, la croissance de l'indice national des prix à la consommation devrait toutefois se redresser à partir de 2016 pour s'établir à 1,6 % en fin de période.

Des émissions de gaz à effet de serre en léger recul au cours de la période 2015-2020...

Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait se replier légèrement sur la période 2015-2020. Cette évolution s'expliquerait dans une large mesure par la baisse des émissions de CO₂ énergétique sous l'effet de l'évolution structurelle de la consommation d'énergie en faveur de sources d'énergie moins polluantes et/ou renouvelables. La baisse des émissions de N₂O et de gaz fluorés contribuerait également à ce résultat. En revanche, les émissions de CO₂ non énergétique et de CH₄ continueraient à augmenter chaque année. Au total, les émissions de gaz à effet de serre ne devraient plus atteindre que 111,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2020, soit une baisse de plus de 20 % par rapport à l'année de référence (l'année 1990 ; 1995 pour les gaz fluorés).

...mais des efforts supplémentaires devront être consentis en matière d'énergie renouvelable pour atteindre les objectifs à l'horizon 2020...

Pour 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Selon les perspectives actuelles, les émissions générées par les secteurs non soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions CO₂ se situeraient sous la trajectoire linéaire définie sur la période 2013-2020 pour atteindre l'objectif poursuivi (-15 % en 2020) sauf en toute fin de période. Par ailleurs, la part du renouvelable atteindrait, à politique inchangée, environ 10 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (pour un objectif de 13 %) et, sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable, une part d'environ 9,4 % serait atteinte dans le secteur des transports (pour un objectif de 10 %). Par conséquent, des efforts supplémentaires devront être consentis afin de réaliser les objectifs fixés pour 2020.

...et malgré l'absence de coupures d'électricité l'hiver dernier, la Belgique resterait très dépendante des importations.

En ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, aucune pénurie n'a été constatée l'hiver dernier, en raison des températures conformes aux moyennes et du recours massif aux importations. Il reste qu'en cas d'hiver rigoureux et si les centrales de Doel 3 et Tihange 2 ne sont pas redémarrées, le risque de pénuries pourrait être à nouveau d'actualité, le recours aux importations en provenance de France et des Pays-Bas pouvant s'avérer plus incertain.

Le coût du travail serait en baisse sur la période 2015-2016...

Le coût horaire nominal du travail dans le secteur des entreprises diminuerait de 0,1 % en 2015. Cette évolution s'explique par la suppression temporaire de la liaison automatique des salaires bruts à l'indice santé, le gel des salaires bruts avant indexation, la baisse du montant total des primes de licenciement et la baisse des taux de cotisation au " Fonds de fermeture des entreprises ". En 2016, le coût horaire nominal du travail reculerait de 0,2 % suite au prolongement des effets du " saut d'index ", aux mesures relatives à la réduction du coût salarial dans le cadre du Pacte de compétitivité (réductions structurelles de cotisations patronales et subventions salariales ciblées) et à la hausse des salaires bruts hors index limitée à 0,5 %. Cette baisse du coût horaire du travail combinée à des gains de productivité redevenus positifs implique que le coût nominal unitaire du facteur travail dans le secteur des entreprises baisserait de 0,6 % en 2015 et de 0,8 % en 2016.

...mais la croissance des salaires s'accélérait à l'horizon 2020.

À partir de 2017, avec une croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation s'établissant à 0,9 %, le coût du travail horaire nominal progresserait de 1,9 % en moyenne par an, soit un rythme inférieur à celui enregistré depuis l'application des normes salariales. Avec une croissance de la productivité du même ordre que celle de la rémunération brute avant indexation, le coût nominal unitaire du facteur travail augmenterait de 1,0 % par an en moyenne sur la période 2017-2020. Notons que les mesures prises pour accroître l'offre de travail (voir ci-dessous) tempèrent la hausse des salaires.

La population active continuerait à croître grâce au relèvement des taux d'activité des 50-64 ans.

Sur l'ensemble de la période 2015-2020, la population d'âge actif (15-64 ans) augmenterait d'environ 9 000 personnes, soit un très net ralentissement par rapport aux six dernières années (+193 000 personnes). La croissance de la population d'âge actif en 2015 et 2016 se maintiendrait au même niveau qu'en 2014 (environ 8 000 personnes), mais fléchirait nettement en 2017 et deviendrait même négative à partir de 2018, la contribution décroissante du solde migratoire ne permettant plus de compenser l'évolution " naturelle " négative de la population en âge de travailler. Malgré cela, la population active augmenterait encore de 148 000 unités sur la période 2015-2020 (contre 159 000 unités sur 2009-2014) grâce à une contribution largement positive des taux d'activité dans la classe d'âge 50-64 ans. Cette contribution serait renforcée par les mesures prises par les gouvernements précédent et actuel. Ainsi, le relèvement des conditions d'âge et de carrière pour l'accès à la pension anticipée continueront à stimuler l'offre de travail dans la classe d'âge 60-64 ans. En outre, l'âge d'accès au régime du chômage avec complément d'entreprise est relevé et les conditions de carrière pour y entrer sont à nouveau renforcées. Enfin, les personnes entrant dans le régime à partir de cette année doivent dorénavant rester disponibles pour le marché du travail, tandis que le démantèlement du régime des ' chômeurs âgés ' se poursuit.

Les créations d'emploi seraient tirées par les services marchands.

Après la reprise amorcée en 2014, la progression de l'emploi intérieur devrait se renforcer en 2015 (+25 000 personnes) et surtout durant la période 2016-2020 (+39 000 personnes par an), mais s'affaiblir vers la fin de la période (+26 000 personnes en 2020). Sur l'ensemble de la période 2015-2020, les créations d'emploi s'élèveraient à plus de 200 000 unités. Fortement soutenus par les créations d'emploi dans les branches " santé et action sociale " et " autres services marchands ", les effectifs pour l'ensemble des services marchands progresseraient de 228 000 unités sur cette période malgré un net ralentissement de la progression de l'emploi titres-services (+6 000 personnes soit dix fois moins qu'au cours des six années écoulées). L'emploi dans l'industrie manufacturière devrait continuer à s'amenuiser (-32 000 personnes), quoique à un rythme nettement moins rapide que depuis le déclenchement de la crise financière, alors que l'emploi dans la construction devrait reprendre vigueur (+14 000). Enfin, l'emploi dans les services non marchands serait en net repli (-9 000) et plus particulièrement dans la branche " administration publique et enseignement " (-14 000). Au total, le taux d'emploi¹ passerait de 63,8 % en 2014 à 66,5 % à l'horizon 2020 avec une hausse importante dans la classe 55-64 ans (de 46,6 % à 57,2 %). Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 70,0 % en 2020, ce qui reste éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé.

Le taux de chômage commencerait à baisser dès cette année.

Malgré une croissance économique molle entre 2008 et 2014, le taux de chômage² n'a progressé que modestement sur cette période, passant de 11,7 % à 12,4 %, du fait d'une progression particulièrement lente de la productivité et de chocs négatifs sur les taux d'activité dans les classes d'âge jeunes et moyennes. Cette année, le nombre de chômeurs serait en recul de 4 300 unités et le taux de chômage s'établirait à 12,3 %. Compte tenu des dynamiques respectives de l'emploi et de la population active, la décade du nombre de chômeurs devrait s'accroître entre 2016 et 2018. Sur cette période, le nombre de chômeurs se réduirait de 34 000 personnes et le taux de chômage retomberait à 11,4 %. Avec une croissance économique qui ralentit et des gains de productivité qui s'accroissent à partir de 2019, la décade du chômage serait freinée pour s'établir à 11,1 % en 2020, soit tout de même le niveau le plus bas enregistré depuis 1991. Au total sur la période 2015-2020, le nombre de chômeurs se réduirait de 54 000 personnes, compensant ainsi l'augmentation observée au cours des six dernières années.

Le déficit public serait en recul sur la période 2015-2020, tant en termes effectif que structurel.

La situation des finances publiques devrait s'améliorer compte tenu de la baisse des charges d'intérêt de la dette, des mesures budgétaires restrictives et des réformes décidées aux différents niveaux de pouvoir, et de la reprise économique durant les premières années de la projection. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques, après avoir refranchi temporairement la barre des 3 % du PIB en 2014, reviendrait à 2,7 % du PIB en 2015. Cette amélioration se poursuivrait ensuite, le déficit passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 1,1 % en 2020. Pratiquement nul en 2015-2016, le surplus primaire atteindrait 0,8 % du PIB en 2020. En termes structurels, c'est-à-dire hors effet du cycle économique et des mesures ponctuelles et glissements, le déficit se réduirait de 0,4 % du PIB en 2015, de 0,3 % du PIB en 2016 et d'encre 0,8 % du PIB au total sur la période 2017-2020. Des mesures additionnelles seraient toutefois nécessaires pour réaliser les améliorations structurelles de 0,7 % du PIB par an prévues dans le Programme de stabilité.

1. Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

2. Définition BFP (concepts administratifs, y compris les " chômeurs âgés ").

Les recettes seraient orientées à la baisse jusqu'en 2017 et les dépenses jusqu'en fin de période de projection.

Le recul des recettes entamé en 2014 se poursuivrait jusqu'en 2017, celles-ci passant de 51,5 % du PIB en 2013 à 49,9 % en 2017. Le repli des recettes non fiscales est d'autant plus marqué qu'elles étaient particulièrement élevées en 2012-2013. Les recettes fiscales et parafiscales reculent également en raison, d'une part, d'effets prix défavorables comme la baisse des prix de l'énergie qui affecte négativement les recettes de la TVA et, d'autre part, du contexte salarial qui est davantage favorable aux recettes de l'impôt des sociétés qu'aux recettes, à taux implicite plus élevé, d'impôts et cotisations sur les salaires. En outre, l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'IPP à partir de 2015 et les réductions de cotisations sociales en 2016 contribuent au recul des recettes. Les recettes se stabiliseraient en 2018 et pourraient amorcer une légère hausse en fin de période (50,1 % du PIB en 2020) sous l'effet, notamment, de la fin du blocage salarial.

Les dépenses poursuivraient, de façon rapide jusqu'en 2018, leur mouvement de recul entamé en 2013, passant de 54,4 % du PIB en 2013 à 51,5 % du PIB en 2018. Le recul se poursuivrait de façon moins marquée en fin de période (51,2 % du PIB en 2020). La baisse sur la période 2014-2016 provient en partie de l'absence d'indexation des rémunérations et prestations sociales et, plus généralement, de l'écart entre le déflateur du PIB et les prix intérieurs qui affecte l'évolution des différentes catégories de dépenses. Elle résulte également des mesures d'économie budgétaire prises aux différents niveaux de pouvoir. À moyen terme, le maintien voire le renforcement (selon les niveaux de pouvoir) des restrictions en matière de frais de fonctionnement devrait accentuer légèrement la pression sur le ratio des dépenses. Les réformes en matière de prestations sociales, notamment chômage et pensions, permettent de contenir le ratio des dépenses sociales par rapport au PIB dans une mesure nettement plus stricte que durant la décennie précédente où il avait fortement augmenté. Enfin, les charges d'intérêt reculent de façon nette et continue sur l'ensemble de la période (de 3,2 % du PIB en 2013 à 1,9 % en 2020).

À l'horizon 2020, l'entité I verrait son déficit réduit à 1,1 % et l'entité II retrouverait l'équilibre.

Le surplus primaire du pouvoir fédéral enregistrerait une forte amélioration en 2015, mais en partie d'origine comptable: les nouvelles recettes d'IPP régional sont comptabilisées en SEC au moment de l'enrôlement et ne couvrent donc que partiellement, pour cette année de mise en œuvre de la réforme de l'État, le montant qui revient aux régions en régime de croisière. Abstraction faite d'un recul en 2016 en contrecoup de ce phénomène, le surplus primaire progresserait de façon continue jusqu'en 2018 avant de se tasser légèrement en 2019-2020. Combiné au net recul des charges d'intérêt, le déficit du pouvoir fédéral passerait ainsi de 1,3 % du PIB en 2015 à 1,9 % en 2016 pour se stabiliser ensuite à 1,1 % sur 2018-2020. Ceci équivaut au déficit de l'entité I car le compte de la sécurité sociale est supposé en équilibre sur toute la période sous l'hypothèse d'une poursuite de la politique de transferts du pouvoir fédéral à cette fin. Le solde de financement des communautés et régions subira le phénomène comptable inverse à celui décrit ci-dessus et se creuserait ainsi à -1,3 % du PIB en 2015, pour se réduire à -0,5 % en 2016 avant de devenir très légèrement excédentaire à l'horizon 2020 (+0,1 %). Le compte des pouvoirs locaux serait en léger déficit sur toute la période. Toutefois, le compte de l'entité II renouerait avec l'équilibre en 2020.

Léger recul du ratio d'endettement public à moyen terme.

La dette publique exprimée en pour cent du PIB atteindrait 106,9 % en 2015 contre 106,5 % l'an dernier. Cet accroissement est principalement attribuable à la faible croissance économique nominale. Par la suite, la baisse du taux d'intérêt implicite résultant de la faiblesse des taux d'intérêt, le rebond de la croissance économique nominale ainsi que l'amélioration du solde primaire autoriseraient une contraction d'abord modeste puis, à partir de 2018, plus importante du taux d'endettement. Hors nouvelles mesures, cette décrue serait toutefois insuffisante pour permettre à la dette publique de repasser sous la barre des 100 % du PIB à l'horizon 2020.

Les " Perspectives économiques 2015-2020 " ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 28 avril 2015.

Dorénavant, les annexes sont uniquement disponibles en version électronique (www.plan.be).

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyennes de période 2009-2014 2015-2020	
Demande et production (euros chaînés, année de référence 2005) ^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	1,0	1,3	1,2	1,2	1,3	1,1	1,0	1,0	1,2
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,7	0,5	0,7	0,6	0,6	0,8	1,0	1,1	0,7
- Formation brute de capital fixe	5,1	0,2	2,4	2,7	2,9	1,9	1,9	-0,1	2,0
. Entreprises ^b	6,3	-0,9	2,8	3,2	3,1	3,2	2,7	-0,0	2,4
. Administrations publiques	7,1	5,3	1,9	1,1	3,4	-6,1	-2,4	2,9	0,5
. Logements	0,8	1,0	1,3	1,9	2,1	1,6	1,3	-1,3	1,5
- Variations de stocks ^c	-1,2	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,6	-0,0
- Dépenses intérieures totales	0,6	0,8	1,4	1,4	1,5	1,2	1,2	0,3	1,3
- Exportations de biens et services	3,3	3,9	3,9	4,0	4,0	4,1	4,0	2,5	4,0
- Total des utilisations finales	1,8	2,2	2,5	2,7	2,7	2,6	2,6	1,3	2,6
- Importations de biens et services	2,8	3,5	3,7	3,8	4,0	3,8	3,7	2,4	3,7
- PIB	1,0	1,2	1,6	1,7	1,7	1,5	1,5	0,5	1,5
- PIB (prix courants)	1,8	2,3	2,5	2,6	2,8	2,8	2,9	2,1	2,7
- PIB par tête (réel)	0,6	0,8	1,1	1,3	1,3	1,1	1,1	-0,2	1,1
- Revenu national brut réel	1,2	2,1	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	0,1	1,5
Prix et taux d'intérêt ^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	0,7	0,2	1,2	1,2	1,4	1,5	1,6	1,4	1,2
- Indice santé	0,4	0,5	1,0	1,2	1,3	1,5	1,6	1,6	1,2
- Formation brute de capital fixe	0,2	0,1	0,5	0,9	1,2	1,3	1,6	1,4	0,9
- Exportations de biens et services	-0,8	-0,2	1,5	1,8	1,9	2,0	2,1	0,6	1,5
- Importations de biens et services	-1,0	-1,2	1,7	2,1	2,2	2,2	2,3	0,5	1,6
- Termes de l'échange	0,2	1,0	-0,2	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	0,1	-0,0
- Déflateur du PIB	0,7	1,0	0,9	0,9	1,2	1,3	1,3	1,6	1,1
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. Nominal	1,7	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	3,1	0,8
. Réel	1,0	0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	1,7	-0,4
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. Nominal	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,2	0,4	0,5	0,4	0,1
. Réel	-0,6	-0,4	-1,4	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,0	-1,1
Emploi et chômage									
- Emploi total, en milliers	4559,8	4585,2	4622,0	4663,2	4702,7	4734,8	4761,3	4521,1	4678,2
. Différence, en milliers	17,2	25,5	36,8	41,2	39,5	32,0	26,5	17,0	33,6
. Variation en %	0,4	0,6	0,8	0,9	0,8	0,7	0,6	0,4	0,7
- Chômage total, définition BFP, en milliers	656,0	651,7	645,1	631,5	617,3	609,4	602,4	645,7	626,2
. Différence, en milliers	1,5	-4,3	-6,6	-13,6	-14,3	-7,9	-7,0	9,2	-8,9
- Taux de chômage, définition BFP	12,4	12,3	12,1	11,8	11,4	11,2	11,1	12,3	11,6
- Demandeurs d'emploi, en milliers	597,7	604,9	609,3	606,1	601,8	603,2	601,0	566,8	604,4
. Différence, en milliers	14,0	7,3	4,4	-3,2	-4,3	1,4	-2,2	16,3	0,6
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	0,4	0,5	0,7	0,8	0,9	1,0	1,2	-0,1	0,8

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyennes de période	
								2009-2014	2015-2020
Revenus									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	0,1	0,0	-0,6	-0,7	0,4	1,3	1,5	0,6	0,3
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	0,1	-0,5	-0,5	-0,3	0,9	1,6	1,9	1,8	0,5
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	1,5	1,5	0,4	1,1	1,2	1,3	1,2	0,4	1,1
- Taux d'épargne des particuliers ^a	13,8	14,0	13,3	13,1	13,0	13,2	13,3	15,1	13,3
- Masse salariale en % du revenu national	51,4	50,7	50,0	49,6	49,5	49,7	50,0	50,6	49,9
- Taux de marge des entreprises ^d	31,7	32,7	33,7	34,2	34,3	34,2	34,0	31,8	33,8
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	17,5	18,3	19,2	19,6	19,7	19,6	19,4	17,4	19,3
Finances publiques									
- Taux de prélèvement obligatoire ^(**)	44,5	44,4	44,2	44,0	44,0	44,1	44,2	43,5	44,1
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-12,9	-11,3	-10,6	-9,0	-7,1	-5,7	-5,1	-14,8	-8,1
. en % du PIB	-3,2	-2,7	-2,5	-2,1	-1,6	-1,2	-1,1	-3,9	-1,9
- Dette publique totale									
. en % du PIB	106,5	106,9	106,6	105,9	104,7	103,3	101,6	102,6	104,8
Balance extérieure									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	7,5	12,7	13,3	13,7	13,9	14,9	16,2	5,3	14,1
. en % du PIB	1,9	3,1	3,2	3,2	3,1	3,3	3,4	1,4	3,2
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	-3,0	1,7	1,4	2,2	2,1	2,9	3,7	0,9	2,3
. en % du PIB	-0,7	0,4	0,3	0,5	0,5	0,6	0,8	0,3	0,5
Croissance des branches d'activité^(*) (valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont :	1,5	1,1	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	0,0	1,3
. Industries manufacturières	0,9	1,3	1,2	1,5	1,3	1,3	1,3	-0,7	1,3
. Construction	2,7	0,1	1,5	1,5	1,7	1,2	1,5	1,8	1,2
- Services marchands, dont :	1,0	1,5	1,8	2,0	2,1	2,0	1,8	0,6	1,9
. Transports et communication	-1,6	0,9	1,7	2,3	2,2	2,0	1,5	-0,5	1,7
. Autres services marchands ^f	1,3	1,6	1,9	2,0	2,1	1,9	1,9	0,7	1,9
- Services non marchands	0,8	-0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,7	1,0	0,3

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

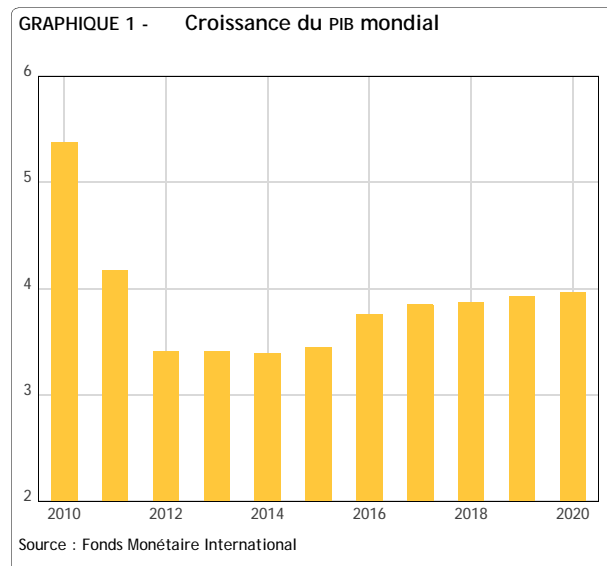
(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.

2. Évolutions macroéconomiques

2.1. Environnement international

Accélération de la croissance de l'économie mondiale.



Après des performances mitigées en 2014, la croissance du commerce mondial devrait s'accroître légèrement en 2015 et connaître un rebond plus important en 2016, grâce à la reprise graduelle des économies avancées (particulièrement les États-Unis). La forte chute des prix du pétrole observée récemment serait sans conteste un des facteurs expliquant cette reprise. Au total, la croissance mondiale atteindrait 3,5 % en 2015 (contre 3,4 % en 2014) et serait de l'ordre de 3,8 % en 2016.

Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2017-2020 (3,9 %) suppose un rythme de croissance de l'économie mondiale plus soutenu que durant la période 2013-2016 (3,5 %) et permettant une fermeture de la plupart des output gaps en fin de période de projection.

Union européenne et zone euro : la reprise de la croissance se confirmerait en 2015.

Après une année 2014 décevante, marquée par une croissance ne dépassant pas 0,9 %, l'économie de la zone euro dans son ensemble devrait renouer avec une croissance économique graduellement plus soutenue, de l'ordre de 1,5 % en 2015 et 1,8 % en 2016. Plusieurs facteurs devraient contribuer à cette amélioration, dont, notamment, la forte baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro, les mesures additionnelles décidées par la BCE et le nouveau plan européen d'investissements¹. Par la suite (2017-2020), la croissance du PIB de la zone euro s'établirait, en moyenne, à 1,6 % par an, alors que pour l'UE dans son ensemble, la croissance moyenne serait de 1,9 %. On notera que ce scénario postule que l'important output gap (négatif) apparu ces dernières années est quasiment résorbé en 2020.

États-Unis : accélération de la croissance en 2015 et 2016.

Profitant pleinement de la contraction des prix du pétrole, l'économie américaine devrait afficher une croissance élevée en 2015 (2,9 %) et à peine moins forte en 2016 (2,8 %). L'économie américaine demeurerait donc le moteur de la croissance mondiale durant ces deux années.

À moyen terme (2017-2020), la projection table sur le maintien d'un rythme de croissance relativement favorable pour l'économie américaine, avec une croissance du PIB de l'ordre de 2,3 % en moyenne sur la période.

1. Voir à ce sujet : European Economic Forecast - Winter 2015, European Economy 1/2015.

Économies émergentes : croissance économique légèrement ralentie en 2015, plus soutenue en 2016.

La croissance des économies émergentes devrait être un peu moins favorable en 2015 (4,3 %) qu'en 2014 (4,6 %), avant de se redresser à nouveau en 2016 (4,7 %). Cette évolution globale cache toutefois de profondes divergences entre les pays. D'un côté, les perspectives de croissance des pays exportateurs de pétrole et d'autres matières premières se sont détériorées. De l'autre, les perspectives s'améliorent pour des pays comme l'Inde et l'Indonésie. Quant à la Chine, sa croissance économique devrait encore se ralentir, sous l'influence d'une décélération de l'octroi de crédit et d'un dégonflement de la bulle immobilière, mais ce ralentissement serait limité compte tenu des effets positifs liés à la baisse des prix du pétrole.

Des marchés potentiels à l'exportation dont la croissance plafonne à moyen terme après un rebond en 2016.

Après un ralentissement prononcé observé au début de la décennie (les marchés d'exportation n'ont crû que de 2 % en moyenne entre 2012 et 2014), la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique devrait connaître un rebond non négligeable en 2015 et 2016 (croissance moyenne de 5 %), sous l'impulsion du redressement de la croissance chez nos principaux partenaires. À moyen terme, la croissance de nos marchés d'exportation reviendrait à un rythme annuel moyen de 4,7 % (période 2017-2020). Ce rythme de croissance est inférieur à celui observé en moyenne avant la crise. Plusieurs facteurs pèsent en effet sur les possibilités de croissance de nos principaux partenaires : le processus de désendettement en cours dans le secteur financier qui entraîne un resserrement des possibilités d'accès au crédit, le désendettement public qui devrait continuer à limiter les marges de manoeuvre des États et, enfin, des évolutions démographiques moins favorables à la croissance de l'offre de travail.

ENCADRÉ 1 - Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international

L'environnement international des perspectives de moyen terme est constitué d'un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2015 et 2016, les prévisions de croissance économique des partenaires commerciaux de la Belgique sont essentiellement basées sur les prévisions d'hiver de la Commission européenne publiées en février 2015¹ adaptées, afin de tenir compte des évolutions les plus récentes, par le Consensus Economics d'avril 2015.

Pour la période 2017-2020, c'est le scénario du FMI d'avril 2015 (" World Economic Outlook ", avril 2015) qui constitue la source principale de nos informations. En outre, on notera que :

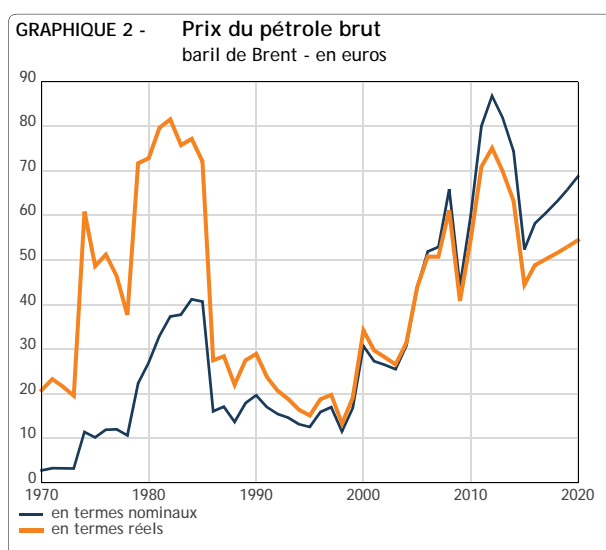
- les hypothèses relatives aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux prix des matières premières pour 2015 et 2016 sont basées sur les cotations des marchés à terme de fin mars ;
- les marchés potentiels d'exportation suivent l'évolution des importations mondiales pondérées en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique ;
- les prix mondiaux sont pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance relative des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation) ;
- les taux de change bilatéraux nominaux sont maintenus constants à partir de 2017.

1. Op cit, février 2015.

TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers
taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2009-2014 2015-2020	
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	3,3	4,6	5,3	4,6	4,6	4,7	4,7	2,2	4,8
PIB zone euro	0,9	1,5	1,8	1,6	1,6	1,6	1,5	-0,2	1,6
PIB États-Unis	2,4	2,9	2,8	2,7	2,4	2,0	2,0	1,4	2,5
Prix à la consommation zone euro	0,4	0,1	1,2	1,2	1,4	1,5	1,7	1,5	1,2
Prix mondiaux à l'importation, biens et services hors énergie en EUR	0,4	9,5	-0,7	2,0	2,0	2,0	2,0	0,6	2,8
Prix du baril (Brent, USD)	99,0	57,6	64,2	66,7	69,5	72,5	75,9	95,3	67,7
Prix du baril (Brent, EUR)	74,5	52,3	58,2	60,5	63,0	65,8	68,8	71,2	61,5
Taux de change : EUR en USD (x 100)	132,9	110,1	110,2	110,2	110,2	110,2	110,2	134,3	110,2
Taux d'intérêt nominaux à court terme (Interbancaire à 3 mois)									
Zone euro	0,2	0,0	0,0	0,1	0,3	0,4	0,6	0,7	0,2
États-Unis	0,2	0,4	1,1	1,7	2,1	2,4	2,4	0,4	1,7
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)									
Zone euro	1,9	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2	3,1	1,0
États-Unis	2,5	2,0	2,2	2,4	2,5	2,5	2,5	2,6	2,4
Taux d'intérêt belges									
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,1	0,3	0,5	0,4	0,1
Long terme (OLO 10 ans)	1,7	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	3,1	0,8

Prix énergétiques : la forte baisse en début de période fait place à une remontée à moyen terme.



Alors que le prix du baril de Brent avait atteint un pic de 115 dollars en juin 2014, il a baissé jusqu'à moins de 50 dollars en janvier 2015 avant de se relever légèrement. On sait que ce mouvement de baisse est dû tant à des facteurs d'offre qu'à des facteurs de demande. En ce qui concerne l'offre de pétrole, on a noté ces dernières années une augmentation marquée de la production, liée notamment à l'offre sans cesse croissante de pétrole de schiste des États-Unis. Par ailleurs, à la fin de l'année 2014, les pays de l'OPEP ont décidé de maintenir leur niveau de production, malgré la chute des prix. Du côté de la demande, on a noté depuis quelques années une baisse de la croissance de la demande mondiale de pétrole, liée à des raisons structurelles

(baisse de l'intensité en énergie de l'économie), renforcée par des raisons cycliques en 2014 (ralentissement de l'activité économique globale).

En moyenne, le prix du baril de Brent devrait atteindre, en 2015, 57,6 dollars ou 52,3 euros, soit, en un an, une baisse moyenne de 42 % pour le prix exprimé en dollar et 30 % pour le prix exprimé en euro. Pour 2016, on table sur un prix du baril atteignant en moyenne 64,2 dollars ou 58,2 euros. Au-delà de 2016, le prix du Brent est supposé évoluer en ligne avec la proposition de la Commission européenne faite dans le cadre de l'élaboration du scénario de référence 2015 pour l'Union européenne¹.

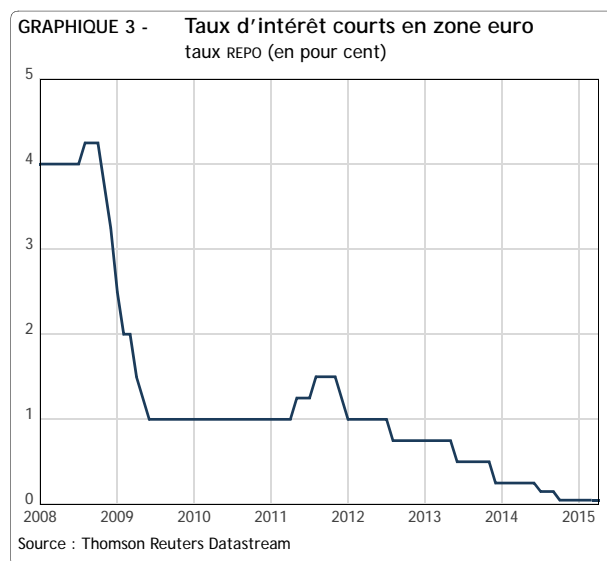
1. Exercice conjoint DG CLIMA, DG ENER et DG MOVE. L'évolution du prix du pétrole brut a été calculée à l'aide du modèle mondial Prometheus à partir d'hypothèses (notamment) sur les réserves et ressources de pétrole et la demande énergétique mondiale.

Inflation très basse dans la zone euro en 2015.

Alors que l'inflation de la zone euro n'atteignait déjà plus que 0,4 % en moyenne en 2014, le processus désinflationniste s'est encore renforcé à la fin de l'année dernière et, en 2015, la croissance de l'indice des prix à la consommation privée ne devrait pas dépasser 0,1 %. Cette évolution est évidemment imputable à la chute des prix du pétrole, mais s'explique également par le recul (certes moins marqué) du prix des autres matières premières, alors que la dépréciation de l'euro et la contraction de l'output gap ne compenseraient que partiellement ces phénomènes de baisse. L'inflation dans la zone euro devrait repartir à la hausse en 2016 et les années suivantes, du fait de la remontée progressive des prix de l'énergie. L'inflation serait également renforcée par le rebond de la demande intérieure européenne, l'impact des mesures décidées récemment par la BCE et la dépréciation de l'euro.

Les taux d'intérêt à court terme restent très bas en début de période et ne remontent qu'au-delà de 2016.

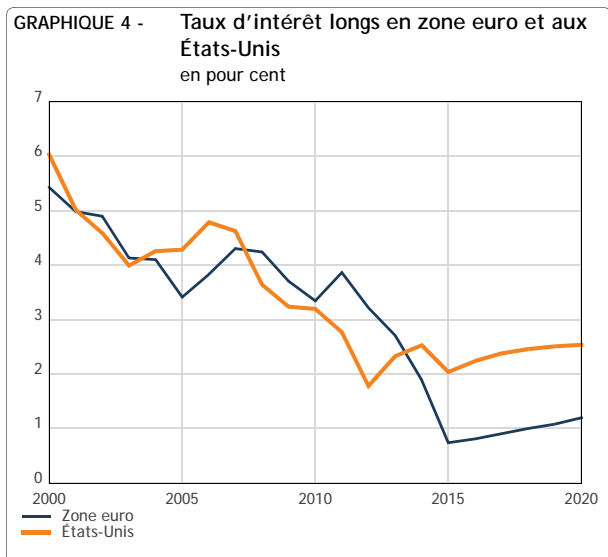
En 2014, la Banque centrale européenne a abaissé son taux de financement de 20 points de base jusqu'à 0,05 % compte tenu du net ralentissement de l'inflation et des anticipations d'inflation dans la zone euro. Le taux auquel les banques peuvent déposer leurs liquidités excédentaires auprès de la BCE est même devenu négatif (-0,2 %). De plus, la BCE a démarré sa politique d'assouplissement quantitatif, devant se matérialiser par un rachat massif de titres publics (et de titres privés) sur le marché secondaire. Cette opération serait menée au rythme de 60 milliards d'euros d'achats par mois et devrait se solder par un total d'achats de 1 000 milliards d'euros d'ici septembre 2016. Par ailleurs, la politique d'achat de titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées, initiée en 2014, serait poursuivie.



Le taux à court terme de la zone euro évoluerait peu durant la période de projection. Il serait certes en hausse mais il plafonnerait à seulement 0,6 % en 2020 du fait d'attentes inflationnistes particulièrement basses. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a stoppé sa politique d'assouplissement quantitatif dans le courant de 2014 et augmenterait cette année son taux directeur, pour la première fois depuis 2006. À moyen terme, ce taux serait en croissance tout en conservant un bas niveau (taux à court terme de 2,4 % en 2020).

Taux longs : la détente se poursuit, lente remontée ensuite.

Depuis le début 2014, les taux longs ont été abaissés de manière pratiquement continue dans les économies développées vu les craintes croissantes de déflation. Les taux à long terme américains ont baissé de près de 90 points de base pour atteindre 2,0 % en mars 2015. Le taux moyen à long terme de la zone euro a encore davantage reculé (de 2,7 % à 0,7 %), atteignant ainsi un creux historique. La baisse des taux a été plus marquée dans la zone euro dès lors que les marchés financiers ont anticipé l'achat imminent d'obligations d'État par la BCE. La baisse a été encore plus forte dans les pays en crise de la zone euro, ce qui a débouché sur une diminution des écarts de taux par rapport à l'Allemagne. Seule la Grèce fait exception en raison des incertitudes liées à la politique du nouveau gouvernement. Le taux belge à dix ans a atteint son niveau historique le plus bas dans le courant du mois de mars (0,41 %) et devrait s'établir à 0,6 % en moyenne cette année, contre 1,7 % en 2014.



À moyen terme, le taux long américain épouserait une tendance à la hausse mais cette hausse serait très graduelle et, atteindrait 2,5 % à l'horizon 2020. En zone euro, le taux de long terme n'augmenterait que de 10 points de base par an, pour atteindre 1,2 % en 2020.

Risques et incertitudes.

Les risques qui touchent à l'environnement économique international restent importants. L'inflation très basse qui est observée actuellement dans la zone euro s'explique surtout par la baisse des prix de l'énergie, mais un nouveau choc de demande négatif pourrait entraîner une diminution générale des prix à la consommation. En cas de déflation, combinée à une croissance économique faible, la réduction du taux d'endettement élevé d'un certain nombre de pays de la zone euro serait entravée, ce qui pourrait raviver la crise de la dette européenne. Un ralentissement plus marqué que prévu de la croissance en Chine et dans les économies émergentes, ainsi que la normalisation de la politique monétaire américaine constituent d'autres risques à la baisse.

En dépit de ces risques négatifs, on ne peut exclure que la dépréciation de l'euro et la faiblesse des prix du pétrole conduisent à un redressement plus important que prévu de l'activité économique dans la zone euro.

2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes

2.2.1. Évaluation de la croissance potentielle pour la Belgique

Une croissance potentielle qui se redresse légèrement au cours de la période 2015-2020...

Au cours de la période sous revue, la croissance potentielle devrait se raffermir et passer de 1,1 % en 2015 à 1,3 % en 2020. Cela représente un léger redressement en moyenne par rapport à la période 2009-2014 (1,1 %) mais bien loin de la croissance potentielle estimée pour la période 2003-2008 (1,9 %), elle-même en repli par rapport aux six années précédentes (2,2 %).

...soutenue par une contribution de la productivité horaire en hausse...

Le recul historique de la croissance potentielle est entièrement imputable à la baisse structurelle des gains de productivité du travail. Ainsi, alors que la croissance de cette dernière s'élevait encore à 1,5 % dans les années 1997-2002, elle ne représentait plus que 0,3 % sur la période de crise. D'après les présentes Perspectives, le redressement des gains de productivité serait lent et ceux-ci ne retrouveraient leur rythme de progression d'avant le déclenchement de la crise (0,9 %) qu'en fin de période de projection.

Le repli des gains de productivité s'explique par une contribution plus faible aussi bien de l'intensité en capital, soit la progression du stock de capital par heure travaillée, que de la productivité totale des facteurs. Au cours de la période 2015-2020, la contribution de l'intensité capitalistique retrouverait son niveau d'avant-crise. Par contre, la contribution de la productivité totale des facteurs ne se redresserait que partiellement.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1997-2002	2003-2008	2009-2014	2015-2020
PIB effectif	2,6	2,1	0,5	1,5
PIB potentiel	2,2	1,9	1,1	1,3
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	1,5	0,9	0,3	0,7
dont :				
intensité capitalistique	0,5	0,3	0,1	0,3
productivité totale des facteurs	1,0	0,6	0,2	0,4
- Emploi potentiel (en heures)	0,7	0,9	0,8	0,5
dont :				
population en âge de travailler (15-74 ans)	0,1	0,5	0,6	0,4
taux d'activité (15-74 ans)	0,7	0,4	0,0	0,0
taux de chômage non-inflationniste	0,0	0,1	0,2	0,2
durée du travail	-0,1	-0,1	0,0	0,0

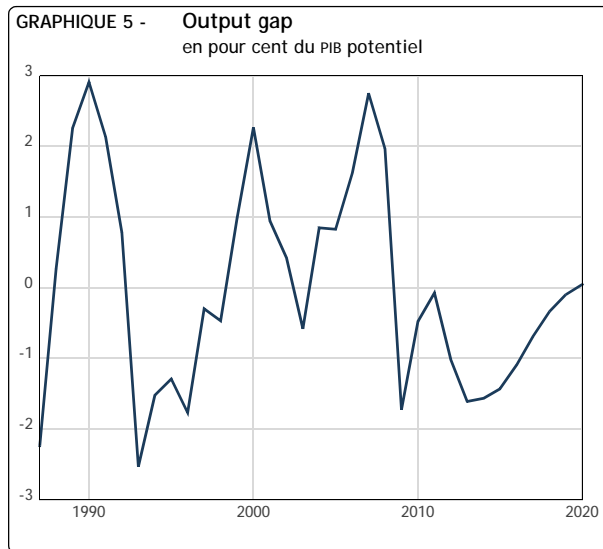
...alors que la croissance de l'emploi potentiel serait en repli.

La contribution de l'emploi à la croissance potentielle n'a, dans un premier temps, pas été affectée par le choc causé par la crise financière. Cette résilience s'explique par une dynamique soutenue de la population d'âge actif¹ et un taux de chômage non-inflationniste continuant sa décrue entamée au début des années deux mille. Dès 2012 toutefois, le rythme de progression de la population d'âge actif s'est ralenti alors même que la contri-

1. Suivant les règles de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population d'âge actif est définie par la classe d'âge des 15-74 ans. Au chapitre " Marché du travail ", les analyses sur les déterminants de l'offre sont, elles, basées sur la classe d'âge 15-64, ce qui peut affecter les conclusions.

bution du taux d'activité tendanciel devenait légèrement négative. Cet affaissement devrait même se renforcer à partir de 2018 de sorte que la contribution de l'emploi à la croissance potentielle serait nettement moins élevée en moyenne par rapport à la période 2009-2014.

L'output gap négatif ne commencerait à se résorber significativement qu'à partir de 2016.



Sur base de l'output gap, soit l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, l'économie belge aurait atteint son dernier pic conjoncturel en 2007, le précédent datant du début du millénaire. La crise de 2009 a entraîné l'écart de production en territoire négatif, à un niveau toutefois nettement moins bas qu'au cours des récessions précédentes. La reprise de 2010-2011 a ramené le niveau du PIB proche d'un état conjoncturellement neutre mais la stagnation subséquente a replongé l'output gap sous la barre des -1,5 % en 2013-2014. L'output gap ne devrait que très faiblement se résorber en 2015. Par contre, la croissance un peu plus soutenue à partir de 2016 devrait permettre à l'output gap de se refermer progressivement.

2.2.2. Évolution du produit intérieur brut en volume

Après deux années de croissance à peine positive, le PIB belge en volume a progressé de 1 % en 2014. La croissance des exportations s'est consolidée à la faveur de l'amélioration conjoncturelle dans la zone euro et celle de la demande intérieure est redevenue positive. La croissance belge se redresserait ensuite pour atteindre 1,2 % en 2015 et 1,7 % en 2017, puis ralentirait quelque peu (1,5 % en 2020). Cette accélération progressive jusqu'en 2017 s'explique surtout par un redressement de la contribution de la demande intérieure, la contribution des exportations nettes étant pratiquement stabilisée.

2.2.3. Exportations et importations

Contribution largement positive des exportations nettes à la croissance économique tant en 2014 qu'en 2015.

Dans la foulée du redressement de la croissance de la zone euro (cf. section 1), la progression des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique, calculés sur base de la croissance des importations de ses principaux partenaires commerciaux, s'est, elle aussi, accélérée pour s'établir à 3,3 % en 2014 et 4,6 % en 2015. La croissance des exportations belges en volume a suivi ce mouvement, pour atteindre 3,3 % en 2014 et 3,9 % en 2015. Cette année, les exportations belges seraient ainsi soutenues par la reprise de la conjoncture internationale mais également par l'importante dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain.

Parallèlement au redressement de la demande intérieure et des exportations, la croissance des importations en volume s'est accélérée (2,8 % en 2014 et 3,5 % en 2015). Tant en 2014 qu'en 2015, le taux de croissance du volume des exportations dépasserait celui des importations, de sorte que les exportations nettes devraient fournir une contribution positive de 0,4 point de pourcentage à la croissance économique belge au cours des deux années.

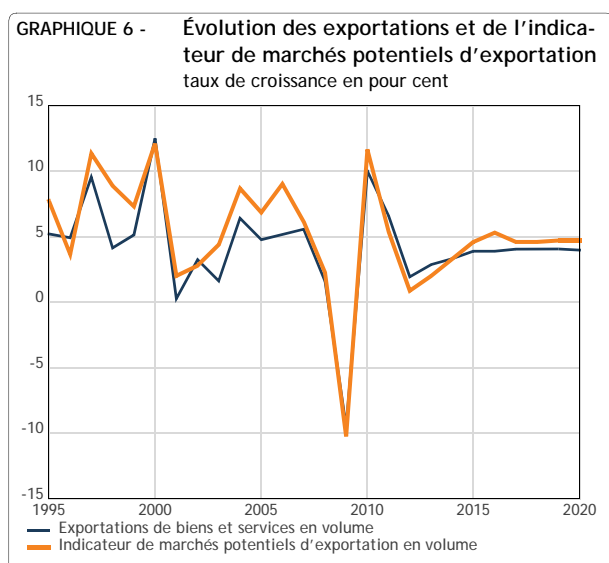
Alors que les gains de termes de l'échange enregistrés en 2013 et 2014 étaient ténus, ils devraient être nettement plus importants en 2015 (1,0 %), principalement en raison de la chute des prix internationaux du pétrole (et, dans une moindre mesure, de celle du prix des autres matières premières). La combinaison de gains de termes de l'échange et d'une contribution positive du volume des exportations nettes à la croissance du PIB se traduit par un net redressement du solde extérieur courant.

En 2016, nouvelle accélération de la croissance des marchés potentiels d'exportation et, dans le même temps, dégradation des termes de l'échange.

L'année 2016 serait caractérisée par une nouvelle accélération de la croissance des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique (5,3 %), dans le sillage de celle de la croissance économique de la zone euro. Le prix du pétrole repartirait, pour sa part, à la hausse (+11 %), tant exprimé en dollar qu'en euro, dégradant les termes de l'échange.

Dans ce contexte, le rythme de progression du volume des exportations belges (3,9 %) serait identique à celui de 2015. Dans le sillage d'une demande intérieure plus soutenue, la croissance des importations (3,7 %) serait également en hausse mais la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB resterait positive, atteignant l'équivalent de 0,3 point de pourcentage. Cet effet volume positif serait quasiment compensé par la dégradation des termes de l'échange, de sorte que le solde extérieur courant, exprimé en % du PIB, serait stabilisé en 2016.

Au cours de la période 2017-2020, progression des exportations et importations en ligne avec celle observée au cours du passé récent.



Au cours de la période 2017-2020, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique retrouveraient une croissance identique à celle enregistrée, en moyenne, au cours de la période 2000-2013, soit 4,7 % par an, mais inférieure à celle enregistrée avant la crise (6,0 % en moyenne pour la période 2000-2008). Cette progression tendancielle des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à une croissance du coût salarial horaire belge inférieure à celle de la productivité horaire (croissance annuelle moyenne en termes réels de, respectivement, 0,5 % et 1,0 %), se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 4,0 % par an en moyenne, légèrement supérieure à celle enregistrée au cours de la période 2000-2013 (3,8 %). L'écart entre la croissance des

marchés potentiels d'exportation et la croissance effective des exportations persisterait, signifiant des pertes de parts de marché de l'ordre de 0,6 point de pourcentage par an à moyen terme (cf. graphique 6)¹.

1. Par le passé, les pertes structurelles de parts de marché de la Belgique ont été, à la fois, le résultat de pertes de compétitivité-coût mais également d'une spécialisation (défavorable) de notre pays dans des produits à faible croissance. Pour plus de détails à ce sujet, voir Bogaert, H. et Kegels, C., "Compétitivité de la Belgique - Défis et pistes de croissance", Planning Paper 112, Bureau fédéral du Plan, Novembre 2012.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale¹ qui renouerait avec une croissance comparable, elle aussi, à celle observée en moyenne dans un passé récent (2,6 % versus 2,4 % pour 2000-2013), les importations devraient retrouver un rythme de progression (3,8 %) identique à celui observé au cours de la période 2000-2013 et proche de celui des exportations. Malgré cette hausse des importations, les exportations nettes exprimées en volume devraient fournir une contribution positive à la croissance économique (+0,3 point de pourcentage, en moyenne au cours de la période 2017-2020). Les termes de l'échange devraient être très légèrement dégradés, en moyenne, sur la période 2017-2020 (-0,2 %). À moyen terme, le solde extérieur courant, exprimé en % du PIB, serait en faible augmentation.

2.2.4. Dépenses de consommation finale des particuliers²

Après quatre années consécutives de recul, retour à une croissance positive du pouvoir d'achat des particuliers en 2014 et en 2015, permettant un redressement du taux d'épargne.

Alors qu'il s'était inscrit en recul pendant quatre années d'affilée, le pouvoir d'achat des particuliers, mesuré au moyen de leur revenu disponible réel, a renoué avec une croissance positive en 2014 (1,5 %) et devrait augmenter de manière identique en 2015 (1,5 %).

Malgré le blocage des salaires bruts horaires avant indexation de 2014 et 2015 dans le secteur privé, la masse des salaires exprimée en termes réels perçue par les ménages progresse de 0,6 % en 2014 et en 2015. Cette hausse s'explique par divers éléments dont, notamment, la hausse de l'emploi et une indexation des salaires du secteur privé supérieure, en 2014, à l'inflation. L'année dernière, l'indexation des salaires a en effet encore partiellement été influencée par l'inflation (plus élevée) enregistrées l'année précédente. Cette année, par contre, tant l'inflation que l'indexation des salaires du secteur privé devraient croître de 0,2 %. L'indexation des salaires publics et des allocations sociales est, pour sa part, nulle tant en 2014 qu'en 2015 et de ce fait, inférieure au cours de ces deux années à l'inflation, légèrement positive. Notons que comme l'indice santé n'augmente pratiquement pas, le saut d'index décidé par le gouvernement affectera surtout le revenu disponible réel au-delà de 2015.

En ce qui concerne les autres composantes du revenu des particuliers, les évolutions suivantes sont à mentionner : d'une part, la nette hausse des revenus nets de la propriété perçus par les ménages exprimés en termes réels en 2014 et leur recul en 2015 et, d'autre part, le recul tant en 2014 (-0,2 %) qu'en 2015 (-0,7 %) des impôts sur le revenu et le patrimoine exprimés en termes réels. Pour 2015, la mesure d'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'impôt des personnes physiques³ contribue à ce recul, tout comme le contrecoup du retard dans les enrôlements de l'exercice 2014 et la chute du précompte mobilier (suite à la chute des taux d'intérêt).

Dans ce contexte de retour à une croissance positive de leur pouvoir d'achat, les particuliers ont augmenté leurs dépenses de consommation de 1,0 % en 2014 et devraient les hausser de 1,3 % en 2015, soit des progressions inférieures à celle de leur revenu disponible réel. Après quatre années consécutives de recul (et un creux historique de 13,5 % atteint en 2013), le taux d'épargne des particuliers⁴ est donc reparti à la hausse en 2014 (cf. graphique 7). Ce redressement devrait se prolonger en 2015 (14,0 %).

1. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

2. Ménages et ISBL au service des ménages.

3. À hauteur de 450 millions en 2015. 450 millions supplémentaires seront ajoutés en 2016.

4. Épargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

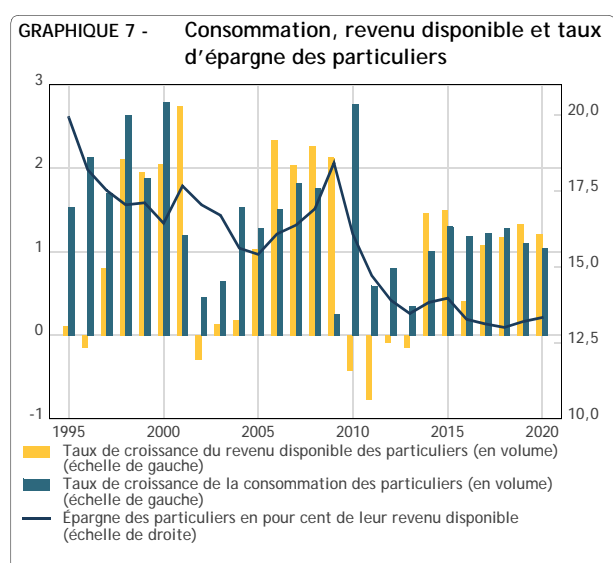
En 2016 et 2017, le saut d'index pèse sur le pouvoir d'achat des particuliers.

En 2016, le pouvoir d'achat des particuliers belges devrait à peine progresser (+0,4 %). Malgré le retour à une croissance positive du salaire brut horaire hors indexation (0,5 %), le renforcement de la progression de l'emploi et un nouveau recul des impôts sur le revenu et le patrimoine exprimés en termes réels, le pouvoir d'achat des particuliers sera lourdement affecté par le saut d'index décidé par le gouvernement, qui ne donnera en effet pas lieu à une adaptation des salaires (privés et publics) et des allocations sociales.

Dans ce contexte de quasi stagnation du revenu disponible réel mais également de nette reprise de la conjoncture européenne et de baisse du taux de chômage belge, le taux d'épargne des particuliers serait à nouveau en baisse et leurs dépenses de consommation finale augmenteraient de 1,2 %.

En 2017, l'indexation des salaires (privés et publics) et des allocations sociales redeviendrait positive mais resterait néanmoins inférieure à l'inflation. Cette réduction (par rapport à 2016) du différentiel entre inflation et indexation combinée à une nouvelle accélération de la croissance de l'emploi permettrait au pouvoir d'achat des ménages de croître plus nettement en 2017 (1,1 %) qu'en 2016 ; les dépenses de consommation finale progresseraient au même rythme qu'en 2016 (1,2 %).

Au cours de la période 2018-2020, progression similaire du pouvoir d'achat des particuliers et de leurs dépenses de consommation.



Au cours de la période 2018-2020, à la faveur d'un climat économique général relativement favorable, la croissance du revenu disponible réel des ménages atteindrait en moyenne 1,2 % par an. Une progression significativement positive du salaire brut horaire hors index (à partir de 2018, 1,2 % par an en moyenne) combinée à une croissance de 0,7 %, en moyenne par an, de l'emploi permettraient au total des salaires¹ perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,6 % par an en moyenne. Les revenus nets de la propriété perçus par les ménages, eux, afficheraient une croissance annuelle moyenne relativement modeste (1,3 %). Dans le même temps, exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu et le patrimoine à charge des ménages seraient en hausse de 2,1 % par an en moyenne et les

prestations sociales reçues par les ménages de 1,4 % par an.

Dans un contexte de persistance d'un taux d'inflation relativement faible et de baisse du taux de chômage, les particuliers ajustent la croissance de leur consommation (1,1 %) à celle de leur revenu disponible (1,2 %). Il en résulte une quasi stabilisation du taux d'épargne des particuliers qui atteindrait 13,3 % en 2020.

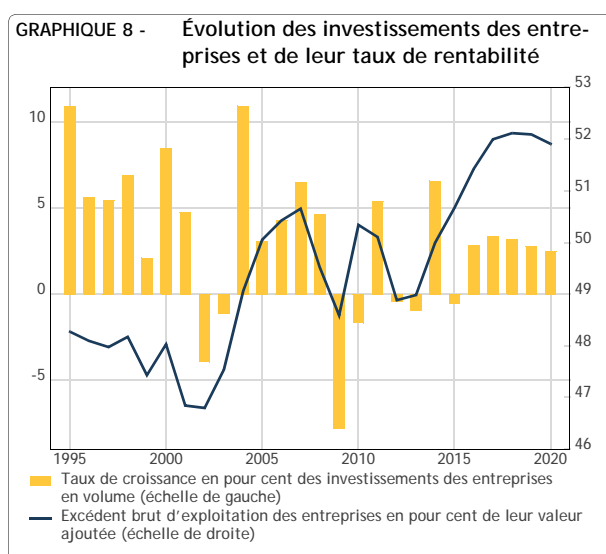
1. Le chapitre 3 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

2.2.5. Investissements des entreprises¹

En affichant des taux de croissance annuels proches de 3 % durant la période de projection, les investissements des entreprises représentent la composante la plus dynamique de la demande intérieure.

L'amélioration de la conjoncture, et dans son sillage des perspectives de débouchés et de la confiance des entrepreneurs, la nouvelle baisse des taux d'intérêt de long terme, l'assouplissement des conditions d'octroi de crédit² et la nette amélioration du taux de rentabilité des entreprises³ (résultant notamment du blocage des salaires bruts horaires hors index) sont autant d'éléments qui ont favorisé le climat d'investissement en 2014. Après deux années consécutives de recul, le volume des investissements des entreprises a ainsi enregistré un bond important de 6,6 % en 2014. Ils devraient toutefois diminuer de 0,5 % cette année, et ce alors que tous les incitants à l'investissement cités ci-dessus pour 2014 seraient confortés voire renforcés (notamment nouvelle hausse du taux de rentabilité des entreprises). L'explication de cette contradiction réside dans le fait que ces chiffres de croissance 2014 et 2015 sont influencés par quelques achats importants à l'étranger qui font augmenter les importations dans les mêmes proportions et n'ont donc aucun effet sur le PIB. Il s'agit d'une acquisition de navires dans le courant de l'année 2014 ainsi qu'au premier semestre 2015 et de l'achat d'une licence importante⁴ en 2014. Abstraction faite de ces transactions, les investissements des entreprises progressent de près de 3 % tant en 2014 qu'en 2015.

En 2016 et 2017, le regain d'activité intérieure et extérieure serait confirmé. Par ailleurs, malgré la remontée des prix de l'énergie exprimés en euros, le taux de rentabilité poursuivrait sa hausse suite à l'application du saut d'index. Dans ce contexte, le volume des investissements des entreprises enregistrerait une progression de 2,8 % en 2016 et 3,4 % en 2017.



En fin de période de projection (2018-2020), la croissance annuelle moyenne des investissements des entreprises atteindrait 2,8 %⁵, soit un taux de croissance quelque peu supérieur à celui observé, en moyenne, au cours de la période 2000-2013 (2,3 %). Ceci interviendrait dans un contexte de maintien des taux d'intérêt de long terme à un niveau extrêmement bas et de stabilisation (voire même de légère baisse, cf. graphique 8) du taux de rentabilité des entreprises. Les gains de productivité horaire réelle progresseraient en effet à un rythme annuel moyen de 1,0 %, identique à celui du coût salarial horaire hors indexation. Les termes de l'échange, eux, seraient légèrement dégradés (-0,2 % en moyenne).

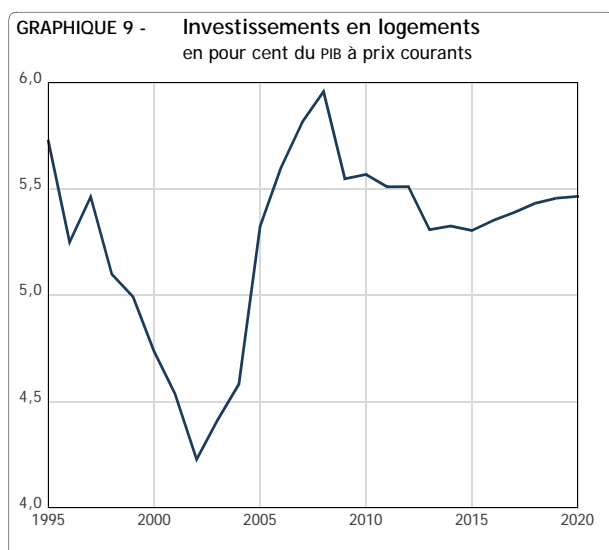
1. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire", "Éducation" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".
2. C'est ce qui ressort de la "Bank Lending Survey", une enquête trimestrielle réalisée auprès des établissements de crédit sur les conditions d'octroi de crédit (autres que le taux d'intérêt). En Belgique, cette enquête est menée par la BNB.
3. Défini comme l'excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises exprimée à prix courants. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants.
4. Dans le nouveau système des comptes nationaux (SEC 2010) et contrairement à l'ancien (SEC 95), cette dépense est considérée comme un investissement en recherche et développement (auparavant, comme de la consommation intermédiaire).
5. Ce taux moyen résulterait cependant d'un rythme de progression de moins en moins soutenu à moyen terme, passant de 3,2 % en 2018 à 2,5 % en 2020.

2.2.6. Investissements en logements

Redressement des investissements en logements au cours de la période de projection.

Après deux années consécutives de recul (-0,5 % en 2012 et -3,5 % en 2013) durant lesquelles le climat économique morose, le durcissement des conditions d'obtention de crédit hypothécaire et le (léger) recul de leur pouvoir d'achat¹ n'ont pas incité les candidats bâtisseurs à concrétiser leurs projets de construction résidentielle, les investissements en logements des ménages exprimés en volume devraient renouer avec une croissance, certes faible, mais positive en 2014 (0,8 %) et 2015 (1,0 %). La conjoncture un peu plus porteuse et le retour à une hausse du pouvoir d'achat favorisent la construction résidentielle. De leur côté, les taux d'intérêt hypothécaires affichent un niveau historiquement bas. Par ailleurs, les conditions d'obtention d'un prêt hypothécaire sont devenues encore plus strictes au quatrième trimestre 2014².

Au cours de la période 2016-2020, les investissements résidentiels exprimés en volume devraient progresser un peu plus rapidement, à savoir à un rythme de 1,6 % par an en moyenne, et ce sous l'effet de la hausse du pouvoir d'achat (sauf en 2016, année du saut d'index) et d'une confiance des consommateurs en redressement. Le taux de chômage, qui est important pour la confiance des ménages, serait en effet en baisse continue tout au long de la période. Par ailleurs, le coût de financement augmente à peine (en raison de la hausse très progressive des taux d'intérêt à long terme) et demeure à des niveaux historiquement bas. Notons que ce rythme de progression en projection est supérieur à celui du passé récent (0,8 % par an en moyenne au cours de la période 2000-2013) ; il s'en rapproche toutefois si l'on exclut l'année 2009 de cette moyenne de période (1,5 %).



En projection, la part des investissements en logements dans le PIB (en termes nominaux) serait en légère hausse, passant de 5,3 % en 2014 à 5,5 % en 2020 (cf. graphique 9).

1. Notons que la croissance 2012-2013 des investissements en logements a également pu être affectée négativement par un effet d'anticipation de certains projets immobiliers afin de bénéficier du taux réduit de TVA sur les constructions neuves mis en place temporairement par le Plan de relance en 2009-2010.

2. Source : Bank Lending Survey (BNB).

2.2.7. Investissements des administrations publiques

En début de période, les investissements publics seraient surtout portés par les investissements des communautés et régions ; à moyen terme, par ceux des pouvoirs locaux en prévision des élections communales de 2018.

Selon les derniers comptes nationaux détaillés publiés en octobre 2014, lesquels ont été réalisés en SEC 2010 et intègrent une révision du périmètre du secteur public, les investissements publics, exprimés à prix courants, ont été réalisés, en moyenne au cours de la période 2010-2012, à hauteur de 54 % par les régions et communautés, de 35 % par les pouvoirs locaux, de 10 % par le pouvoir fédéral et de 1 % par les administrations de sécurité sociale^{1,2}.

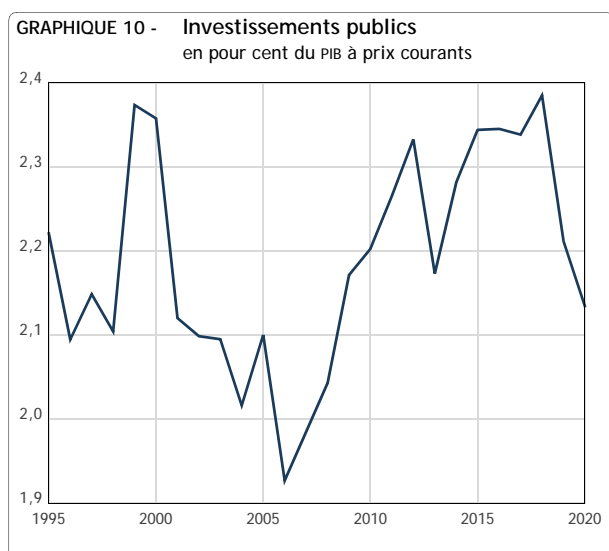
Les investissements réalisés par les régions et communautés sont en nette hausse en début de période (2014 et 2015), notamment en raison du partenariat public-privé (PPP) " Scholen van Morgen ". Par la suite, leur taux de croissance serait nettement plus modeste, voire même négatifs certaines années (taux de croissance annuel moyen pour la période 2016-2020 de -0,2 % en termes nominaux et de -1,5 % en volume), reflétant les politiques de restriction budgétaire.

Les investissements réalisés par les pouvoirs locaux, pour leur part, suivent un cycle étroitement lié à la périodicité des élections communales ; il a en effet été identifié sur le passé que les pouvoirs locaux intensifient leurs dépenses d'investissements à l'approche des élections communales pour les réduire ensuite. Ils connaîtraient ainsi une nouvelle accélération importante en 2017 et 2018 en perspective des élections de 2018, avant de se replier en 2019 et 2020, années post-électorales. Sur l'ensemble de la période 2015-2020, le taux de croissance annuel moyen des investissements réalisés par les pouvoirs locaux atteindrait 3,7 % en termes nominaux et 2,7 % en volume.

Sur l'ensemble de la période de projection (2015-2020), le total des investissements publics afficherait un taux de croissance annuel moyen de 1,6 % en termes nominaux et de 0,5 % en volume, en net retrait par rapport aux taux observés, en moyenne, au cours de la période 2000-2013 de, respectivement, 3,0 % et 1,1 %.

1. Cette répartition a été revue de façon non négligeable par rapport à celle présentée dans les comptes nationaux détaillés de septembre 2013 (notamment suite à la capitalisation des dépenses de R&D, conformément au SEC 2010) dans lesquels, en moyenne pour la période 2010-2012, la part des communautés et régions était plus faible (42 %) et celle des pouvoirs locaux était plus élevée (47 %).

2. Notons également que les présentes Perspectives reprennent, pour l'année 2014, les comptes publics publiés le 17 avril 2015 par l'ICN (publication sur NBB.Stat des tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs). Pour les années antérieures, toutefois, nos Perspectives respectent les comptes nationaux détaillés publiés en octobre 2014 (ICN, Comptes nationaux 2013 Partie 2 – Comptes détaillés et tableaux, Octobre 2014). Il en résulte une possible rupture de série entre les niveaux de 2013 et ceux de 2014.



En moyenne au cours de la période 2011-2013, la part nominale belge des investissements publics dans le PIB a atteint 2,3 %, soit 0,7 point de pourcentage de moins que la part moyenne observée pour la zone euro. En projection, cette part belge serait stabilisée à 2,3 % de 2015 à 2017, grimperait à 2,4 % en 2018, avant de se replier pour atteindre 2,1 % en 2020 (cf. graphique 10).

2.2.8. Consommation publique

Croissance historiquement faible de la consommation publique en projection.

Au cours de la période de projection (2015-2020) et, compte tenu de l'ensemble des décisions connues au moment de clôturer les présentes perspectives, la croissance de la consommation publique exprimée en volume serait historiquement faible, puisqu'elle n'atteindrait que 0,7 % en moyenne par an alors qu'elle s'élevait encore à 1,6 % au cours de la période 2000-2013. Ce ralentissement de la croissance en projection est le reflet des nombreuses mesures d'économie planifiées à tous les niveaux de pouvoir.

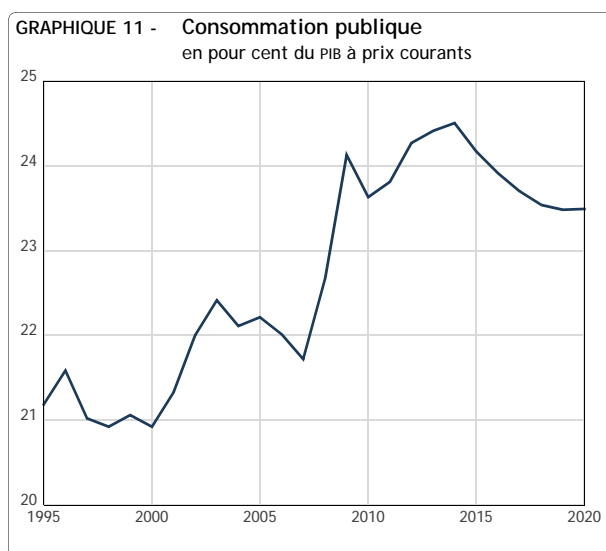
Si l'on analyse les principales composantes de la consommation publique, l'on constate que la croissance de la consommation publique serait quasi exclusivement portée par celle des dépenses publiques de soins de santé¹, lesquelles constituaient 33 % du total de la consommation publique en 2012. Ainsi, en moyenne, le volume des dépenses publiques de soins de santé progresserait de 2,5 % par an au cours de la période de projection, soit un rythme légèrement supérieur à celui de la période 2000-2013 (2,1 %).

Les rémunérations du secteur des administrations publiques² exprimées en volume, qui représentaient la moitié de la consommation publique totale en 2012, stagneraient en projection (croissance de -0,2 % par an en moyenne), alors qu'elles étaient encore en progression (1,4 %) au cours de la période 2000-2013. Ce net ralentissement est parallèle à celui de l'emploi public, dont la croissance serait négative en projection (-0,4 % par an en moyenne ; cf. chapitre 3) alors qu'elle atteignait encore 1,0 % au cours de la période 2000-2013.

Enfin, alors qu'il a déjà reculé de manière systématique depuis 2010, le volume des achats nets de biens et services poursuivrait sa contraction au cours de la période 2015-2020 (-1,4 % en moyenne par an versus +0,8 % au cours de la période 2000-2013).

1. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.

2. Le terme " rémunérations du secteur des administrations publiques " doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives, lesquelles recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires).



En moyenne au cours de la période 2011-2013, la part nominale belge de la consommation publique dans le PIB a atteint 24,2 %, soit 3,2 points de pourcentage de plus que la part moyenne observée pour la zone euro. Cette part belge serait en baisse en projection, passant de 24,5 % en 2014 à 23,5 % en 2020. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 4.

2.2.9. Valeurs ajoutées brutes par branche d'activité

Notons tout d'abord que le passage au SEC 2010 ainsi que la mise en oeuvre d'autres révisions (non liées au SEC 2010)¹ ont modifié de manière non négligeable (en niveau et/ou en croissance) les séries observées de valeurs ajoutées de certaines branches d'activité.

Les branches " santé et action sociale ", " crédit et assurances " et " construction " ont enregistré la croissance de valeur ajoutée en volume la plus dynamique au cours de la période 2009-2014.

Au cours des cinq dernières années (2009-2014 ; cf. tableau 4) caractérisées par une conjoncture pour le moins morose, le volume de la valeur ajoutée belge totale n'a progressé, en moyenne, que de 0,5 % par an. Cette croissance globale masque toutefois de grandes différences entre les branches d'activité. Trois branches, en particulier, ont tiré leur épingle du jeu en affichant une progression nettement supérieure à la moyenne des branches : la " santé et action sociale " (1,9 %) dont l'activité n'est pas déterminée par la conjoncture, le " crédit et assurances " (1,8 %) et la " construction " (1,7 %) avec, il est vrai, une seule année (2011 : 7,9 %) qui pèse lourd dans cette moyenne. Notons également que la branche " titres-services ", apparue en 2003, a poursuivi son essor.

En outre, la progression (aux alentours de 1 % par an en moyenne) des branches suivantes peut être qualifiée d'honorable vu le contexte difficile : les " biens de consommation ", les " autres services marchands ", les " services non marchands " et l'" énergie ". Cette dernière branche a toutefois connu de très grandes fluctuations annuelles (par exemple : +11,3 % en 2010 ; -8,5 % en 2012).

Les autres branches d'activité (" agriculture ", " biens intermédiaires ", " biens d'équipement ", " transports et communication ", " commerce et horeca ") ont enregistré, en moyenne, un recul du volume de leur valeur ajoutée. Ce recul a été le plus important pour les deux branches de l'économie les plus exposées à la concurrence internationale, à savoir les " biens d'équipement " et les " biens intermédiaires ". Il n'est pas étonnant non plus de retrouver les " transports et communication " dans ce groupe étant donné qu'une partie de l'activité de cette branche est très largement dépendante du niveau d'activité générale de l'ensemble de l'économie. Enfin, le recul de la branche " commerce et horeca " va de pair avec le ralentissement de la croissance des dépenses de consommation des particuliers au cours de la période 2009-2014.

1. Les révisions imposées par le passage au SEC 2010 et celles non liées au SEC 2010 sont exposées dans le document " Comptes nationaux SEC 2010 – Le nouveau cadre de référence des comptes nationaux ", Institut des Comptes Nationaux, Septembre 2014.

Au cours de la période 2015-2020, en pourcentage de la valeur ajoutée totale, légère progression des services marchands, baisse des services non marchands et de l'industrie manufacturière.

Au cours de la période 2015-2020, le taux de croissance de l'ensemble des branches d'activité serait plus soutenu (1,5 %). Il en irait de même, en moyenne, pour chaque branche prise individuellement, à trois exceptions près : la " construction ", les " titres-services " (essoufflement de l'expansion de ce secteur ; cf. chapitre 3) et les " services non marchands " (en conséquence des mesures d'économies budgétaires mises en place). Les branches les plus dynamiques en moyenne en projection seraient la " santé et action sociale ", le " crédit et assurances ", l'" agriculture " et les " autres services marchands ". Étant donné leur poids important dans l'économie totale, les " autres services marchands " contribueraient, en moyenne, à hauteur de 0,5 point de pourcentage à la croissance de 1,5 %. Au cours de la période 1995-2014, cette branche avait déjà contribué pour 0,6 point à la croissance de 1,8 %.

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée en volume ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. La période de projection est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands (cf. tableau 4). Il atteindrait, en termes nominaux, 63,5 % en 2020 contre 61,6 % en 2013. Malgré le redressement de la demande extérieure à moyen terme, le poids de l'industrie manufacturière continuerait de diminuer en projection, passant, en termes nominaux, de 13,9 % du total de la valeur ajoutée en 2013 à 12,6 % en 2020. Les services non-marchands verraient également leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer à moyen terme. Cette baisse se traduirait par une perte équivalente à 0,9 point de pourcentage de part relative entre 2013 et 2020.

L'évolution de l'emploi par branche d'activité est explicitée au chapitre 3.

TABLEAU 4 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2013	2020	1995-2008	2009-2014	2015-2020
Agriculture	1,4	0,9	0,8	0,9	1,9	-0,2	2,1
Énergie	3,6	3,2	3,1	3,2	2,7	0,7	1,3
Industries manufacturières	20,2	17,1	13,9	12,6	2,5	-0,9	1,3
- Biens intermédiaires	9,4	8,6	6,7	6,3	3,2	-1,1	1,1
- Biens d'équipement	4,8	3,6	3,1	2,8	2,0	-3,1	1,4
- Biens de consommation	6,0	4,8	4,0	3,5	1,9	1,2	1,6
Construction	5,3	4,9	5,6	5,6	2,8	1,7	1,2
Services marchands	55,6	59,9	61,6	63,5	2,4	0,6	1,9
- Transports et communication	7,9	8,0	7,1	6,6	2,1	-0,5	1,7
. Transports terrestres	2,7	2,1	1,9	1,7	-0,2	-1,2	2,2
. Transports par eau et aériens	0,5	0,5	0,2	0,1	8,8	-6,0	2,5
. Services auxiliaires de transports et communications	4,7	5,5	5,0	4,8	2,7	0,1	1,6
- Commerce et horeca	13,6	15,2	14,4	15,1	1,2	-0,7	1,6
- Crédit et assurances	6,1	5,6	6,0	5,4	2,9	1,8	2,2
- Santé et action sociale (hors titres-services)	6,0	6,5	7,7	8,1	2,0	1,9	2,3
- Autres services marchands (hors titres-services)	21,9	24,5	26,1	28,1	3,2	0,9	1,9
- Titres-services	0,0	0,0	0,3	0,2	-	9,3	0,5
Services non marchands	13,9	14,0	15,1	14,2	1,2	1,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	2,3	0,5	1,5

2.3. Prix et coûts

Alors que l'inflation atteignait encore 2,8 % en 2012, elle avait sensiblement reculé en 2013, à seulement 1,1 % et n'a plus atteint que 0,3 % en 2014. En 2015, l'inflation ne serait que de 0,2 %. La croissance de l'indice national des prix à la consommation devrait ensuite progressivement se redresser entre 2016 et 2020 pour s'établir à 1,6 % en fin de période.

Inflation en net recul en 2014...

L'inflation belge mesurée avec l'indice national des prix à la consommation (INPC) n'a atteint que 0,3 % en 2014 contre 2,8 % en 2012 et 1,1 % en 2013. Cette évolution à la baisse est à attribuer pour une grande part à celle des prix des produits énergétiques.

Alors que le cours du baril de Brent s'établissait à 111,7 dollars en moyenne en 2012 et 108,7 dollars en 2013, il a diminué jusqu'à 62 dollars en décembre 2014. Le tassement du prix du baril de pétrole n'a pas manqué de se répercuter sur les prix des produits pétroliers : baisse dépassant les 6 % pour le gasoil de chauffage et près de 4 % pour les carburants en 2014. On note également une baisse pour le prix du gaz et de l'électricité (dans ce dernier cas, en raison notamment de la baisse du taux de TVA, intervenue en avril 2014).

L'inflation sous-jacente¹ a également contribué à la baisse de l'inflation ces dernières années. La décélération de l'inflation sous-jacente s'explique partiellement par le ralentissement de la croissance des coûts salariaux unitaires, mais résulte également d'une modification méthodologique (prise en compte dans le calcul de l'INPC des ristournes octroyées lors des périodes de soldes de janvier et juillet depuis 2013).

...et n'atteignant plus que 0,2 % en 2015.

Le tassement supplémentaire du rythme d'inflation attendu pour 2015 (0,2 %) résulte d'une nouvelle diminution de l'inflation sous-jacente et d'une baisse plus nette des prix des produits énergétiques, alors que la hausse des prix des autres composantes s'accélérerait légèrement.

Entre juillet 2014 et janvier 2015, le prix du baril de brut a chuté de manière spectaculaire (passant même en-dessous de 50 dollars en janvier). Depuis lors, le prix du baril s'est légèrement repris, mais pour 2015, on retient un prix moyen ne dépassant pas 58 dollars, soit une chute de 42 % par rapport à 2014. On notera que la chute est moindre, mais tout de même conséquente, en euros, vu la dépréciation de celui-ci par rapport au dollar (le prix du baril de Brent passerait de 74,5 euros en 2014 à 52,3 euros en 2015, soit une baisse de 30 %).

Du fait de cette chute spectaculaire, la contribution négative des produits pétroliers à l'inflation serait plus élevée qu'en 2014 ; celle de l'ensemble des produits énergétiques serait également plus forte (malgré un accroissement des tarifs de distribution de l'électricité).

La contribution des " autres composantes " à l'inflation devrait être plus élevée en 2015 qu'en 2014 en raison de l'augmentation du prix des légumes et des fruits frais². En outre, la contribution du tabac à l'inflation serait aussi forte cette année que l'année passée, les accises étant augmentées au cours de ces deux années.

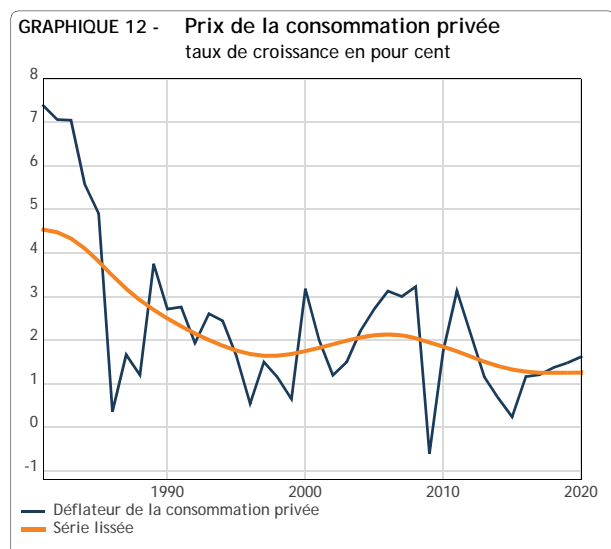
Au total, le taux d'inflation (INPC) s'établirait à 0,2 % en moyenne pour l'ensemble de l'année 2015, alors que la croissance de l'indice-santé (moins influencé par les prix du pétrole) serait de 0,5 %. Le taux d'inflation se

1. L'inflation sous-jacente est calculée en épurant l'indice des prix à la consommation de l'impact des changements de prix d'origine administrative et de l'évolution des prix des composantes traditionnellement volatiles (produits énergétiques, tabac, alcools, produits alimentaires).

2. Ces prix ont atteint des niveaux très bas durant l'été 2014 en raison de l'abondance de la récolte et de l'interdiction d'importer en Russie des produits alimentaires et agricoles. Par conséquent, la catégorie des aliments frais a contribué négativement à l'inflation en 2014. Cette année, les prix des fruits et des légumes frais devraient se redresser dans une certaine mesure et ainsi contribuer positivement à l'inflation.

redresserait significativement ensuite, du fait de prix énergétiques à nouveau en hausse et d'une inflation sous-jacente en accélération progressive.

Taux d'inflation en accélération progressive entre 2016 et 2020...



À moyen terme, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) s'afficherait en hausse et atteindrait 1,6 % en fin de période, rythme qui resterait compatible avec l'objectif de stabilité des prix édicté par la BCE. Corrigée de ses composantes volatiles, l'inflation serait également en hausse à moyen terme, sous l'effet notamment d'une évolution plus rapide des coûts intérieurs. En moyenne, l'inflation sous-jacente, tout comme l'inflation au sens large, ne dépasserait toutefois pas un rythme de 1,4 % entre 2017 et 2020.

...en raison d'une contribution progressivement accrue des coûts intérieurs et importés.

Le redressement de l'inflation intérieure s'inscrirait dans un contexte d'accélération progressive des coûts intérieurs, mais c'est sans conteste la hausse de l'inflation importée qui contribuerait le plus à la croissance plus rapide des prix intérieurs.

L'évolution des coûts intérieurs constituerait un premier facteur d'accélération de l'inflation. La hausse plus rapide des coûts intérieurs aurait pour origine l'évolution des coûts salariaux au-delà de 2017 (voir le chapitre 3 sur ce point).

Quant aux prix à l'importation, la projection table, certes, sur une évolution sans à coup de ceux-ci (pas de choc exogène sur les prix extérieurs), mais intègre bel et bien un redressement du prix du baril de pétrole brut (et de celui des autres formes d'énergie primaire). Le prix du baril de pétrole brut connaîtrait ainsi une croissance annuelle moyenne de plus de 4 % en termes réels sur la période 2016-2020. Les prix du gaz naturel et des combustibles solides seraient également en redressement progressif. Dans ces conditions, la contribution de l'inflation importée à l'évolution des prix intérieurs, après avoir été largement négative en 2014 et 2015, redeviendrait positive dès 2016 et atteindrait 1 point de pourcentage en fin de période (voir tableau ci-dessous).

TABLEAU 5 - Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale en point de pourcentage

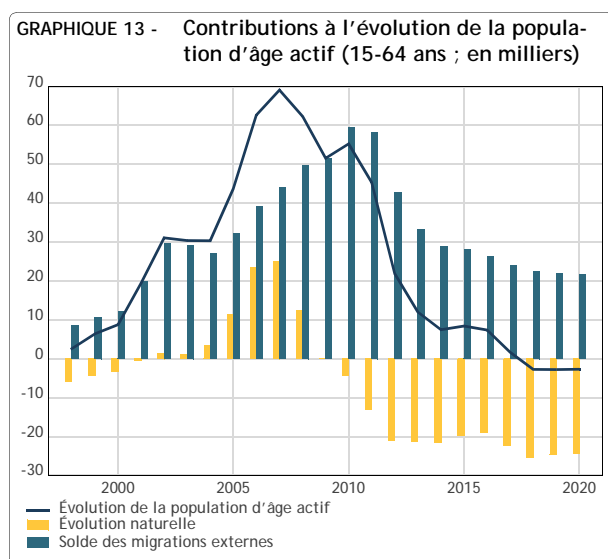
	1997-2002	2003-2008	2009-2013	2014-2015	2016-2017	2018-2020
Coûts intérieurs	0,9	1,3	1,0	0,5	0,5	0,7
Prix à l'importation	0,6	1,1	0,5	-0,5	0,8	1,0

3. Marché du travail

3.1. Démographie et offre de travail

La démographie ne soutient plus la croissance de l'offre de travail...

La croissance de la population d'âge actif s'est sensiblement ralentie au cours de la première moitié de cette décennie. Ainsi, cette population a augmenté de 7 500 personnes en 2014, contre 55 300 en 2010 (graphique 13).



D'une part, son évolution naturelle¹ a été négative durant cette période, principalement du fait de l'augmentation sensible de la taille des cohortes atteignant l'âge de 65 ans. D'autre part, le solde migratoire externe est devenu moins positif, essentiellement en raison de la baisse sensible de l'immigration en provenance des pays non-UE. À moyen terme, l'évolution naturelle de la population d'âge actif devient encore plus négative, au fur et à mesure que les cohortes atteignant l'âge de 65 ans deviennent plus denses. En outre, compte tenu des hypothèses retenues dans les dernières perspectives démographiques², le solde migratoire externe continuerait à baisser dès lors que la réglementation plus stricte en matière de regroupement familial freine l'immigration en provenance de pays non

européens. La croissance de la population d'âge actif en 2015 et 2016 se maintient au même niveau qu'en 2014, mais fléchit nettement en 2017 et devient même négative à partir de 2018. Sur l'ensemble de la période 2015-2020 (voir tableau 7 en fin de section), la population d'âge actif augmenterait d'environ 9 000 personnes, soit nettement moins rapidement qu'au cours des six dernières années (+193 000 personnes). La part de la classe d'âge de 50-64 ans continue d'augmenter, au détriment des classes d'âge de 25-49 ans et 15-24 ans.

À moyen terme, non seulement la croissance de la population d'âge actif ralentit sensiblement, mais le poids des groupes de population présentant des taux d'activité relativement plus faibles augmente aussi. Cette évolution freine de plus en plus nettement au fil du temps la croissance du taux d'activité macroéconomique³ (tableau 6, ligne 2A : en moyenne de 0,09 point de pourcentage par an). La contribution démographique à la croissance de l'offre de travail atteignait encore 0,10 point en 2014, mais deviendrait négative à partir de 2017 pour finalement tomber à -0,18 point en fin de période (graphique 14). Sur l'ensemble de la période, la contribution de la démographie est en moyenne négative (tableau 6, ligne 3A : -0,07 point par an), alors qu'elle était encore de 0,41 point par an au cours des six dernières années.

1. Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète " l'évolution naturelle " de la population, soit sa croissance en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migrations) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès dans la population d'âge actif.

2. " Perspectives démographiques 2014-2060. Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs ", BFP-DGS, mars 2015. Pour un complément d'informations sur les hypothèses utilisées dans la projection des migrations internationales, voir VANDRESSE, Marie, " Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale ", Working Paper 2-15, BFP, mars 2015.

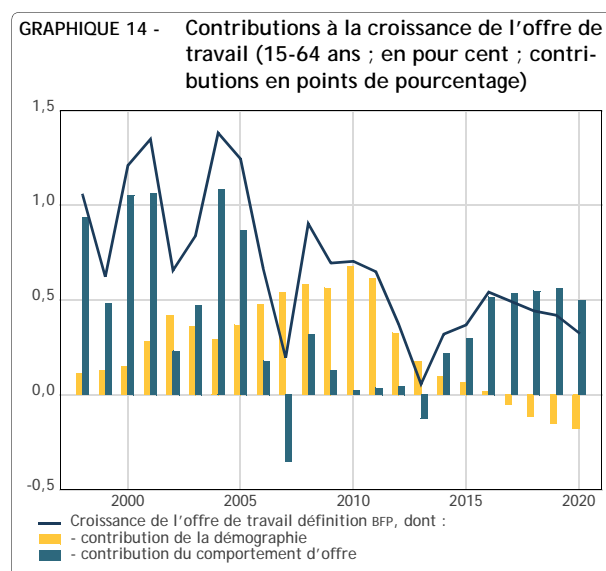
3. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

TABLEAU 6 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)¹
croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

	2003-2008	2009-2014	2012	2013	2014	2015	2016-2019	2020	2015-2020
1. Croissance de la population d'âge actif	0,72	0,45	0,30	0,17	0,10	0,12	0,01	-0,04	0,02
2. Croissance du taux d'activité	0,15	0,02	0,07	-0,11	0,22	0,25	0,46	0,37	0,41
2A. Contribution de la démographie	-0,29	-0,04	0,02	0,01	-0,01	-0,05	-0,09	-0,14	-0,09
2B. Contribution du comportement d'offre	0,43	0,05	0,05	-0,12	0,22	0,30	0,54	0,50	0,49
15-24 ans	-0,15	-0,25	-0,23	-0,32	-0,23	-0,10	-0,02	0,00	-0,03
25-49 ans ; femmes	0,18	0,03	0,02	-0,04	0,05	-0,06	0,03	0,02	0,01
25-49 ans ; hommes	-0,05	-0,10	-0,06	-0,10	-0,01	-0,07	-0,02	-0,01	-0,02
50-64 ans ; femmes	0,34	0,28	0,24	0,23	0,29	0,31	0,30	0,26	0,29
50-64 ans ; hommes	0,11	0,09	0,09	0,10	0,12	0,22	0,25	0,22	0,24
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,87	0,47	0,38	0,06	0,32	0,37	0,47	0,33	0,43
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,44	0,41	0,33	0,18	0,10	0,06	-0,07	-0,18	-0,07
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,43	0,05	0,05	-0,12	0,22	0,30	0,54	0,50	0,49

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c'est-à-dire y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

...mais alors que les changements dans le comportement d'offre ont, par le passé récent, à peine contribué...



En ce qui concerne l'évolution du comportement d'offre¹, sa contribution à la croissance de l'offre de travail a été inexistante depuis le milieu de la dernière décennie (graphique 14). Au cours de cette période, les contributions positives dans la classe d'âge 50-64 ans (moindre recours à la prépension, participation croissante des cohortes successives de femmes) ont été totalement compensées par des contributions négatives ou en repli dans les autres classes d'âge (tableau 6 ; graphique 15). Ainsi, les réformes de l'enseignement supérieur ont débouché tant sur un allongement de la durée moyenne des études que sur une augmentation de la proportion de jeunes qui mènent des études supérieures, ce qui contribue à expliquer la baisse structurelle des taux d'activité dans les classes d'âge les plus

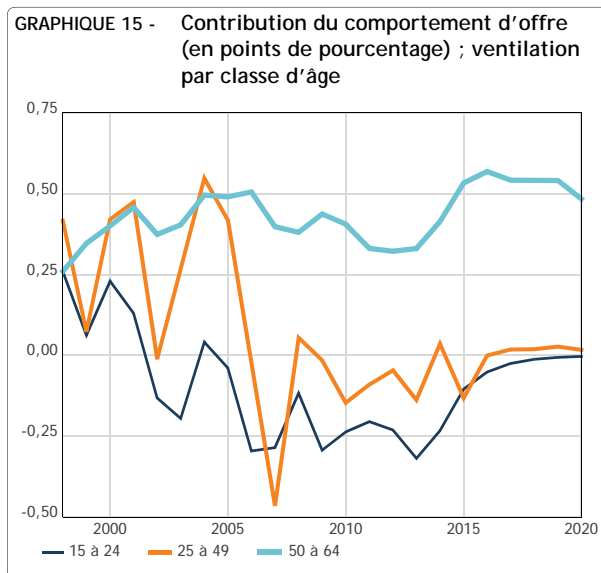
jeunes. De plus, dans la classe d'âge 25-49 ans, la dynamique à la hausse des taux d'activité féminins liée aux générations successives s'essouffle lentement. Enfin, le renforcement des contrôles de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés a également pesé sur l'évolution des taux d'activité (mesurés sur la base de données administratives).

En 2013 également, la contribution de l'évolution des taux d'activité des moins de 50 ans a été nettement négative, à savoir -0,32 point dans la classe des 15-24 ans et -0,14 point dans la classe des 25-49 ans. Aux âges plus élevés, la progression des taux d'activité (contribution de 0,33 point) a été insuffisante pour compenser cette évolution si bien que l'évolution des taux d'activité a globalement contribué négativement à la croissance de l'offre de travail (-0,12 point). De plus, la contribution démographique diminue à nouveau de moitié si bien que la croissance de l'offre de travail s'est effondrée au cours de cette année-là (revenant de 0,38 % à 0,06 %).

1. Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

...à la progression de l'offre de travail, ils en deviennent maintenant le moteur...

L'an dernier, la dynamique négative des taux d'activité parmi les moins de 50 ans s'est quelque peu essoufflée et l'évolution des taux d'activité parmi les plus de 55 ans a, en outre, été soutenue par des mesures relatives aux fins de carrière (réforme du régime de mise en disponibilité dans l'enseignement, renforcement des conditions d'accès à la retraite anticipée) qui avaient été prises par le gouvernement précédent. Par conséquent, la contribution globale de l'évolution des taux d'activité est redevenue nettement positive (0,22 point) et a largement compensé le nouvel affaiblissement de la contribution démographique si bien que la croissance de l'offre de travail a atteint 0,32 %.



À partir de 2015, le recul de la participation des jeunes au marché du travail devrait s'affaiblir graduellement, pour disparaître complètement à moyen terme (graphique 15). Cette année, la contribution de la classe d'âge 25-49 ans subit encore l'impact négatif de la réforme du système des allocations d'insertion destinées aux jeunes sortant de l'école et sans emploi (précédemment les allocations d'attente). Outre le contrôle plus sévère de la recherche active d'un emploi, les effets de la limitation dans le temps des allocations d'insertion commencent à se manifester. De plus, les conditions d'octroi de l'allocation sont cette année encore renforcées. Ces mesures s'accompagnent d'une augmentation du nombre de personnes faisant appel au revenu d'intégration. Elles entraînent aussi le retrait, au moins

temporaire, de certaines personnes du marché du travail (ou qui en tout cas cesseront d'être enregistrées comme demandeuses d'emploi), ce qui aura un effet négatif sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées. Au cours de la période de projection, la contribution de la classe des 25-49 ans redevient (légèrement) positive, mais uniquement chez les femmes pour qui les effets de cohorte jouent encore un rôle limité.

...principalement en raison des mesures relatives aux fins de carrière...

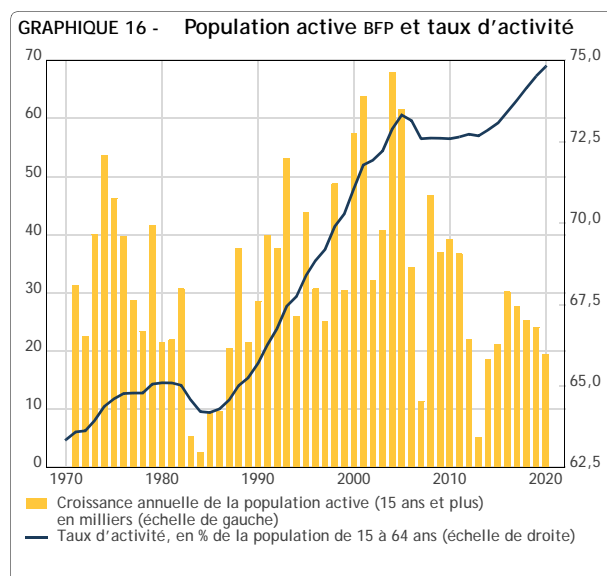
Dans les classes d'âge plus élevées, les effets de cohorte chez les femmes influencent toujours positivement l'évolution à moyen terme des taux d'activité. La contribution plus élevée qu'auparavant du comportement d'offre dans cette classe s'explique par les mesures prises par les gouvernements précédent et actuel. Ainsi, le relèvement de l'âge minimum de la retraite anticipée et le renforcement des conditions de carrière pour y accéder continuent de stimuler pendant toute la période de projection la croissance de l'offre de travail dans la classe d'âge 60-64 ans.

Dans le régime du chômage avec complément d'entreprise (RCC – précédemment la prépension), l'âge d'accès au régime est relevé et les conditions de carrière pour y entrer sont à nouveau renforcées. En outre, les personnes entrant dans le régime à partir de cette année doivent répondre à une nouvelle condition de " disponibilité adaptée " ; elles sont dorénavant considérées comme demandeuses d'emploi inoccupées et influencent à la hausse le chômage et la population active. Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise a nettement baissé au cours des trois dernières années (-12 100 personnes au total) et devrait encore diminuer de moitié (-52 000 personnes) à moyen terme pour ne plus représenter que 55 200 personnes en fin de période, dont plus de deux tiers devront répondre à la condition de " disponibilité adaptée " sur le marché du travail et seront ainsi assimilées à l'offre de travail¹.

1. Il est à remarquer que le démantèlement du régime des chômeurs âgés se poursuit (plus de nouvelles entrées dans le statut) si bien qu'un glissement s'opère dans la population active (définition BFP) de non demandeurs d'emploi à chômeurs devant répondre à une 'disponibilité adaptée' sur le marché du travail (voir section 4).

Sous l'effet des mesures précitées, la contribution de la classe des 50-64 ans passe de 0,41 point en 2014 à 0,53 point en 2015 et se maintient aux alentours de 0,50 point en projection. Étant donné que les contributions des classes d'âge de moins de 50 ans sont moins négatives qu'au cours des six dernières années, la contribution totale des changements de comportement est maintenant sensiblement plus élevée qu'au cours de cette précédente période (0,49 point par an contre 0,05 point par an). Cette évolution compense largement le recul de la contribution démographique si bien que la croissance moyenne actuelle de la population active (0,43 % par an) se maintient pratiquement au même niveau qu'auparavant (0,47 % par an), mais est maintenant exclusivement soutenue par les changements de taux d'activité.

...si bien que le taux d'activité global augmente fortement et la croissance de la population active se maintient.



L'accroissement de la population active progresse de +18 600 personnes en 2014 à +21 200 personnes en 2015 pour atteindre un pic de +30 200 personnes en 2016 (graphique 16). Sous l'effet de la nouvelle perte d'impulsions démographiques, la croissance de la population active s'essouffle progressivement pour ne plus atteindre que 19 400 personnes en 2020. En projection, l'évolution du comportement de l'offre continue de soutenir la croissance de l'offre de travail, ce qui se traduit par une hausse continue du taux d'activité macroéconomique. Celui-ci était resté pratiquement au même niveau depuis le milieu des années 2000, mais progresserait à moyen terme de 72,9 % à 74,8 % en dépit de l'impact négatif de changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif.

TABLEAU 7 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
moyenne annuelle, écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	08-02	14-08	20-14	08-02	14-08	20-14
15-24 ans	50	24	-32	-37	-48	-32
25-49 ans	2	-19	-42	32	-44	-42
50 ans et plus	246	189	84	268	250	222
Hommes	144	94	-2	71	37	55
Femmes	154	100	11	192	121	92
Total	299	193	9	263	159	148

Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance cumulée de la population active représenterait quelque 148 000 personnes (tableau 7), soit une évolution proche de celle enregistrée au cours des six dernières années (159 000 personnes). L'offre de travail progresserait à nouveau plus fortement chez les femmes que chez les hommes et continuerait à vieillir, sous l'effet du vieillissement de la population d'âge actif et de l'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures. La part des femmes dans la population active totale progresse de 46,6 % en 2014 à 47 % en 2020, celle de la classe des 50 ans et plus de 28,9 % à 32,2 %. L'âge moyen de la population active, qui avait déjà progressé de 38,4 ans en 1997 à 41,5 ans en 2014, atteindrait 42,3 ans en 2020.

3.2. Coût du travail, salaires bruts, coin salarial, productivité et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises

Les mesures fédérales relatives au coût du travail induisent une baisse du coût du travail nominal et réel sur la période 2015-2016...

Au cours de la période 2015-2016, le coût horaire nominal du travail¹ dans le secteur des entreprises baissera de 0,1 % et de 0,2 % (tableau 8). Compte tenu des prix de la valeur ajoutée, le coût réel du travail baissera de 1,1 % et 1,2 %. En 2015, cette évolution s'explique par la suppression temporaire de la liaison automatique des salaires bruts aux prix (indice santé)², le gel des salaires bruts avant indexation, la baisse des primes de licenciement, et la baisse des taux de cotisation au Fonds de fermeture des entreprises. En 2016, les mesures relatives à la réduction du coût salarial dans le cadre du Pacte de compétitivité (réductions structurelles de cotisations patronales³, subventions du Maribel social⁴ et subventions au travail de nuit et en équipe⁵) sont exécutées et la hausse des salaires bruts hors index sera limitée suite à la concertation sociale. La hausse des salaires bruts avant indexation⁶ (0,5 %) qui interviendra en 2016 tiendra en une composante imposable (0,4 %) et en une composante non imposable, tant sur le plan fiscal que parafiscal.

TABLEAU 8 - Évolution du coût du travail, de sa composition et de ses déterminants macroéconomiques - secteur des entreprises y compris les entreprises de titres-services et les agences ALE
taux de croissance annuels moyens en pour cent, sauf indication contraire

	1986-2020	1986-1996 Avant la norme salariale	1997-2014 Depuis la norme salariale	2015-2020	2015 AIP	2016 AIP	2017-2020
Composition ex post du coût du travail							
1. Coût horaire nominal du travail	2,75	4,44	2,22	1,22	-0,12	-0,18	1,91
Évolution imputable aux éléments suivants ^a :							
- indexation	1,73	1,97	1,90	0,78	0,18	0,11	1,09
- salaires horaires bruts avant indexation	1,07	2,25	0,47	0,71	0,07	0,45	0,93
- taux parafiscal net	-0,07	0,17	-0,16	-0,27	-0,38	-0,74	-0,12
* dont total des cotisations patronales à la sécurité sociale ^b	0,07	0,26	0,06	-0,24	-0,40	-0,53	-0,13
* dont subventions salariales ^c	-0,15	-0,09	-0,22	-0,02	0,03	-0,20	0,01
Coût horaire réel du facteur travail et déterminants macroéconomiques^d							
2. Productivité horaire du travail en termes réels	1,27	2,18	0,87	0,84	0,52	0,65	0,97
3. Taux de chômage BFP (niveau en %)	12,60	12,48	12,98	11,64	12,26	12,07	11,37
4. Coin salarial ^e	-0,03	-0,07	0,13	-0,41	-1,36	-0,91	-0,05
Évolution imputable aux éléments suivants :							
- termes de l'échange internes ^f	0,01	-0,32	0,24	-0,11	-0,71	0,12	-0,02
- impôts sur la demande de travail ^g	-0,07	0,17	-0,16	-0,27	-0,38	-0,74	-0,12
- impôts sur l'offre de travail ^h	0,04	0,07	0,04	-0,03	-0,28	-0,29	0,09
5. Coût horaire réel du facteur travail ⁱ	0,95	2,09	0,59	-0,07	-1,06	-1,20	0,47

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison des effets de second ordre.

b. Les cotisations légales, extralégales, fictives et pour pensions complémentaires. Les cotisations légales s'entendent déduction faite des réductions de cotisations patronales générales. Les réductions de cotisations patronales groupes cibles sont traitées en tant que subventions salariales conformément aux directives du SEC 2010.

1. Le coût du travail se définit comme le salaire brut augmenté des cotisations patronales, déduction faite des réductions générale et groupes cibles et autres réductions des charges salariales au profit des employeurs.

2. L'indexation des salaires bruts dans le secteur privé ne sera à nouveau d'application que lorsque l'indice de référence sera dépassé de 2 %.

3. Majoration du forfait de base de 28 EUR par trimestre par ETP et majoration du plafond bas salaires de 960 EUR (par trimestre par ETP), lequel est indexé sur le plafond bas salaires du bonus à l'emploi, en janvier 2016 pour les travailleurs qui ne relèvent pas du Maribel social ou des entreprises de travail adapté.

4. Majoration du forfait Maribel social de 28 EUR par trimestre par ETP en janvier 2016.

5. Relèvement du pourcentage de subvention salariale (par rapport aux salaires bruts des prestations concernées) de 15,6 % à 20,4 % en janvier 2016.

6. Compte tenu de cette limite, il semble peu vraisemblable que la décision de prolonger d'un mois la période de salaire garanti à charge de l'employeur en cas de maladie soit effectivement imposée dès 2016.

- c. Ces subventions salariales sont de nature multiple et financées par différents niveaux de pouvoir (cf. annexe statistique électronique).
- d. Dans les modèles de négociation collective entre employeurs et travailleurs, le coût du travail réel est déterminé par la productivité réelle du travail, le coin salarial (corrélation positive) et par le taux de chômage (corrélation négative).
- e. Rapport entre le coût du facteur travail (après déduction des subventions salariales) et les salaires nets, corrigé pour tenir compte de l'évolution différente du déflateur de la valeur ajoutée et de l'indice des prix à la consommation.
- f. Rapport entre l'indice des prix à la consommation et le déflateur de la valeur ajoutée.
- g. Cotisations patronales (après réductions de cotisations patronales) déduction faite des subventions salariales. En 2015, baisse des taux de cotisation du ' Fonds de fermeture des entreprises ', suppression de la cotisation ' Congé éducation rémunéré ', introduction de la cotisation ' Groupes à risque '.
- h. Cotisations personnelles (après réductions de cotisations personnelles) et précompte professionnel.
- i. Déflatés par le déflateur de la valeur ajoutée.

...qui sera suivie à moyen terme d'une croissance modérée du coût du travail nominal.

À partir de 2017, le coût du travail horaire nominal progressera de 1,9 % en moyenne par an, soit un rythme inférieur à celui enregistré depuis l'application des normes salariales (période 1997-2014), à savoir 2,2 % en moyenne par an. Le coût horaire réel du travail augmentera de 0,5 % en moyenne par an, moins rapidement que la croissance réelle de la productivité (1,0 % en moyenne par an). La croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation devrait s'établir à 0,9 %. Au cours de la période 2017-2020, la croissance de la rémunération brute s'accélérerait pour évoluer davantage au même rythme que la croissance réelle de la productivité, contrairement à la période 1997-2014 où la productivité réelle augmentait plus rapidement, en moyenne annuelle, que les salaires bruts avant indexation (0,9 % contre 0,5 % respectivement).

L'évolution au-delà de 2016 doit être mise en perspective avec les éléments suivants : l'évolution du taux de chômage qui diminue progressivement, l'accélération de la croissance de la productivité de 0,6 % en moyenne en 2015-2016 à 1,0 % en moyenne par an sur la période 2017-2020, la stabilité du coin salarial (voir encadré) et l'éventail des réactions possibles des partenaires sociaux face aux dispositifs dictés par les gouvernements fédéraux successifs au cours de la période 2013-2016 pour freiner l'évolution du salaire brut (blocage du salaire brut réel, saut d'index).

Après 2016, l'évolution de la productivité et du chômage dynamise la croissance du coût du travail. Nous ne pouvons établir clairement si les effets du blocage des salaires et du saut d'index restent acquis. Selon une hypothèse possible, les efforts de réduction des salaires bruts imposés d'en haut seraient considérés comme artificiels et déboucheraient, par un mouvement de rattrapage, sur une accélération des hausses salariales brutes à l'avenir (à l'instar des pays où les salaires ne sont pas indexés automatiquement aux prix et où ils augmentent de manière plus brutale suite à chaque nouvelle négociation salariale). Selon une autre hypothèse, les efforts – même s'ils sont imposés – de maîtrise des salaires bruts confirmeraient implicitement une perte de pouvoir des organisations syndicales et ne déboucheraient pas sur un mouvement de rattrapage, quel que soit le niveau des salaires bruts durant la période jusqu'à 2016 (" le passé est le passé "). Dans les présentes Perspectives, nous tablons sur une voie médiane entre ces deux hypothèses extrêmes.

ENCADRÉ 2 - Coin salarial stable sur la période 2017-2020

Après 2016, le coin salarial reste stable étant donné que, d'une part, les prix à la consommation augmenteront pratiquement aussi rapidement que le déflateur de la valeur ajoutée et que, d'autre part, la baisse des charges sur la demande de travail (cotisations patronales moins subventions salariales) sera en grande partie compensée par la hausse des charges sur l'offre de travail (cotisations personnelles plus précompte professionnel).

La baisse des charges sur la demande de travail comprime le coin salarial. Le deuxième paquet de réductions structurelles de cotisations patronales¹ décidées dans le cadre du Pacte de compétitivité affecte en 2019 le taux de cotisations légales moyen (cf. annexe statistique électronique), tandis que le taux de cotisations imputées continue de diminuer au fur et à mesure que le stock de chômeurs avec complément d'entreprise se réduit et que les primes de licenciement baissent sous l'effet de la reprise conjoncturelle. Le taux de subventions salariales augmentera en moyenne, sous l'impulsion du deuxième paquet de subventions au travail de nuit et en équipe² (classé dans la rubrique ' précompte professionnel ') et de subventions Maribel social³ (rubrique ' Sécurité sociale '), lequel entrera en vigueur en 2019 dans le cadre du Pacte de compétitivité.

La sixième réforme de l'État entraîne un glissement comptable des subventions salariales : elles sont désormais comptabilisées parmi les réductions de cotisations ' groupes cibles ' régionales et non plus fédérales de même que celles de la Sécurité sociale (titres-services, activations) glissent vers les Régions. L'impact total des réductions ciblées régionales et fédérales sur le coût du travail diminuera légèrement compte tenu de leur caractère forfaitaire. Les présentes perspectives tiennent également compte d'une réorientation limitée, en Flandre, des réductions ciblées des chômeurs de longue durée vers les travailleurs âgés à bas salaires à partir de 2016 dans le cadre de la nouvelle politique des groupes cibles du gouvernement flamand. Ces mesures ont été annoncées mais ne sont pas encore traduites dans des textes législatifs. L'impact des subventions titres-services diminuera aussi légèrement sous l'effet de mesures visant à limiter la demande en Wallonie (la Région wallonne diminue la déductibilité fiscale de deux tiers à partir de 2016).

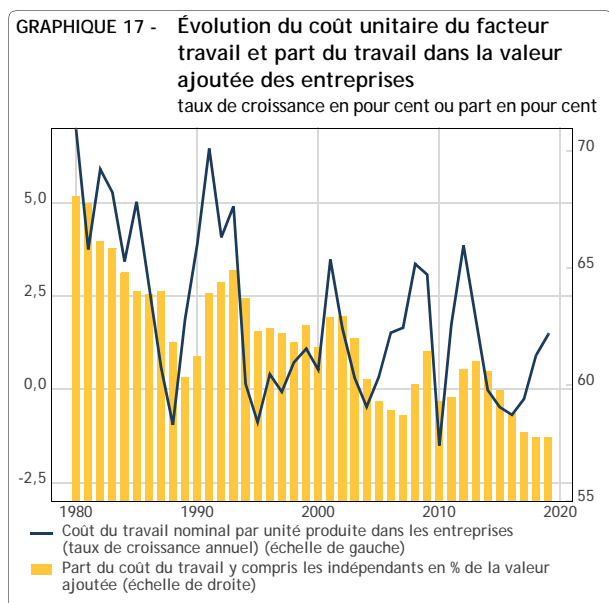
La hausse des charges sur l'offre de travail freine la réduction du coin salarial. Premièrement, à paramètres inchangés, l'impact du bonus parafiscal à l'emploi, à savoir les réductions de cotisations personnelles pour les bas salaires, diminue progressivement du fait des hausses de salaires bruts réels, étant donné que le plafond des bas salaires n'est indexé que sur l'indice santé et non sur les hausses moyennes des salaires bruts (cf. annexe statistique électronique). Deuxièmement, le taux moyen de l'impôt des personnes physiques s'accroît au fur et à mesure que les salaires bruts réels augmentent.

-
1. En janvier 2019, hausse de 14 EUR du forfait de base par trimestre par ETP et hausse du plafond des bas salaires de 480 EUR (par trimestre par ETP), lequel est indexé sur le plafond des bas salaires pour le bonus à l'emploi, pour les travailleurs qui ne relèvent pas du Maribel social ou des ateliers protégés.
 2. Hausse du pourcentage de subvention salariale (par rapport aux salaires bruts des prestations concernées) de 20,4 % (janvier 2016) à 22,8 % (janvier 2019).
 3. Hausse du forfait Maribel social de 14 EUR par trimestre par ETP en 2019.

Le coût nominal unitaire du facteur travail pousse l'inflation sous la norme des 2 % de la BCE.

Au cours de la période 2015-2020, le coût nominal unitaire du travail augmente en moyenne de 0,5 % par an (graphique 17), soit nettement plus lentement que l'objectif d'inflation de la BCE de 'moins mais proche' de 2 %. Dans un premier temps, le coût nominal unitaire du facteur travail baissera (-0,5 % et -0,7 % en 2015 et 2016), mais augmentera ensuite à nouveau pour atteindre 2,0 % à l'horizon 2020, soit 1,0 % par an sur la période 2017-2020.

Poursuite de la diminution tendancielle de la part salariale sur la période de projection.



Après une hausse temporaire et – d'un point de vue historique – modeste à 61,0 % en 2013, la part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises retombe progressivement de 60,6 % en 2014 à 58,0 % en 2020. À titre de comparaison, la part salariale a baissé de 64,0 % dans les années quatre-vingt à 63,0 % en moyenne dans les années nonante puis à 60,6 % en moyenne dans les années 2000.

À long terme, la part salariale reflète la mesure dans laquelle le travail et d'autres facteurs de production sont substituables en fonction de leurs coûts relatifs. Le pouvoir de négociation relatif des organisations de travailleurs est également un facteur déterminant pour la part salariale à long terme dans la mesure où les salaires sont négociés collec-

tivement et que le marché du travail n'est pas une structure parfaitement concurrentielle. En revanche, les diminutions des charges salariales via des réductions de cotisations patronales ou des subventions salariales entraînent généralement une baisse immédiate et temporaire de la part salariale. Cet effet joue en 2016 et 2019. C'est pourquoi nous ne pouvons établir clairement à l'heure actuelle si la nouvelle baisse de la part salariale après 2014 représente une nouvelle tendance à long terme ou au contraire si elle est temporaire.

3.3. Emploi

La croissance de l'emploi s'accélère jusqu'en 2017, mais recule ensuite à mesure que la croissance de l'activité s'affaïsse et que les gains de productivité augmentent.

Après deux années de stagnation (croissance de -0,3 % en 2012 et de 0,1 % en 2013), l'activité dans le secteur marchand s'est accrue de 1,1 % en 2014. Une part importante de cette croissance a été absorbée par la hausse des gains de productivité : tant la croissance de la productivité horaire du travail (+0,4 %) que celle de la durée de travail moyenne (+0,3 %) se sont accélérées (tableau 9). Cette évolution s'explique par un mouvement de rattrapage par rapport à la rétention de main-d'œuvre qui s'est manifesté au cours des années de basse conjoncture. En outre, l'accroissement de l'emploi titres-services en 2014 s'est avéré être bien moins vigoureux que par le passé. Dès lors, la croissance dans le secteur marchand s'est également caractérisée par une intensité de main-d'œuvre moins élevée. En conséquence, la progression de l'emploi marchand est restée limitée à 0,4 %.

TABLEAU 9 - Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981- 2008	2009- 2014	2015- 2020	2013	2014	2015	2016	2017- 2019	2020
Valeur ajoutée réelle	2,3	0,4	1,7	0,1	1,1	1,4	1,7	1,9	1,7
Productivité horaire du travail	1,9	-0,1	0,9	0,1	0,4	0,5	0,7	0,9	1,2
Volume de travail	0,4	0,5	0,9	0,0	0,7	0,9	1,0	0,9	0,5
Durée de travail moyenne	-0,3	0,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,0	-0,1	-0,1
Emploi en nombre de personnes	0,7	0,4	0,9	-0,3	0,4	0,8	1,0	1,0	0,6
p.m. Productivité du travail par tête	1,6	0,0	0,8	0,4	0,7	0,6	0,7	0,8	1,1

À partir de cette année, la croissance de l'activité dans le secteur marchand continue à se consolider jusqu'à atteindre 1,9 % en 2017-2018, avant de retomber quelque peu pour atteindre un niveau de 1,7 % en 2020 (tableau 9). En moyenne, la valeur ajoutée dans le secteur marchand affiche une croissance annuelle de 1,7 % à moyen terme, soit nettement plus qu'au cours des six dernières années qui, il est vrai, ont été marquées par deux récessions, mais moins qu'au cours des trois décennies ayant précédé la crise financière.

L'évolution de la durée de travail moyenne est influencée aussi bien par des effets conjoncturels et des effets structurels (travail à temps partiel) que par des effets de composition (la répartition de l'emploi en fonction du statut de travail et de la branche d'activité). La conjoncture influence surtout l'évolution du nombre d'heures prestées par emploi salarié en équivalent temps plein. Ce nombre d'heures n'atteindrait un niveau conjoncturellement neutre que dans le courant de cette année, ce qui maintient une pression à la hausse sur la durée de travail moyenne en début de période de projection.

L'impact du travail à temps partiel se reflète dans l'évolution du nombre d'équivalents temps plein par tête de l'emploi salarié (le 'facteur ETP'). La baisse historique du facteur ETP s'est déjà arrêtée au cours des dernières années parce que l'accroissement de la part des emplois à temps partiel s'est ralenti (notamment en raison de la vitesse de croisière atteinte par l'emploi titres-services) et que, parallèlement, la durée relative d'un emploi à temps partiel par rapport à un emploi à temps plein a continué à augmenter. En outre, le durcissement des conditions pour bénéficier du crédit-temps à temps partiel (suppression de l'allocation de l'ONEM pour les nouvelles demandes sans motif ; nouveau relèvement de l'âge d'accès aux emplois de fin de carrière) continue à freiner la croissance de la part des emplois à temps partiel dans l'emploi salarié. Le facteur ETP devrait même légèrement augmenter au cours de la période de projection.

En revanche, les effets de composition devraient entraîner une baisse de la durée de travail moyenne sur l'ensemble de la période. Tout d'abord, la composition de l'emploi indépendant change au détriment des branches d'activité caractérisées par la durée de travail la plus élevée (à savoir l'agriculture). Ensuite, la part de l'emploi indépendant dans l'emploi marchand total s'amenuise également : ce recul a également un effet né-

gatif sur la durée de travail moyenne, étant donné que les indépendants prestent en moyenne un nombre d'heures plus élevé. Après avoir encore légèrement augmenté en 2015, la durée moyenne du travail devrait dès lors se stabiliser en 2016 et suivre une évolution légèrement négative à partir de 2017 (-0,1 % par an).

La croissance moyenne de la productivité horaire du travail a été légèrement négative au cours des six dernières années (tableau 9 : -0,1 % par an), parce que les périodes de recul conjoncturel (2009 ; 2012-2013) se sont accompagnées de fortes baisses de la productivité et que la croissance s'est caractérisée par une exceptionnelle intensité en main-d'œuvre durant la période de reprise (2010-2011). Au cours de la période de projection, la croissance de la productivité horaire devrait progressivement se renforcer en passant de 0,5 % en 2015 à 1,2 % en 2020, au fur et à mesure de l'accélération de la croissance des salaires avant indexation (voir section 2).

Toutefois, la croissance de la productivité horaire (0,9 % par an en moyenne au cours de la période de projection) reste faible d'un point de vue historique. L'intensité de main-d'œuvre de la croissance peut s'expliquer partiellement par le glissement de l'emploi des branches à forte croissance de la productivité vers les branches à faible croissance de la productivité, même si l'expansion moins marquée de l'emploi titres-services (voir infra) atténue quelque peu la pression à la baisse exercée sur l'évolution de la productivité. D'un point de vue macroéconomique et sur le long terme (voir chapitre 2, section 2.1) toutefois, le ralentissement de la croissance de la productivité est dû à un recul structurel de la croissance de l'intensité capitaliste et de la productivité totale des facteurs, ce qui entame le potentiel de croissance de l'économie belge.

Le rythme de hausse de l'emploi marchand double cette année (pour atteindre 0,8 %) et continue à augmenter jusqu'en 2017 (pour atteindre un niveau de 1,2 %) avant de retomber (à 0,6 % en 2020) à mesure que la croissance de l'activité s'affaiblit et que les gains de productivité augmentent. L'emploi marchand progresse de 0,9 % par an en moyenne sur la période de projection, ce qui représente plus du double de la croissance moyenne enregistrée au cours des années 2009-2014 et est même supérieur à la moyenne des trois décennies ayant précédé la crise financière.

L'emploi dans l'industrie manufacturière continue à reculer, mais repart à la hausse dans la construction, ainsi que dans le commerce et l'horeca.

L'emploi dans l'industrie manufacturière continue à s'amenuiser pendant la période de projection, mais à un rythme moins rapide que dans le passé récent. Alors que la croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière était encore négative en moyenne au cours des six dernières années, l'activité devrait reprendre vigueur à moyen terme. Toutefois, cette embellie est loin d'être suffisante pour dépasser les gains de productivité, qui restent considérables. Dès lors, on devrait encore enregistrer 32 200 pertes d'emplois (-1,1 % par an), ce qui est cependant nettement moins qu'au cours des six années écoulées (-80 300 emplois). C'est surtout dans les branches plus cycliques de la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement qu'on constate par rapport aux six dernières années une diminution des pertes d'emplois, alors que dans l'industrie des biens de consommation celles-ci restent aussi importantes que dans le passé récent.

L'activité dans la construction est sous pression depuis plusieurs années déjà, notamment parce que le climat macroéconomique difficile a affecté les investissements résidentiels des ménages (voir chapitre 2, section 2.6) et que des mesures de soutien prises suite à la crise financière ont été progressivement supprimées. Le net fléchissement de l'emploi au cours des deux dernières années contraste fortement avec les bons résultats enregistrés en matière d'emploi au cours de la période 2005-2012, mais il peut s'expliquer également par la hausse du recours à l'outsourcing, par lequel de l'emploi résident a été remplacé par de la main-d'œuvre " détachée " (ces opérations sont comptabilisées comme une importation de services intermédiaires). Dans le cadre des présentes Perspectives, cette évolution n'est pas supposée s'accroître. En conséquence, l'emploi devrait rebondir en présence d'une croissance moyenne modérée de l'activité et des gains de productivité en recul, ce qui permettrait la création de 14 400 emplois supplémentaires à moyen terme.

TABLEAU 10 - Emploi intérieur par branche et population active occupée
moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels					Écarts		Niveau	
	2009-2014	2013	2014	2015	2015-2020	14-08	20-14	1980	2020
Agriculture	-2,9	0,2	-2,9	0,3	-0,4	-11	-1	113	57
Industrie	-1,5	-2,0	-2,0	-0,8	-0,3	-77	-16	1278	813
- Énergie	0,6	0,1	-0,9	0,4	0,6	2	2	80	53
- Industrie manufacturière	-2,4	-2,4	-2,0	-1,5	-1,1	-80	-32	906	476
- Construction	0,1	-1,5	-2,2	0,4	0,9	2	14	292	285
Services marchands	1,1	0,3	1,2	1,3	1,3	175	228	1638	3052
- Transports et communication	-1,1	-1,8	-0,3	-0,4	-0,1	-18	-2	295	264
- Commerce et horeca	-0,2	-0,8	0,0	-0,2	0,3	-8	13	670	751
- Crédit et assurances	-1,1	-1,4	-0,9	-0,4	-0,1	-8	-1	131	126
- Santé et action sociale ^a	2,2	1,6	1,7	2,7	2,3	69	84	210	645
- Autres services marchands ^b	1,5	0,5	2,6	2,3	2,0	85	129	332	1143
Emplois titres-services et ALE	11,2	5,5	0,8	-0,1	0,6	56	4	0	122
Services non marchands	0,3	-0,3	0,1	-0,5	-0,2	15	-9	749	840
- Administration publique et enseignement	0,6	0,3	0,0	-0,6	-0,3	26	-14	681	795
- Services domestiques ^c	-4,2	-12,2	4,2	1,1	2,3	-11	6	68	45
Emploi intérieur	0,4	-0,3	0,4	0,6	0,7	102	201	3778	4761
Branches d'activité marchande, dont :	0,4	-0,3	0,4	0,8	0,9	87	210	3028	3921
- Salariés	0,3	-0,5	0,3	0,9	1,1	47	203	2424	3162
- Indépendants	0,9	0,9	0,9	0,3	0,2	40	7	604	760
Population active occupée	0,4	-0,3	0,4	0,5	0,7	103	201	3837	4840
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	-0,1	-0,4	0,3	0,4	0,7	-0,3	2,7	59,5	66,5

a. Hors emplois titres-services.

b. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

c. Pour compte propre auprès des ménages.

Des pertes d'emplois ont été enregistrées depuis 2008 dans les branches ' crédit et assurances ', ' transports et communication ' et ' commerce et horeca ', et ce aussi bien pour des raisons conjoncturelles (commerce, horeca, transport routier, entreposage et services auxiliaires de transport) que pour des raisons structurelles (crédit et assurances, baisse de l'emploi chez bpost). À moyen terme, l'emploi devrait presque se stabiliser dans les deux premières branches. Toutefois, on assistera, aussi bien dans la branche ' crédit et assurances ' que dans certains sous-secteurs de la branche transports (comme la SNCB), à un très grand nombre de départs naturels de travailleurs âgés au cours des prochaines années (voir infra), ce qui pourrait offrir également des possibilités de réduire l'emploi à un rythme accéléré et d'enregistrer des gains de productivité. Dans la branche ' commerce et horeca ' – où il était déjà question d'une embellie dans l'évolution de l'emploi l'année dernière –, la croissance de l'activité retrouve des couleurs à la faveur de la hausse de la consommation privée, ce qui devrait se traduire par un accroissement du nombre d'emplois de 12 900 unités à moyen terme.

La majeure partie des créations d'emplois reste l'apanage des branches ' autres services marchands ' et ' santé ', tandis que la croissance de l'emploi titres-services s'essouffle.

Les branches ' santé et action sociale ' et ' autres services marchands ' restent celles où on observe le plus grand nombre de créations d'emplois à moyen terme (avec respectivement 83 600 et 127 900 emplois supplémentaires). Dans la branche ' santé et action sociale ', la croissance de l'emploi resterait presque au même niveau qu'au cours des six dernières années (2,3 % par an). Comme à l'accoutumée, la croissance de l'emploi dans cette branche est soutenue par la forte progression de la demande de services de santé, qui est elle-même

alimentée par la hausse sensible des dépenses en soins de santé et par la faiblesse des gains de productivité. Dans la branche 'autres services marchands', à la fois vaste et hétérogène, l'accroissement de l'emploi serait même supérieur (hausse de 2,0 % par an) à celui des six années écoulées. En effet, la composante cyclique de cette branche (le travail intérimaire) avait été durement touchée par la double récession au cours de cette période.

En revanche, la croissance de l'emploi titres-services – troisième moteur de la création d'emplois au cours de la dernière décennie – s'est ralentie l'année dernière. Le potentiel de croissance future de ce type d'emploi – dans le champ d'application actuel – semble limité, après l'essor rapide enregistré depuis le milieu des années 2000 et les hausses de prix successives opérées ces dernières années.

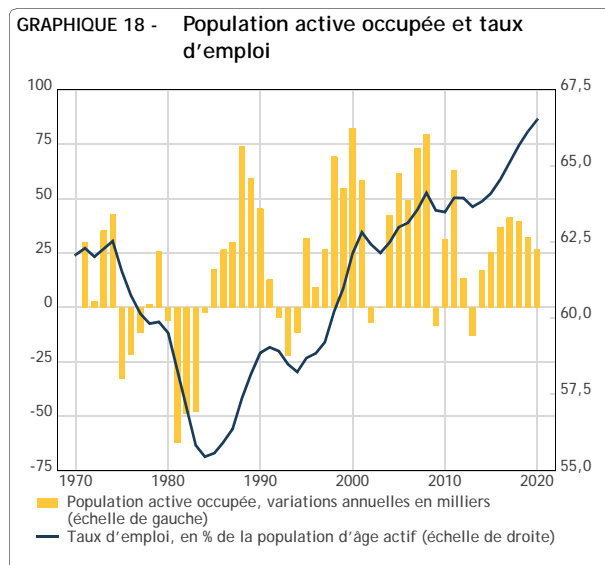
Les gains de productivité étant systématiquement plus élevés dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands, la tertiarisation croissante de l'économie se manifeste davantage dans la distribution sectorielle de l'emploi que dans celle de la valeur ajoutée. Le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur total passerait de 11,1 % en 2014 à 10,0 % en 2020, et celui des services marchands progresserait de 61,9 % à 64,1 %. Les branches dont le poids augmente le plus sont 'santé et action sociale' (de 12,3 % à 13,5 %) et 'autres services marchands' (de 22,2 % à 24,0 %).

Baisse de l'emploi dans l'administration publique et la défense, hausse dans l'enseignement.

Entre 2008 et 2014, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' a augmenté de 26 200 personnes du fait de la forte hausse dans l'enseignement (+32 400 personnes) alors que l'emploi s'est inscrit en recul au niveau du pouvoir fédéral au sein de ses administrations (-5 800 personnes) et à la Défense nationale (-9 000 personnes). En 2014, l'emploi de la branche est resté globalement stable : il a encore progressé dans l'enseignement mais a baissé dans les administrations des différents niveaux de pouvoir (suite aux limitations au remplacement des départs naturels) et à la Défense nationale (suite à son " Plan de transformation ").

En 2015, l'emploi recule de 4 800 unités en raison du renforcement des mesures d'économies dans les administrations (principalement fédérales), et à une nouvelle mesure en Communauté flamande qui limite la croissance du personnel enseignant. Sur la période 2016-2020, l'emploi continuerait de baisser, à raison de 1 900 unités en moyenne par an : il se tasserait encore dans l'administration publique en raison des mesures déjà décidées par les différents gouvernements et progresserait plus modérément que par le passé dans l'enseignement (la projection table sur un taux d'encadrement constant). Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' diminuerait donc de 14 400 unités (-21 100 personnes dans l'administration publique stricto sensu ; -2 800 à la Défense nationale ; +9 500 dans l'enseignement).

Le taux d'emploi grimpe fortement, mais reste en dessous de l'objectif européen convenu.



Malgré la double récession de 2009 et 2010-2011, la population active occupée a gagné quelque 103 000 unités en 2014 par rapport à 2008. Mais comme la population d'âge actif a nettement augmenté au cours de la même période, le taux d'emploi macroéconomique¹ de l'an dernier est resté inférieur à celui de 2008 (63,8 % contre 64,1 % ; graphique 18).

L'accroissement de la population active occupée s'élève à 25 500 personnes cette année. Il s'accélère pour atteindre 39 200 personnes en moyenne au cours de la période 2016-2018, mais retombe ensuite pour atteindre 26 500 personnes en 2020. Cette progression est à mettre à l'actif des branches d'activité marchande, vu que l'emploi recule dans les branches non marchandes. À moyen terme, la population active occupée devrait s'accroître de 201 500 unités, soit 33 600 unités par an en moyenne.

Cette année, le taux d'emploi macroéconomique augmente de 0,28 pp et retrouve le niveau qui était le sien avant la crise financière (64,1 %). Au cours de la période 2016-2018, il devrait encore progresser davantage (0,52 pp par an en moyenne) avant de ralentir quelque peu (jusqu'à +0,39 pp en 2020), bien que la croissance de la population d'âge actif continue également à diminuer (voir section 1). En 2020, il s'établirait à 66,5 %. Le taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020² devrait aussi augmenter sensiblement à moyen terme, passant de 67,3 % en 2014 à 70,0 % en 2020. Ce niveau reste toutefois encore très éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.

Cette année, le taux d'emploi macroéconomique augmente de 0,28 pp et retrouve le niveau qui était le sien avant la crise financière (64,1 %). Au cours de la période 2016-2018, il devrait encore progresser davantage (0,52 pp par an en moyenne) avant de ralentir quelque peu (jusqu'à +0,39 pp en 2020), bien que la croissance de la population d'âge actif continue également à diminuer (voir section 1). En 2020, il s'établirait à 66,5 %. Le taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020² devrait aussi augmenter sensiblement à moyen terme, passant de 67,3 % en 2014 à 70,0 % en 2020. Ce niveau reste toutefois encore très éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.

Ces dernières années, les besoins de recrutement les plus importants ont été enregistrés dans les branches ' santé ', ' autres services marchands ' et - compte tenu de la forte demande de remplacement - dans les administrations publiques.

Le tableau 11 présente, par classe d'âge, les entrées annuelles nettes dans la population active occupée (au total, par statut de travail, et – pour les salariés – par branche d'activité), dans la population active et dans la population au chômage. La somme pour toutes les classes d'âge (colonne ' total ') correspond à l'écart annuel par variable. Depuis l'éclatement de la crise financière (période 2009-2014), l'accroissement de la population active occupée (la ' demande d'expansion ' ou DE) s'est en moyenne élevé à 17 200 personnes par an. En outre, en moyenne 85 900 personnes (chiffres nets) de 50 ans ou plus ont quitté la population active occupée chaque année, ce qui a suscité une ' demande de remplacement ' (ou DR). Les ' besoins de recrutement ' totaux (BR=DE+DR)³ qui ont été couverts par des entrées nettes aux âges inférieurs à 50 ans se sont donc élevés à 103 100 personnes en moyenne par an.

1. Rapport entre la population active occupée totale et la population âgée de 15 à 64 ans ; chiffres administratifs.

2. Uniquement la catégorie d'âge 20-64 ans ; mesuré sur la base de l'EFT, l'enquête sur les forces de travail '.

3. Pour une définition plus détaillée de ces concepts, nous vous renvoyons aux Perspectives économiques 2012-2017 de mai 2012 (chapitre 4, section 5).

TABLEAU 11 - Entrées nettes sur le marché du travail, par classe d'âge
 en milliers, moyennes annuelles

	2009-2014					2015-2020				
	Total	49+	15-49	30-49	15-29	Total	49+	15-49	30-49	15-29
Salariés, dont :	9,9	-69,5	79,4	-5,7	85,1	32,0	-73,4	105,3	3,3	102,0
- Industrie manufacturière	-13,0	-12,8	-0,1	-6,0	5,9	-4,8	-11,2	6,4	-1,8	8,2
- Construction	-0,9	-3,7	2,9	-1,6	4,5	2,8	-3,8	6,5	0,7	5,8
- Transports et communication	-2,9	-7,9	4,9	0,3	4,7	-0,2	-6,8	6,6	0,7	5,9
- Commerce et horeca	1,5	-8,2	9,6	-3,7	13,3	5,2	-9,0	14,3	-1,1	15,3
- Crédit et assurances	-1,3	-3,0	1,7	-0,4	2,1	0,0	-2,8	2,8	-0,3	3,0
- Soins de santé	10,6	-5,8	16,4	3,6	12,8	13,8	-8,2	22,0	3,6	18,4
- Autres services marchands ^a	13,0	-7,0	20,0	-2,5	22,6	15,7	-10,2	25,9	-3,1	29,0
- Administration publique et enseignement	4,0	-18,6	22,5	5,4	17,1	-2,9	-19,3	16,4	3,2	13,3
- Fonctionnaires	-2,8	-20,1	17,4	9,8	7,6	-0,9	-17,4	16,5	9,8	6,7
- Ouvriers / employés	12,6	-49,4	62,0	-15,5	77,6	32,8	-55,9	88,8	-6,5	95,3
Non salariés	7,1	-14,9	22,0	9,0	13,0	1,6	-16,7	18,3	7,1	11,1
Population active occupée	17,2	-85,9	103,1	4,3	98,7	33,6	-92,0	125,5	11,7	113,9
Population active	26,4	-97,4	123,8	5,9	117,9	24,6	-100,3	125,0	0,6	124,4
Population au chômage	9,2	-11,5	20,7	1,6	19,2	-9,0	-8,4	-0,6	-11,1	10,5

a. Y compris les emplois titres-services et les emplois ALE.

Dans le tableau 12, ces flux sont exprimés, pour la population active occupée, proportionnellement à l'emploi correspondant (total, par branche ou par statut). Chaque année, il a fallu procéder à des recrutements de personnes âgées de moins de 50 ans à concurrence de 2,3 % de la population active occupée pour absorber aussi bien la croissance de la population active occupée (0,4 % par an) que les besoins de remplacement (1,9 % de la population active occupée par an). Dans la pratique, les entrées nettes se concentrent dans les classes d'âge inférieures à 30 ans. Par conséquent, les BR peuvent être interprétés – au niveau de la population active occupée totale – comme une demande de recrutement de jeunes.

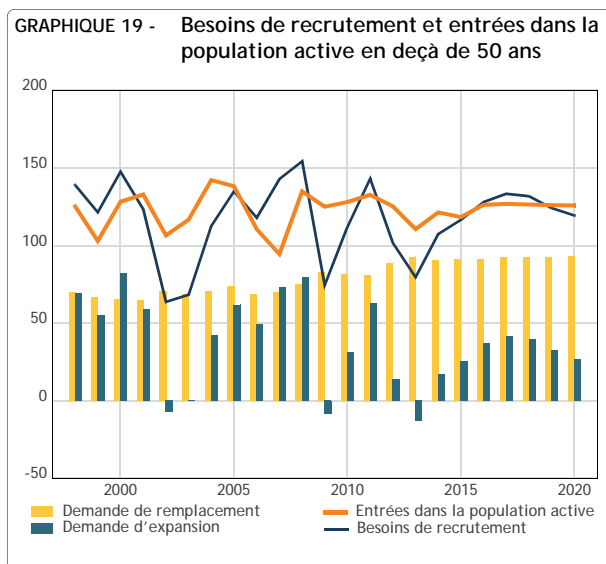
TABLEAU 12 - Demande de remplacement (DR), demande d'expansion (DE) et besoins de recrutement (BR)
 en pourcentage de l'emploi par rubrique ; moyennes annuelles

	2009-2014					2015-2020					
	DE	DR	BR	15-49	30-49	15-29	DE	DR	BR	15-49	30-49
Salariés, dont :	0,3	1,8	2,1	-0,2	2,3	0,8	1,9	2,7	0,1	2,6	
- Industrie manufacturière	-2,4	2,5	0,0	-1,1	1,2	-1,0	2,4	1,4	-0,4	1,8	
- Construction	-0,4	1,7	1,3	-0,8	2,1	1,3	1,7	3,0	0,3	2,7	
- Transports et communication	-1,1	3,0	1,9	0,1	1,8	-0,1	2,7	2,6	0,3	2,3	
- Commerce et horeca	0,2	1,3	1,6	-0,6	2,2	0,8	1,4	2,3	-0,2	2,4	
- Crédit et assurances	-1,0	2,5	1,4	-0,3	1,8	0,0	2,4	2,3	-0,2	2,6	
- Soins de santé	2,4	1,3	3,6	0,8	2,8	2,6	1,6	4,2	0,7	3,5	
- Autres services marchands ^a	1,9	1,0	3,0	-0,4	3,3	2,1	1,3	3,4	-0,4	3,8	
- Administration publique et enseignement	0,5	2,3	2,8	0,7	2,1	-0,4	2,4	2,1	0,4	1,7	
- Fonctionnaires	-0,5	3,6	3,1	1,8	1,4	-0,2	3,2	3,0	1,8	1,2	
- Ouvriers / employés	0,4	1,5	1,9	-0,5	2,4	1,0	1,7	2,7	-0,2	2,9	
Non salariés	1,0	2,0	3,0	1,2	1,8	0,2	2,2	2,4	0,9	1,5	
Population active occupée	0,4	1,9	2,3	0,1	2,2	0,7	1,9	2,7	0,2	2,4	

a. Y compris les emplois titres-services et les emplois ALE.

Proportionnellement, les besoins de recrutement les plus importants au cours des six dernières années ont émané des branches ' santé ', ' autres services marchands ' et administrations publiques. Dans les deux premières branches, la demande d'expansion a de loin été prépondérante, compte tenu du rôle important joué par l'emploi titres-services au sein des ' autres services marchands ', tandis que la demande de remplacement y a été inférieure à la moyenne générale enregistrée pour l'ensemble des salariés. En revanche, c'est la demande de remplacement qui a été le facteur prédominant dans les administrations publiques. Ainsi, les départs de fonctionnaires âgés ont été particulièrement nombreux au cours des dernières années (20 100 unités, soit 3,6 % de l'effectif total des fonctionnaires par an). Comme ces départs n'ont pas été totalement compensés par de nouveaux engagements ou par des passages du statut de contractuel à celui de fonctionnaire, le nombre total de fonctionnaires a reculé de 0,5 % par an. En outre, la demande de remplacement a également été relativement élevée (au moins 2,5 % de l'emploi par an) dans les branches ' crédit et assurances ', ' industrie manufacturière ' et ' transports et communication '.

La pression démographique exercée sur la demande de remplacement est contrecarrée par les mesures de fin de carrière...



Dans le graphique 19, les besoins de recrutement dans la classe d'âge 15-49 ans sont ventilés selon leurs déterminants (DE et DR) et sont comparés avec les entrées annuelles nettes dans la population active. La demande de remplacement est passée de 68 700 unités en 2006 à 92 700 unités en 2013 en raison de la densité sans cesse plus élevée des cohortes atteignant l'âge de sortie. L'an dernier, cette pression démographique croissante a été contrecarrée par l'effet des mesures de fin de carrière, si bien que la demande de remplacement a enregistré un léger recul (pour atteindre 90 400 personnes). Dans la suite de la période de projection, les mesures de fin de carrière prises par les deux derniers gouvernements devraient permettre à la demande de remplacement de se stabiliser. En moyenne, celle-ci

n'est donc que légèrement plus élevée qu'au cours des six dernières années (tableau 11 : sorties nettes de 92 000 personnes dans la classe d'âge des personnes âgées de 50 ans et plus). Sans les réformes précitées, la demande de remplacement aurait compté 14 800 personnes par an de plus au cours de la période de projection.

...mais ces dernières soutiennent également la croissance de l'emploi, celle-ci entraînant des besoins de recrutement plus importants dans les classes d'âge de moins de 50 ans.

Les mesures relatives aux fin de carrière maintiennent davantage de personnes de plus de 50 ans au travail, si bien qu'ex ante, les besoins de remplacement (et donc les besoins de recrutement) augmentent moins rapidement qu'à politique inchangée. Toutefois, des mesures qui élargissent l'offre de travail stimulent également la croissance globale de l'emploi. Dès lors, la demande d'expansion connaît une hausse plus soutenue qu'à politique inchangée et l'impact à la baisse sur les besoins de recrutement s'en trouve atténué ex post. La demande d'expansion atteint un niveau plus élevé pendant la période de projection qu'au cours des six dernières années (tableau 11 : +33 600 personnes par an), tant et si bien que les besoins de recrutement s'élèvent actuellement à 125 500 personnes par an. Ces besoins sont majoritairement ciblés sur les jeunes de moins de 30 ans (113 900 unités par an ; soit 683 400 unités sur six ans).

L'évolution des besoins de recrutement suit celle de la demande d'expansion (voir graphique 19) : accroissement jusqu'en 2017 inclus, puis recul progressif. Au cours de la période 2016-2018, les besoins de recrutement sont même légèrement supérieurs aux entrées nettes dans la population active, de telle sorte qu'on observe une sortie nette du chômage dans la classe d'âge 15-49 ans. Au cours des dernières décennies, cela ne s'est produit qu'en période de haute conjoncture (fin des années '90 ; années 2006-2008). Sur l'ensemble de la période de projection, on constate également, en moyenne annuelle, de légères sorties nettes du chômage en dessous de 50 ans (tableau 11 : 600 personnes par an). Compte tenu des sorties habituelles à un âge plus élevé (8 400 personnes par an), cela signifie que le chômage devrait sensiblement reculer à moyen terme (à hauteur de 9 000 personnes par an ; voir infra la section 4).

Les besoins de recrutement diminuent dans l'administration publique...

Comme indiqué précédemment, les réformes de la fin de carrière compriment à moyen terme la demande de remplacement par rapport à la situation qui prévaudrait à politique inchangée. Les mesures bridant les entrées dans le RCC et le régime des chômeurs âgés ne concernent que les branches marchandes. Toutefois, l'ensemble des réformes ont un impact encore plus important dans les administrations publiques et – surtout – dans l'enseignement, parce que la réforme de la mise en disponibilité est spécifiquement ciblée sur cette branche et parce que le renforcement des conditions de carrière pour ouvrir le droit à la retraite anticipée touche davantage les fonctionnaires que les autres travailleurs. Les sorties de fonctionnaires dans les classes d'âge supérieures restent très élevées, même si elles diminuent légèrement par rapport aux six dernières années (17 400 personnes, soit 3,2 % de l'effectif total des fonctionnaires par an). Sans les mesures précitées, les sorties auraient été bien plus élevées (impact estimé à 5 500 personnes supplémentaires par an). Dès lors, la demande de remplacement dans les administrations publiques et l'enseignement demeure quasiment identique à celle enregistrée ces six dernières années. Toutefois, comme les départs ne donnent pas tous lieu à de nouveaux recrutements, les BR s'amenuisent par rapport aux six dernières années et l'emploi public décroît. Notons qu'une politique de non-remplacement ou de remplacement très partiel des sortants aurait entraîné une baisse encore plus marquée de l'emploi public sans les réformes adoptées en matière de fin de carrière.

...mais s'accroissent dans toutes les branches marchandes.

La part du secteur public dans les recrutements (nets) de salariés de moins de 30 ans diminue et passe de 20,1 % en moyenne au cours des six dernières années à seulement 13 % au cours de la période de projection (voir tableau 11). Les branches marchandes disposent ainsi de davantage de possibilités pour puiser parmi les contingents successifs de nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. Il ressort du tableau 12 que, dans toutes les branches marchandes, les besoins de recrutement de salariés sont plus élevés qu'au cours des six années précédentes. Pourtant, la demande de remplacement devrait rester comparable à celle des six dernières années dans la plupart des branches après prise en compte de l'impact des mesures de fin de carrière. La hausse des recrutements s'expliquent donc principalement par le fait que l'emploi affiche une croissance plus forte (ou une baisse moins prononcée) qu'au cours des six dernières années, et ce dans toutes les branches. Les différences de croissance les plus marquées s'observent dans l'industrie manufacturière et le secteur du bâtiment, dont les besoins de recrutement augmentent le plus par rapport aux six années écoulées. Il n'empêche que les besoins de recrutement restent les plus élevés dans les branches ' santé ' et ' autres services marchands '. Ainsi, leur part dans les recrutements (nets) de salariés de moins de 30 ans augmente sensiblement (tableau 11), passant de 15 % à 18 % pour la branche ' santé ', et de 26,6 % à 28,4 % pour les ' autres services marchands '.

3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre

Le chômage a augmenté depuis 2008, mais moins que ne le laisserait supposer la faible croissance économique...

Le chômage selon la définition du BFP (demandeurs d'emploi selon les chiffres administratifs plus 'chômeurs âgés') comptait 55 400 unités de plus en 2014 qu'en 2008 (tableau 13). Le taux de chômage a grimpé de 11,7 % à 12,4 % au cours de cette période (graphique 20). Le fait que le chômage n'ait pas augmenté davantage malgré la faiblesse de la croissance économique, très maigre en moyenne, s'explique aussi bien par la croissance particulièrement ténue de la productivité que par les chocs négatifs sur les taux d'activité dans les classes d'âge jeunes et moyennes.

TABLEAU 13 - Réserve de main-d'œuvre et chômage¹
moyennes annuelles, en milliers ; taux en pour cent

	Écart						Niveau	
	14-08	14-13	15-14	16-15	20-16	20-14	2014	2020
Offre potentielle de travail (1)	142	14	9	12	39	60	5419	5480
- Interruption de carrière à temps plein (2)	-4	0	0	0	-1	-1	23	21
- RCC - non demandeurs d'emploi (3)	-12	-5	-12	-18	-56	-86	102	16
Population active définition BFP (4)	159	19	21	30	96	148	5295	5442
- Population active occupée	103	17	25	37	139	201	4639	4840
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	98	14	7	4	-8	3	598	601
* dont : 15 à 49 ans	62	4	-9	-12	-43	-65	454	389
* dont : 50 ans et plus	36	10	17	17	35	68	143	212
** dont : RCC (5bis)	4	0	6	8	20	34	5	39
- 'Chômeurs âgés' (6)	-42	-12	-12	-11	-34	-57	58	1
Chômage définition BFP (7)=(5)+(6)	55	2	-4	-7	-43	-54	656	602
- dont : avec allocation de chômage	-6	-12	-24	-7	-32	-63	495	432
- dont : sans allocation de chômage	61	14	20	0	-11	9	161	170
Réserve de main-d'œuvre (8)=(7)+(2)+(3)	39	-3	-17	-25	-100	-141	781	640
p.m. RCC - total (3)+(5bis)	-8	-4	-6	-9	-37	-52	107	55
Taux de réserve de main-d'œuvre (8)/(1)	0,4	-0,1	-0,3	-0,5	-1,9	-2,7	14,4	11,7
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	0,7	0,0	-0,1	-0,2	-1,0	-1,3	12,4	11,1

1. Dans ce tableau, l'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

...alors qu'on observe une tendance vers une disponibilité accrue pour le marché du travail et un durcissement des conditions pour bénéficier des allocations...

Cette période s'est également caractérisée par une tendance au durcissement des exigences relatives à la disponibilité pour le marché du travail et des conditions à remplir pour obtenir ou conserver des allocations liées au chômage. Dans les classes d'âge les plus jeunes, la durée du stage d'insertion pour les jeunes quittant l'école sans emploi a été allongée (avec pour effet un allongement de la période au cours de laquelle ils n'ont pas droit aux allocations) et le suivi plus rigoureux de la recherche d'emploi a entraîné un accroissement des suspensions de chômeurs indemnisés. Dans les classes d'âge les plus élevées, on a constaté moins d'entrants dans les régimes de sortie anticipée. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du RCC a diminué de 8 200 unités durant cette période et une partie d'entre eux ont dû rester disponibles pour le marché du travail (+3 600 bénéficiaires du RCC demandeurs d'emploi). En outre, le relèvement systématique de l'âge ouvrant le droit à une dispense d'obligation de recherche d'emploi induit une baisse rapide du nombre de personnes bénéficiant du statut de 'chômeur âgé' (-42 500 unités depuis 2008). Cette baisse a toutefois été compensée dans une large mesure, par l'augmentation du nombre de chômeurs indemnisés de plus de 50 ans qui, d'un point de vue administratif, doivent rester disponibles pour le marché du travail.

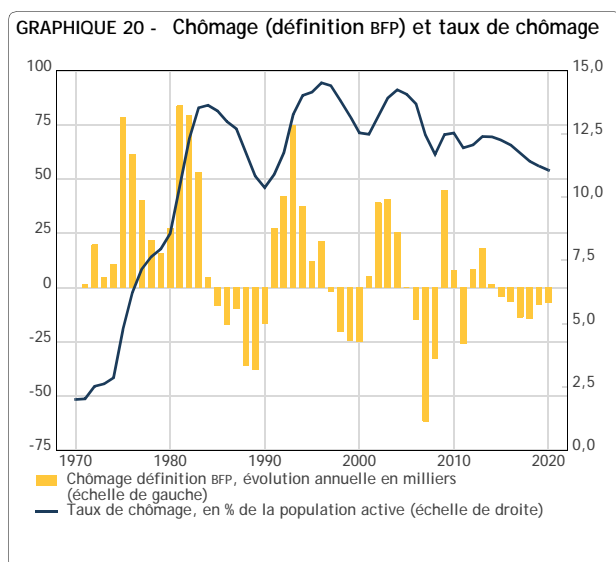
Cette tendance a modifié la composition de la réserve de main-d'œuvre¹. D'une part, le nombre de demandeurs d'emploi administratifs a augmenté plus rapidement (+97 800 personnes) que le chômage BFP au cours des six dernières années. D'autre part, le nombre de chômeurs indemnisés a reculé (tableau 13 : -6 000 personnes et même -17 800 personnes si tous les bénéficiaires du RCC sont pris en considération).

...qui s'accroît encore à moyen terme.

Cette tendance s'accroît encore pendant la période de projection. La limitation dans le temps des allocations d'insertion entraîne cette année une baisse, estimée à 21 500 unités, du nombre de personnes pouvant bénéficier d'allocations de chômage. De plus, les conditions requises pour bénéficier d'une allocation d'insertion sont rendues encore plus strictes. Par ailleurs, les conditions d'âge et d'ancienneté sont de nouveau durcies dans les différents régimes RCC. Enfin, on exige, depuis cette année, à tout le moins une 'disponibilité adaptée' pour le marché du travail de la part de tous les nouveaux entrants dans le régime RCC ou dans le statut de " chômeur âgé ". Cela signifie que ce statut s'éteindra de facto pendant la période de projection (tableau 13 : -57 000 unités) et que la majorité des bénéficiaires du RCC relèveront de la catégorie des demandeurs d'emploi à la fin de cette période.

La baisse du taux de chômage s'accroît en début de période avant de ralentir.

La reprise conjoncturelle a permis à la population active occupée de repartir à la hausse en 2014 (+ 17 000 unités), mais cela a encore été insuffisant pour absorber la progression de la population active (+ 18 600 personnes). Dès lors, le chômage (selon la définition du BFP) a encore enregistré une légère croissance (+1 500 unités). Le taux de chômage s'est stabilisé à 12,4 %. Le nombre de personnes reprises dans le régime des chômeurs âgés s'est de nouveau inscrit en forte baisse (-12 500 personnes) après le relèvement de l'âge minimal d'accès à ce statut à 60 ans, si bien que le nombre de demandeurs d'emploi a encore connu une hausse considérable (+14 000 unités). Le nombre de bénéficiaires du RCC ne devant pas rester disponibles pour le marché du travail a également reculé de manière substantielle (-4 600 personnes). La réserve globale de main-d'œuvre s'est donc légèrement amoindrie.



Cette année, la croissance de la population active occupée continue à s'accroître (+25 500 unités). La limitation dans le temps des allocations d'insertion ralentit l'évolution de la population active, mais les mesures de fin de carrière élargissent l'offre de travail, qui s'étoffe de 21 200 unités. Le chômage recule donc de 4 300 unités cette année, le taux de chômage retombant ainsi à 12,3 %. Le fait que les nouveaux entrants dans le régime RCC doivent désormais rester disponibles pour le marché du travail (+ 6 300 unités) constitue cependant un facteur d'accroissement du chômage selon la définition du BFP². La poursuite du démantèlement du statut de 'chômeur âgé' (-11 500 unités) ne modifie pas – a priori – le chômage selon la définition du

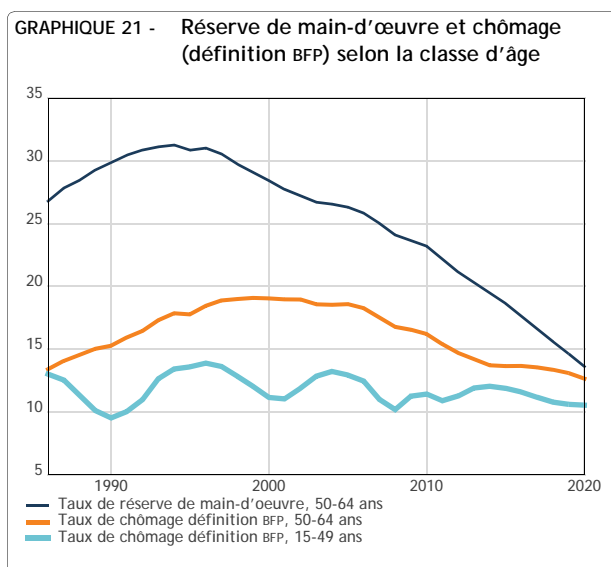
1. Réserve de main-d'œuvre : chômage selon la définition du BFP plus RCC non demandeurs d'emploi et interruptions de carrière à temps plein.
 2. Lors de l'établissement du dernier Budget économique, on est parti du principe que tout le contingent existant des bénéficiaires du RCC de moins de 60 ans deviendrait disponible pour le marché du travail à partir du 1er janvier de cette année. Dès lors, le transfert entre les bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi et ceux qui sont demandeurs d'emploi s'opérerait de manière beaucoup plus brutale. Le chômage selon la définition du BFP aurait alors augmenté de manière plus sensible cette année. Entre-temps, la mesure a été limitée aux nouveaux entrants et la notion de 'disponibilité adaptée' a été introduite.

BFP, mais contribue à ce que le nombre de demandeurs d'emploi (y compris la disponibilité adaptée) continue à augmenter cette année (+ 7 300 unités).

Tant la croissance de la population active que celle de la population active occupée s'accroissent durant la première moitié de la période de projection pour ensuite diminuer quelque peu (voir sections 1 et 3), mais cette évolution est plus marquée pour la population active occupée, de sorte que la baisse du chômage s'accroît dans un premier temps (jusqu'à atteindre 13 900 unités en moyenne au cours de la période 2017-2018) avant de s'affaiblir (-7 000 unités en 2020). Le taux de chômage diminue sur toute la période de projection, surtout en 2017-2018, pour atteindre 11,1 % en 2020.

En l'espace de six années, le chômage selon la définition du BFP diminue de 53 700 unités. Comme le nombre de bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi est également en net recul, la réserve de main-d'œuvre baisse de manière encore plus marquée (- 141 300 unités) et le taux de réserve de main-d'œuvre¹ dégringole encore davantage (de 14,4 % à 11,7 %). Parallèlement, la quasi-totalité de la réserve de main-d'œuvre se compose de demandeurs d'emploi en fin de période de projection après l'extinction du régime des chômeurs âgés et compte tenu de la disponibilité croissante des bénéficiaires du RCC. En 2020, le nombre de demandeurs d'emploi est même légèrement supérieur au niveau de 2014 (+ 3 300 unités).

La baisse du taux de réserve de main-d'œuvre s'accroît encore chez les plus de 49 ans...



Dans la catégorie d'âge 50-64 ans, le taux de réserve de main-d'œuvre a enregistré une baisse structurelle depuis le milieu des années 90, passant de 31,3 % en 1994 à 24,1 % en 2008 (graphique 21). Il a même continué à reculer sensiblement dans les années qui ont suivi la crise financière, jusqu'à atteindre 19,5 % en 2014. Par rapport à l'offre potentielle de travail, le nombre de bénéficiaires du RCC est passé de 8,5 % en 2008 à 6,8 % en 2014 et le nombre de 'chômeurs âgés' de 7,4 % à 3,7 %. Cette évolution ne s'est que partiellement traduite par un accroissement de la proportion de demandeurs d'emploi administratifs dans l'offre potentielle de travail (accroissement de 7,9 % à 9,1 %). Cela signifie que, depuis 2008, la population active occupée a crû encore plus rapidement que l'offre potentielle

de travail dans la classe d'âge 50-64 ans. Le taux d'emploi y a grimpé de 50,9 % en 2008 à 57,4 % en 2014 et même de 38,3 % à 46,6 % dans la classe d'âge 55-64 ans.

Au cours de la période de projection, la part des chômeurs âgés dans l'offre potentielle de travail devrait tomber à 0,1 % et celle des bénéficiaires du RCC devrait continuer à baisser pour atteindre 3,2 %. Cette dernière évolution s'explique par le durcissement des conditions d'accès, mais également par l'introduction de la 'disponibilité adaptée' pour les nouveaux entrants, ce qui devrait produire un effet dissuasif sur l'entrée dans le RCC et entraîner certains retours à l'emploi des bénéficiaires du RCC. Même si les régimes de fin de carrière sont systématiquement démantelés, l'accroissement des demandeurs d'emploi administratifs dans les classes d'âge les plus élevées resterait limité : leur part dans l'offre potentielle de travail s'élèverait à 12,4 % en 2020. La baisse du taux de réserve de main-d'œuvre devrait donc encore s'accroître dans les classes d'âge les plus élevées par rapport à un passé récent. Ce taux devrait ainsi tomber à 13,6 % en fin de période de projection

1. Rapport entre la réserve de main-d'œuvre et l'offre potentielle de travail (réserve de main-d'œuvre plus population active occupée).

(graphique 21). La diminution du taux de chômage au sens de la définition du BFP est freinée dans cette classe d'âge par l'intégration progressive des bénéficiaires du RCC dans les demandeurs d'emploi.

Dans ce scénario, on constate une hausse importante du taux d'emploi dans les catégories d'âge les plus élevées : de 57,4 % à 64,1 % dans la classe 50-64 ans, et de 46,6 % à 57,2 % dans la classe 55-64 ans. Cette progression s'explique en premier lieu par l'accroissement du taux d'offre potentielle de travail (effets de cohorte chez les femmes ; accès plus strict à la pension anticipée). En outre, au sein de la population âgée de 55 ans et plus, le démantèlement des régimes de fin de carrière maintient davantage de personnes au travail et fait diminuer la réserve de main-d'œuvre. L'ampleur de cette évolution dépendra notamment du contenu concret que recevra la notion de 'disponibilité adaptée' et des mesures d'accompagnement en matière d'aide à l'emploi qui, dans la pratique, seront élaborées par les Régions. Ces mesures restent assez floues jusqu'à présent. Dans le cadre des présentes Perspectives, nous sommes partis de l'hypothèse que la part des demandeurs d'emploi dans l'offre potentielle de travail dans la classe d'âge 58-64 ans tendra à terme vers celle actuellement observée à 57 ans (âge pour lequel la possibilité de sortie anticipée a déjà été restreinte par le passé), mais que cette évolution n'atteindrait pas encore sa vitesse de croisière en 2020.

...alors que le taux de chômage dans la classe d'âge des moins de 50 ans tend à atteindre son niveau le plus bas des dernières décennies.

Ex ante, cette augmentation de l'emploi dans les classes d'âge les plus élevées met une pression à la hausse sur le taux de chômage dans les autres classes d'âge. Ex post, les mesures d'élargissement de l'offre de travail ont toutefois un effet positif sur l'emploi global – via la pression à la baisse qu'elles génèrent sur l'évolution du coût salarial – ce qui en atténue l'impact sur le taux de chômage dans la classe d'âge 15-49 ans. Le taux de chômage dans cette classe d'âge (qui, traditionnellement, est davantage influencée par des facteurs cycliques) a grimpé de 10,2 % à 12,1 % depuis l'éclatement de la crise financière. Il recule graduellement – quoique modérément – sur l'ensemble de la période de projection pour s'établir à 10,5 % en 2020, avoisinant ainsi les niveaux les plus bas enregistrés lors des périodes conjoncturellement favorables des dernières décennies.

4. Finances publiques

4.1. Ensemble des administrations publiques

4.1.1. Compte de l'ensemble des administrations publiques

Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques, en recul en 2014¹, s'améliore de façon continue à partir de 2015. L'amélioration provient principalement, en 2015-2016, de la baisse des charges d'intérêt et, à partir de 2017, de la hausse du surplus primaire. Le recul des recettes entamé en 2014 se poursuit jusqu'en 2017 ; elles se stabilisent ensuite avant d'amorcer une légère hausse en fin de période. Les dépenses primaires poursuivent à moyen terme leur mouvement de recul entamé en 2013, quoique de façon moins marquée en fin de période.

TABLEAU 14 - Compte de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	51,5	50,9	50,4	50,1	49,9	49,9	50,0	50,1
Fiscales et parafiscales	44,8	44,5	44,4	44,2	44,0	44,0	44,1	44,2
Non fiscales	4,3	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6
Cotisations imputées	2,4	2,5	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3
Dépenses	54,4	54,2	53,2	52,6	52,0	51,5	51,2	51,2
Dépenses primaires hors cotisations imputées	48,8	48,6	48,1	47,8	47,4	47,1	47,0	47,0
Frais de fonctionnement et investissement	16,2	16,3	16,0	15,8	15,6	15,4	15,1	15,0
Transferts non sociaux	7,5	7,1	6,7	6,7	6,5	6,4	6,4	6,4
Prestations sociales (au sens du CEV)	25,2	25,3	25,5	25,3	25,3	25,3	25,4	25,6
Charges d'intérêt	3,2	3,1	2,8	2,5	2,3	2,2	2,0	1,9
Cotisations imputées	2,4	2,5	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3
Solde primaire	0,3	-0,1	0,0	0,0	0,3	0,6	0,8	0,8
Solde de financement	-2,9	-3,2	-2,7	-2,5	-2,1	-1,6	-1,2	-1,1
Entité I	-2,5	-2,6	-1,3	-1,9	-1,6	-1,2	-1,1	-1,1
Entité II	-0,4	-0,6	-1,4	-0,6	-0,5	-0,4	-0,2	0,0

4.1.2. Évolutions structurelles

Le solde de financement structurel (i.e. hors effet du cycle économique et des mesures ponctuelles et glissements) s'améliore de façon continue à partir de 2015, mais moins rapidement que le solde de financement effectif. En effet, la résorption de l'écart de production contribue à l'amélioration du solde effectif dès 2015 et, de façon plus marquée, à partir de 2017. Par contre, les mesures ponctuelles et glissements (voir tableaux 33 et 34) ne contribuent presque pas aux variations du solde, sauf en 2016 où ils disparaissent pratiquement. En 2015 comme à moyen terme, la baisse des charges d'intérêt explique la plus grande partie de l'amélioration du solde de financement structurel. Le solde primaire structurel ne s'améliore que dans une moindre mesure.

La baisse structurelle des recettes en 2014 et 2015 résulte notamment d'effets nominaux non permanents (et non pris en compte dans la méthode de la CE) : les prix intérieurs qui affectent l'évolution des assiettes d'imposition des cotisations sociales, de l'IPP ou de la TVA progressent plus faiblement que le déflateur du PIB, et la baisse des taux d'intérêt pèse sur l'assiette du précompte mobilier. Elle résulte surtout de la baisse des recettes non fiscales, notamment les recettes en provenance du secteur financier (surtout en 2014) et les revenus de la propriété. Enfin, elle résulte des diverses mesures discrétionnaires : baisse du taux de TVA sur l'électricité

1. L'évolution des finances publiques entre 2013 et 2014 doit être considérée avec réserve compte tenu du fait que les données de 2013 retenues dans ces Perspectives correspondent aux comptes publiés en septembre 2014 par l'ICN et n'intègrent pas les révisions éventuellement introduites dans la version provisoire des comptes publics 1995-2014 publiée en avril 2015.

courant 2014, augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'IPP en 2015. En 2016, les recettes se tassent encore légèrement en termes structurels suite au doublement de la mesure relative aux frais professionnels forfaitaires et aux réductions de cotisations sociales. À moyen terme, les recettes structurelles augmentent sous l'effet de la fin de blocage salarial et de l'augmentation des revenus de remplacement imposables qui flattent le précompte professionnel et les cotisations sociales.

TABEAU 15 - Orientation de la politique budgétaire (méthode de la CE)
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations		
									2015	2016	2017-2020
Solde primaire	0,3	-0,1	0,0	0,0	0,3	0,6	0,8	0,8	0,2	-0,0	0,8
Composante cyclique	-1,0	-1,0	-0,9	-0,7	-0,4	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,7
Mesures ponctuelles et glissements	0,5	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,3	-0,1
Composante structurelle	0,7	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,1	0,1	0,2
Recettes	51,0	50,5	50,2	50,0	49,8	49,8	49,9	50,1	-0,3	-0,2	0,1
Dépenses	50,3	50,1	49,7	49,4	49,2	49,2	49,1	49,3	-0,4	-0,3	-0,1
Charges d'intérêt	3,2	3,1	2,8	2,5	2,3	2,2	2,0	1,9	-0,3	-0,3	-0,6
Solde de financement structurel	-2,4	-2,7	-2,3	-1,9	-1,7	-1,5	-1,3	-1,1	0,4	0,3	0,8

TABEAU 16 - Évolution structurelle des dépenses primaires
en pour cent du PIB

	Variations			
	2014	2015	2016	2017-2020
Dépenses primaires structurelles (méthode de la CE)	-0,2	-0,4	-0,3	-0,1
Incidence des prix relatifs	-0,3	-0,5	-0,3	0,4
Incidence du cycle électoral des investissements	-0,0	0,0	0,0	-0,0
Hors incidence des prix relatifs et du cycle des investissements	0,1	0,0	-0,0	-0,5
Prestations sociales	0,2	0,5	0,2	0,5
Autres dépenses	-0,1	-0,4	-0,2	-1,0

La baisse structurelle des dépenses primaires sur la période 2014-2016 a pour principale origine l'écart entre le déflateur du PIB et le facteur d'indexation des différentes catégories de dépenses. Le déflateur du PIB croît plus rapidement que les prix intérieurs depuis 2013. Cet écart exerce son influence sur les dépenses concernées à partir de 2014 étant donné le délai inhérent aux mécanismes d'indexation et compte tenu des mesures de modération de l'index prises en 2013. Le saut d'index décidé revient à ignorer le dépassement de l'indice pivot de janvier 2016 (le premier depuis novembre 2012). Le dépassement suivant n'est attendu qu'en juillet 2017. Hors impact des prix relatifs, les dépenses structurelles sont pratiquement stables en 2014-2016 : les mesures restrictives décidées par les différents niveaux de pouvoir alignent la tendance fondamentale des dépenses primaires sur la croissance économique potentielle. Après 2016, la baisse structurelle des dépenses primaires se poursuit hors effet des prix relatifs, grâce au maintien ou au renforcement (selon les niveaux de pouvoir) des restrictions en matière, notamment, de frais de fonctionnement. La croissance des prestations sociales reste supérieure à la croissance économique potentielle malgré les réformes décidées en matière, notamment, de chômage et pensions.

4.1.3. Endettement public

Le ratio d'endettement public connaît une hausse en début de période de projection. Cet accroissement est principalement attribuable à la faible croissance économique nominale. Par la suite, la baisse du taux d'intérêt implicite résultant de la faiblesse des taux d'intérêt, le rebond de la croissance économique nominale ainsi que l'amélioration du solde primaire permettent une contraction du taux d'endettement.

En projection, les facteurs exogènes jouent un rôle mineur dans l'évolution du taux d'endettement. Parmi les éléments les plus importants, on notera l'effet favorable jusqu'en 2017 du remboursement par KBC du reliquat des aides reçues lors de la crise financière ainsi que l'effet défavorable en 2014 de la poursuite des interventions du Fonds européen de stabilité financière et de la prise de participations dans le Mécanisme européen de stabilité.

TABLEAU 17 - Dette de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute consolidée	104,4	106,5	106,9	106,6	105,9	104,7	103,3	101,6
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	3,1	3,0	2,7	2,4	2,3	2,1	2,0	1,9
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	1,8	1,8	2,3	2,5	2,6	2,8	2,8	2,9
Variation du taux d'endettement	0,6	2,1	0,4	-0,3	-0,7	-1,2	-1,5	-1,7
Variation endogène	1,1	1,4	0,4	-0,1	-0,6	-1,3	-1,6	-1,8
Solde primaire	0,3	-0,1	0,0	0,0	0,3	0,6	0,8	0,8
Dynamique intérêt-croissance ^a	1,3	1,3	0,4	-0,1	-0,4	-0,8	-0,9	-1,0
Charges d'intérêt	3,2	3,1	2,8	2,5	2,3	2,2	2,0	1,9
Contribution de la croissance du PIB	-1,8	-1,8	-2,4	-2,6	-2,7	-2,9	-2,9	-2,9
Variation exogène (ajustement déficit-dette)	-0,5	0,7	0,0	-0,1	-0,1	0,2	0,2	0,1

a. Équivaut au solde primaire requis pour stabiliser la dette en pour cent du PIB en l'absence de variation exogène.

4.2. Pouvoir fédéral

En légère augmentation en 2014, le déficit du pouvoir fédéral se réduit nettement en 2015 mais augmente à nouveau en 2016. Il se résorbe ensuite jusqu'en 2018 puis se stabilise. En 2015, il est ponctuellement diminué d'environ 1 % du PIB en raison du mode de comptabilisation de la réforme de l'État (conforme à l'avis de l'ICN du 10 février 2015) : les compétences transférées sont intégralement imputées aux communautés et régions alors que les additionnels régionaux à l'IPP, issus des enrôlements et comptabilisés comme tels, ne représentent qu'une partie des additionnels de l'exercice d'imposition 2015 (premier exercice concerné). Toutefois, des avances de trésorerie sont versées aux régions de sorte que cet effet ponctuel sur le déficit est sans effet sur la dette des différentes entités.

TABLEAU 18 - Compte du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations		
									2015	2016	2017 2020
Recettes	28,2	27,9	26,3	25,4	25,3	25,4	25,4	25,3	-1,6	-0,9	-0,1
Fiscales et parafiscales	25,9	25,9	24,6	23,7	23,7	23,7	23,7	23,6	-1,3	-0,9	-0,1
Non fiscales	1,6	1,4	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	-0,2	-0,1	-0,0
Transferts des administrations publiques	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1	-0,0	-0,0
Dépenses	30,6	30,5	27,7	27,3	26,9	26,5	26,4	26,4	-2,8	-0,4	-0,9
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	8,8	8,4	7,7	7,8	7,5	7,3	7,3	7,2	-0,7	0,0	-0,5
Transferts aux administrations publiques	18,3	18,5	16,7	16,6	16,7	16,6	16,7	16,8	-1,8	-0,1	0,2
Charges d'intérêt	2,9	2,9	2,6	2,4	2,2	2,0	1,9	1,8	-0,3	-0,2	-0,6
Cotisation imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1	-0,0	-0,0
Solde primaire	0,5	0,4	1,3	0,5	0,6	0,9	0,8	0,7	0,9	-0,8	0,2
Solde de financement	-2,4	-2,5	-1,3	-1,9	-1,6	-1,1	-1,1	-1,1	1,2	-0,6	0,8

Charges d'intérêt en nette baisse.

En baisse de 60 points de base en 2014, les taux à long terme reculent encore de 120 points de base en 2015 avant de se redresser de 10 points de base par an au cours des années suivantes. Les taux à court terme se tassent également en 2015 (de 20 points de base) et deviennent négatifs. Ils n'amorcent une remontée qu'à partir de 2017 (de 20 points de base par an).

Par ailleurs, encore en hausse jusqu'en 2015, le taux d'endettement du pouvoir fédéral ne cesse de se réduire à partir de 2016 jusqu'à plus de 1 % du PIB par an à partir de 2018 par l'effet de la réduction du déficit et du redressement du PIB nominal.

En conséquence, les charges d'intérêt reculent chaque année en pour cent du PIB, leur décreue étant toutefois plus modérée en fin de période. Cet élément constitue un facteur structurel déterminant de l'amélioration du solde de financement du pouvoir fédéral en projection.

Recettes fiscales et parafiscales

La projection des recettes fiscales tient compte des mesures décidées pour 2015 et annoncées pour le moyen terme avec suffisamment de précision. Les principales sont les suivantes :

- IPP : augmentations des frais professionnels forfaitaires (2015 et 2016), impact de l'introduction d'un second pilier pour les indépendants (2015), non indexation des dépenses fiscales non liées au travail (de 2015 à 2018). Il n'a pas été tenu compte d'une éventuelle fiscalisation des adaptations au bien-être.¹

1. Les augmentations du " bonus fiscal à l'emploi fiscal " (2015, 2016 et 2019) sont également prises en compte. En SEC, il s'agit de dépenses (et non de recettes négatives).

- ISOC : introduction d'un régime spécial de précompte mobilier pour les bénéfices réservés (2015), rectifications concernant la cotisation sur les commissions secrètes (2015), pérennisation de la défiscalisation des primes régionales à l'agriculture, assujettissement des intercommunales à but lucratif (2015), exclusion de la déduction pour capital à risque d'une partie des fonds propres prudentiels des banques (2015), instauration d'un régime spécial pour le secteur du diamant (2015).
- Accises : hausses successives des accises sur le tabac (à partir de 2015) et sur le diesel (à partir de 2016), indexation de certaines accises (à partir de 2016).
- TVA : perception de la TVA sur les services électroniques (2015), suppression du taux réduit sur la chirurgie esthétique et la rénovation de maisons âgées d'entre 5 et 10 ans (2016).
- Impôts en capital : taxation anticipée (2015 à 2019) et réduction du tarif sur l'épargne-pension (2015), introduction d'une " taxe de transparence " (2015).
- Autres : hausse de la TOB (2015) et des droits de greffe (2015), nouvelle mesure permanente de régularisation (2015).

La projection est compatible avec une hypothèse de poursuite des efforts en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Elle tient compte de la 6^e réforme de l'État qui instaure des additionnels régionaux à l'IPP et régionalise la compétence sur certaines dépenses fiscales. La projection des rôles de l'IPP, en ce compris le renvoi d'additionnels aux régions et aux pouvoirs locaux, tient compte d'un rythme d'enrôlement ralenti lors de l'exercice 2014 et maintenu constant ensuite.

Les recettes fiscales sont affectées par diverses mesures ponctuelles et glissements (voir tableaux 33 et 34), notamment les régularisations fiscales bis et ter (jusqu'en 2015), le contrecoup des mesures relatives aux " liquidations internes " qui flattent les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2013 à 2015 et la taxation anticipée sur l'épargne pension (2015 à 2019). Les recettes de l'impôt des sociétés de 2014, tout comme celles de 2013, sont établies en tenant compte du caractère exceptionnel de certains remboursements (comptabilisés, en SEC, en dépenses).

TABLEAU 19 - Recettes fiscales et parafiscales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes fiscales et parafiscales	25,9	25,9	24,6	23,7	23,7	23,7	23,7	23,6
Impôt sur le revenu des ménages (hors PrM)	11,0	10,9	9,4	8,3	8,3	8,3	8,4	8,5
Précompte professionnel et versements anticipés	11,9	11,9	11,7	11,5	11,4	11,4	11,5	11,6
Rôles et autres	-0,9	-1,0	-2,3	-3,2	-3,1	-3,1	-3,1	-3,1
Précompte mobilier libérateur	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
Cotisations sociales patronales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres cotisations sociales	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Impôt sur le revenu des sociétés	3,1	3,2	3,5	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
TVA	6,9	6,9	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8
Accises	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0
Autres impôts	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1

Stables en pour cent du PIB en 2014, les recettes fiscales reculent en 2015 et 2016 puis se stabilisent à moyen terme.

Le recul en 2015 et 2016 est principalement imputable à l'impôt sur le revenu des ménages. Outre l'impact de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires, les recettes de précompte professionnel sont affectées par la faiblesse de la croissance des rémunérations dans un contexte de blocage salarial et des réductions de l'emploi public. De plus, le pouvoir fédéral commence, en 2015, à renvoyer des additionnels à l'impôt des personnes physiques aux régions ; s'agissant de montants issus des enrôlements, ces renvois ne sont d'année pleine qu'à partir de 2016. Enfin, le précompte mobilier des ménages est affecté par la baisse des taux d'intérêt.

À moyen terme, l'impôt sur le revenu des ménages (hors précomptes mobiliers) se redresse sous l'effet de la fin de blocage salarial et de l'augmentation des revenus de remplacement imposables qui flattent le précompte professionnel et les cotisations sociales. En outre, le pouvoir fédéral profite du fait que les additionnels à l'impôt des personnes physiques qu'il renvoie aux pouvoirs locaux et aux régions n'incorporent les effets de la hausse des revenus imposables qu'avec un à deux ans de retard par rapport aux précomptes.

Les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés sont en progression en début de période compte tenu du contexte favorable à la profitabilité des entreprises. Les années 2014 et 2015 sont marquées par un redressement des exportations, une baisse des prix de l'énergie et une amélioration des termes de l'échange, un blocage des salaires suivi, en 2016, du saut d'index et de nouvelles baisses de cotisations sociales. En outre, diverses mesures discrétionnaires renforcent la croissance des recettes jusqu'en 2016, ajoutant ainsi à l'effet favorable de la baisse du taux d'intérêt pris en compte dans le cadre de déduction pour capital à risque.

Les recettes de TVA exprimées en pour cent du PIB pâtiennent, en début de période, d'effets prix relatifs défavorables et de la baisse du taux sur l'électricité. Le tassement s'interrompt en 2016 sous l'effet notamment des mesures discrétionnaires annoncées pour 2016 (chirurgie esthétique, rénovation). En matière d'accises, les hausses en 2015 (tabac) et celles programmées à moyen terme (tabac, diesel) soutiennent la recette. Les accises étant dorénavant au moins partiellement indexées, leur érosion à moyen terme est principalement imputable à la baisse tendancielle de la consommation de certains produits soumis (tabac, diesel).

Les " autres impôts " comprennent notamment les recettes de la taxation anticipée sur l'épargne pension, qui apparaissent en 2015, et celles des régularisations bis et ter, qui se tarissent en 2016 (voir tableau 33).

Effondrement des recettes non fiscales en début de période.

Les recettes non fiscales chutent de près d'un tiers en deux ans. Elles tombent au niveau de 1,1 % du PIB dès 2015 alors qu'elles atteignaient 1,5 % en moyenne par an au cours de la période 2010-2013.

TABLEAU 20 - Recettes non fiscales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations		
									2015	2016	2017 2020
Total	1,6	1,4	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	-0,2	-0,1	-0,0
Ventes courantes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,0	-0,0	0,0
Transferts externes	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,1	-0,0	-0,0
Revenus de la propriété	0,7	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,2	-0,0	-0,0

En 2014, la disparition du dividende de KBC (suite au remboursement intégral du capital en 2012) et la baisse de la part du bénéfice de la BNB revenant à l'État sont les principales causes de la baisse des recettes non fiscales. S'y ajoutent la diminution des primes versées par les institutions financières pour l'octroi de la garantie de l'État et le contrecoup de recettes non récurrentes perçues l'année précédente (remboursements par bpost et par l'UE ; voir tableau 33).

En 2015, la chute des recettes non fiscales est imputable à une nette baisse de la part du bénéfice de la BNB revenant à l'État, au recul du dividende versé par Belgacom, à un nouveau tassement des primes versées par les institutions financières pour la garantie de l'État et au transfert des amendes de circulation aux régions parallèlement au transfert de compétence en matière de circulation routière. Il est aussi tenu compte d'une recette non récurrente : la récupération du remboursement sous caution effectué en 2013 dans le cadre de l'affaire Jetair.

Les recettes non fiscales reculent encore en 2016 en contrecoup de ce remboursement auquel s'ajoute l'impact sur les ventes de biens et services de la baisse des frais payés par l'UE pour la perception des droits de douane (baisse du taux de 25 % à 20 % en 2016) et un léger tassement des revenus d'intérêt provenant du FESF.

En l'absence de nouvelle mesure et moyennant l'hypothèse selon laquelle la part du bénéfice de la BNB revenant à l'État reste inchangée jusqu'en 2020¹, les recettes non fiscales restent quasiment stables en pour cent du PIB à moyen terme.

Tassement des dépenses primaires finales.

Les hypothèses relatives aux dépenses primaires du pouvoir fédéral hors rémunérations, s'appuient essentiellement sur les budgets 2015 initiaux et sur les projections pluriannuelles par allocation de base associées au budget 2015 déposées au parlement fin 2014. Il est, en outre, tenu compte autant que possible des ajustements décidés lors du conclave budgétaire de mars 2015 en matière de dépenses primaires et de leurs implications à moyen terme².

Les dépenses primaires finales dans leur ensemble reculent de 0,3 % du PIB en 2014 puis de 0,7 % du PIB en 2015. Elles sont stabilisées en 2016 avant d'évoluer à nouveau à la baisse, mais de manière moins prononcée en fin de période de projection.

On notera d'emblée que l'évolution du ratio des dépenses primaires finales du pouvoir fédéral est influencée par quatre éléments :

- les mesures d'assainissement budgétaire prises par le gouvernement en matière de dépenses ;
- les transferts de compétences aux communautés et régions en 2015 ;
- l'évolution des prix relatifs, qui lui est favorable jusqu'en 2016, singulièrement pour les rémunérations et prestations sociales du fait de la mesure du saut d'index mais défavorable en fin de période de projection, le facteur d'indexation des différentes catégories de dépenses augmentant, en effet, plus vite que le déflateur du PIB à partir de 2019 ;
- des opérations non récurrentes dont l'impact net sur le ratio des dépenses primaires atteint 0,1 % du PIB en 2014 et en 2016 (voir tableau 33).

TABLEAU 21 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral (hors cotisations imputées)
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations		
									2015	2016	2017 2020
Total	8,8	8,4	7,7	7,8	7,5	7,3	7,3	7,2	-0,7	0,0	-0,5
<i>Total (variations annuelles)</i>		-0,3	-0,7	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,0			
Frais de fonctionnement et investissement	2,8	2,7	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	-0,3	-0,0	-0,2
Rémunérations	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	-0,1	-0,1	-0,2
Achats de biens et services, impôts	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	-0,1	-0,0	-0,1
Investissement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,0
Transferts non sociaux	3,6	3,3	3,0	3,1	3,0	2,9	2,8	2,8	-0,3	0,0	-0,3
Subsides à l'emploi	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,0	0,1	0,0
Autres transferts aux entreprises	1,0	1,1	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-0,2	-0,0	-0,1
Transferts divers aux ménages et aux ISBL	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,0	-0,0
Transferts au reste du monde	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	-0,0	0,1	-0,1
Transferts sociaux	2,4	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,1	0,0	-0,0
Pensions	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,0	-0,0	-0,0
Allocations familiales	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
Autres	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1	0,0	-0,0

1. Compte tenu du maintien de taux d'intérêt bas et des risques inhérents à la nouvelle politique de rachat de titres mise en route par la BCE.

2. Sur base des données de départ du comité de monitoring et sur base des notifications du conseil des ministres relatives au contrôle budgétaire, le budget ajusté 2015 n'étant pas encore disponible lorsque ces Perspectives ont été clôturées.

Frais de fonctionnement en recul de 0,5 % du PIB sur la période 2015-2020...

Au sein des frais de fonctionnement, la baisse la plus sensible est enregistrée au niveau des rémunérations (-0,3 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection) suite aux mesures d'économies décidées jusque 2019. Celles-ci entraîneraient, hors transferts de compétences, une baisse de 13 600 emplois sur la période 2015-2020 (si on prend en compte les transferts de compétences, la baisse serait de 16 500 emplois).

Les achats de biens et services baissent de 0,1 % du PIB en 2015 et leur décrue se poursuit à moyen terme bien qu'à un rythme plus lent compte tenu, notamment, du profil des économies annoncées par le gouvernement.

Le léger recul des investissements en 2015 s'explique en partie par les mesures d'économie mais aussi par la vente de licences de téléphonie¹. Globalement les investissements sont très stables en pour cent du PIB sur toute la période, cela en l'absence d'information sur la date de livraison de matériel militaire² et moyennant l'absence de nouvelles initiatives. On notera, en effet, que les projections associées au budget initial 2015 de la Défense, qui participe largement aux dépenses d'investissement du pouvoir fédéral, sont prudentes, les crédits de liquidation ne concernant que les obligations contractées avant 2015 et aucun nouveau crédit d'engagement n'étant inscrit à son budget à partir de 2015.

...tout comme les transferts non sociaux, malgré la hausse des subsides à l'emploi.

À l'exception des subsides à l'emploi qui augmentent de 0,1 % du PIB (voir chapitre " Marché du travail "), tous les transferts non sociaux reculent en pour cent du PIB.

C'est particulièrement le cas des " autres transferts aux entreprises " qui diminuent de 0,4 % du PIB sur la période 2015-2020. Cette baisse provient, en partie, du contrecoup des remboursements ou indemnités imposées à l'État en 2013 et 2014 par décision de justice (de l'ordre de 0,1 % du PIB). D'autre part, les subventions et transferts en capital aux entreprises (au groupe SNCB et à bpost essentiellement) diminuent légèrement chaque année à prix constants en raison des mesures d'économie. Enfin, les transferts spécifiques pour le RER sont supposés disparaître en 2018, une fois les réserves du Fonds RER épuisées.

Le net recul des transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL de 2014 à 2016 correspond à la réduction progressive et à la régionalisation des dépenses fiscales pour investissements économiseurs d'énergie ainsi qu'à la régionalisation des dépenses fiscales pour titres-services.

Le financement de l'UE (3ème et 4ème ressources) représente plus de 70 % des transferts au reste du monde. Il fluctue jusqu'en 2017 en raison du recalcul des contributions RNB du passé (2014) et de l'entrée en vigueur en 2016, avec effet rétroactif, de la nouvelle Décision ressources propres relative à la période 2014-2020 (voir, tableau 33). Les autres transferts au reste du monde (essentiellement les dépenses de coopération au développement) sont stables sur la période 2014-2020.

Stabilité des transferts sociaux hors transferts de compétences.

Les dépenses de pensions du pouvoir fédéral sont stables en pour cent du PIB. La croissance du nombre de pensionnés est ralentie par les nouvelles mesures structurelles (relèvement de l'âge de la pension anticipée à 63 ans en 2018, suppression du bonus de pension et suppression progressive de la bonification pour diplôme accordée pour la condition de carrière dans le cadre de la pension anticipée), la réforme des pensions de survie

1. Cette recette est comptabilisée en dépenses négatives dans les comptes SEC (acquisition nette d'actif fixes incorporels).

2. C'est la date de livraison qui dicte le moment d'enregistrement d'un investissement en compte SEC, moyennant des corrections par rapport aux flux budgétaires, qui devraient s'annuler sur une longue période.

et la structure d'âge spécifique des pensionnés du pouvoir fédéral (surtout de la Défense nationale) impliquant une proportion relativement importante de décès.

Suite aux transferts de compétence aux entités fédérées, les allocations familiales du personnel du pouvoir fédéral disparaissent du compte du pouvoir fédéral à partir de 2015.

La baisse des " autres transferts sociaux " en 2015 (-0,1 % du PIB) s'explique par le transfert des compétences en matière d'aide aux personnes âgées aux communautés et régions. Ces autres dépenses sociales tiennent compte de l'adaptation au bien-être de l'aide sociale (voir encadré 3) et des augmentations du " bonus fiscal à l'emploi " en 2015, 2016 et 2019 mais, exprimées en pour cent du PIB, elles restent globalement stables à partir de 2016.

ENCADRÉ 3 - Dépenses d'assistance sociale du pouvoir fédéral

Les dépenses d'assistance sociale concernent différentes rubriques du compte du pouvoir fédéral : d'une part, la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA), le revenu garanti aux personnes âgées (RGPA) et les allocations aux personnes handicapées (principalement l'allocation d'intégration (AI), l'allocation de remplacement de revenu (ARR) et l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA)) sont enregistrées en transferts sociaux ; d'autre part, les dépenses liées au droit à l'intégration sociale et à l'aide sociale (revenu d'intégration, mesures pour l'emploi et aide médicale) figurent en dotations aux pouvoirs locaux.

Les dépenses d'aide sociale du pouvoir fédéral sont affectées par :

- la réforme de l'État : en 2015, l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) et les mesures d'emploi dans le cadre du droit à l'intégration et l'aide sociale sont transférées aux communautés et régions.
- les adaptations au bien-être : la GRAPA, le RGPA, l'ARR et le revenu d'intégration (et son équivalent) seront majorés de 2 % le 1^{er} septembre 2015 dans le cadre de l'allocation de l'enveloppe d'adaptation au bien-être 2015-2016. Par la suite, elles sont supposées augmenter de 1 % par an en application des dispositions du pacte des générations de 2005 pour le calcul de l'enveloppe disponible.
- les effets induits des réformes en matière d'allocation d'insertion : les chômeurs qui perdent cette indemnité ou doivent attendre davantage pour en disposer peuvent faire appel à l'assistance sociale. Il s'ensuit une hausse des dépenses d'intégration sociale (dotations aux pouvoirs locaux et prestations sociales des pouvoirs locaux (CPAS) et d'aide aux personnes handicapées (AI et ARR).

Remontée des transferts aux administrations publiques à moyen terme, après un net recul en 2015.

La chute des transferts aux autres sous-secteurs des administrations publiques enregistrée en 2015 découle de l'entrée en vigueur de la 6^e réforme de l'État. D'une part, la régionalisation d'une partie de l'IPP est compensée par une baisse des transferts aux régions qui, de plus, sont amputés d'une contribution à l'assainissement des finances publiques de 1,25 milliards imposée dans la loi de financement aux communautés et régions en 2015. D'autre part, les transferts de compétence décidés dans le cadre de cette réforme interviennent non seulement entre le pouvoir fédéral et les communautés et régions mais également et même principalement entre la sécurité sociale et les communautés et régions (allocations familiales et compétence en matière de soins de santé¹ et d'emploi). Toutefois, c'est le pouvoir fédéral qui verse les dotations aux communautés et régions pour les compétences de la sécurité sociale dorénavant transférées. En conséquence, la nouvelle répartition des compétences induit une redistribution des transferts du pouvoir fédéral aux administrations publiques avec davantage de moyens transférés aux entités fédérées et moins de moyens à destination de la sécurité sociale.

1. Essentiellement en 2015, mais aussi en 2016 pour les infrastructures hospitalières.

TABLEAU 22 - Transferts du pouvoir fédéral aux administrations publiques
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations		
									2015	2016	2017 2020
Total	18,3	18,5	16,7	16,6	16,7	16,6	16,7	16,8	-1,8	-0,1	0,2
À la sécurité sociale	7,3	7,5	4,5	4,4	4,5	4,5	4,6	4,7	-3,0	-0,1	0,2
Aux communautés et régions	10,0	10,1	11,3	11,3	11,2	11,2	11,2	11,2	1,2	-0,0	-0,0
Aux pouvoirs locaux	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,0	0,0	-0,0

À moyen terme, l'évolution des transferts aux communautés est affectée par différents éléments : le doublement de la contribution d'assainissement en 2016 par rapport à 2015, les fluctuations des facteurs d'ajustement aux paramètres macroéconomiques jusqu'en 2018 (voir tableaux 33 et 34) et le financement des pensions publiques en hausse de 0,1 % du PIB sur la période 2015-2020.

En 2015, les transferts aux pouvoirs locaux sont aussi légèrement affectés à la baisse par des transferts de compétence liés à la réforme de l'État en matière de remise à l'emploi des bénéficiaires de l'assistance sociale (voir encadré 3). Toutefois, d'autres éléments interviennent en sens contraire, notamment, les adaptations au bien-être de l'aide sociale mais surtout la hausse du financement des zones de police (dotations et amendes de condamnations) après un recul important enregistré en 2014. L'ensemble des transferts aux pouvoirs locaux reste stable en pour cent du PIB à moyen terme.

Par contre, après un léger repli en 2016, lié aux transferts de compétence en matière d'infrastructures hospitalières, le financement de la sécurité sociale par le pouvoir fédéral et plus précisément la dotation d'équilibre augmente de 0,2 % du PIB sur la période 2017-2020 (voir section suivante).

4.3. Sécurité sociale

En sécurité sociale, ces Perspectives économiques sont affectées par un certain nombre de bouleversements. Premièrement, la 6^e réforme de l'État entre en vigueur en 2015 et occasionne d'importants glissements dans le compte de la sécurité sociale. En ce qui concerne les soins de longue durée, seuls les soins à domicile et les services gériatriques isolés relèvent encore du budget AMI tandis que les autres compétences en matière de soins de longue durée sont transférées aux communautés et régions. Toujours dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, certaines subventions salariales, actuellement à charge de la sécurité sociale, sont également transférées aux entités fédérées. Il s'agit plus précisément des subventions salariales pour l'activation des allocations de chômage, les titres-services ainsi que du bonus jeunes dans le non marchand. De même, certaines réductions de cotisations patronales et personnelles sont transférées aux entités fédérées ainsi que certaines allocations d'interruption de carrière. Enfin, contrairement à l'hypothèse retenue dans l'édition de l'an dernier, la branche " allocations familiales " quitte également le périmètre de la sécurité sociale conformément à l'avis de l'ICN du 10 février 2015. En conséquence, le transfert des communautés et régions vers la sécurité sociale en vue du financement de FAMIFED disparaît également des recettes.

Deuxièmement, l'adoption des règles comptables du SEC 2010 provoque d'importants changements dont les plus notables sont : les Fonds de sécurité d'existence quittent le périmètre de la sécurité sociale, les " aides conditionnelles à l'investissement " sont reprises intégralement dans les " transferts aux sociétés " et les réductions ciblées de cotisations sociales ne sont plus comptabilisées comme recettes négatives mais bien comme des subventions aux entreprises¹ en dépenses.

Enfin, les mesures adoptées par le gouvernement sont prises en compte dans les présentes Perspectives. Il s'agit entre autres du relèvement de l'âge d'accès à la retraite anticipée (de 62 ans en 2016 à 63 ans en 2018) combiné à une adaptation à la hausse de la condition de carrière (de 40 ans en 2016 à 42 ans en 2019), de la suppression du bonus de pension (dans tous les régimes de pension), du durcissement des conditions de carrière pour le calcul de la pension minimum pour les carrières de plus de 30 ans.

En chômage, les mesures concernent la restriction d'accès à diverses allocations (chômage avec complément d'entreprise, crédit-temps de fin de carrière, allocation d'insertion), la suppression de certaines allocations (complément d'ancienneté, crédit-temps non motivé) et la réduction d'autres allocations (garantie de revenu, chômage temporaire). Dans le domaine des soins de santé, les économies prévues ont été prises en compte conformément à ce qui a été décidé dans le cadre du budget initial de novembre 2014 et du contrôle budgétaire de mars 2015. Enfin, en matière d'incapacité de travail primaire et d'invalidité, on tient compte du calcul, à partir du 1^{er} janvier 2015, des allocations des nouveaux bénéficiaires sur la base du salaire moyen perçu au cours d'une période de référence de 12 mois précédant l'incapacité de travail (et non plus sur la base du dernier salaire perçu). En revanche, il n'a pas été tenu compte (en raison du report sine die de la mesure) de l'extension de la période de salaire garanti de 1 à 2 mois².

Les enveloppes bien-être allouées pour les prestations sociales ont été prises en considération. En revanche, les allocations familiales ont été écartées de la base de calcul de l'enveloppe bien-être.

1. À l'exception des réductions de cotisations ciblées des pouvoirs publics (principalement dans le domaine de l'enseignement) qui sont reprises dans les transferts aux communautés et aux régions.

2. Cf. chapitre 3 " Marché du travail "

En 2015, la 6^e réforme de l'État provoque une baisse des dépenses de la sécurité sociale...

TABLEAU 23 - Compte de la sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations 2015-2020
Recettes	21,9	18,8	18,5	18,5	18,5	18,6	18,8	-0,0
Fiscales et parafiscales	14,2	14,1	13,9	13,8	13,8	13,9	14,0	-0,1
Cotisations	13,5	13,4	13,2	13,1	13,1	13,2	13,3	-0,1
Autres recettes fiscales et parafiscales	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0
Non fiscales	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1
Transferts des administrations publiques	7,6	4,5	4,5	4,6	4,6	4,7	4,7	0,2
dont financement alternatif	4,0	2,1	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	0,3
dont dotation d'équilibre ^a	1,5	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	-0,1
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	22,0	18,8	18,5	18,5	18,5	18,6	18,8	0,0
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	21,9	18,7	18,4	18,4	18,4	18,5	18,7	0,0
Frais de fonctionnement et investissement	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
Transferts non sociaux	1,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,2
dont subsides à l'emploi	1,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0
Prestations sociales	19,8	17,6	17,4	17,5	17,5	17,6	17,8	0,2
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Solde primaire	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Solde de financement	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

a. Il a été supposé dans ces Perspectives que l'équilibre en termes SEC de la sécurité sociale serait assuré jusqu'en 2020 via une dotation d'équilibre (et, dans le cas où celle-ci s'annulerait, par la baisse du financement alternatif).

En 2014, avec une dotation d'équilibre fixée à 6,17 milliards d'euros, le compte de la sécurité sociale présente un déficit de 275 millions d'euros (-0,1 % du PIB). En 2015, le compte est à l'équilibre moyennant une dotation d'équilibre égale à 1,94 milliards (0,5 % du PIB). La forte baisse de la dotation entre 2014 et 2015 est la conséquence de l'entrée en vigueur de la 6^e réforme de l'État.

Entre 2014 et 2015, le transfert d'une partie des soins de santé, des allocations familiales et des subsides (dont les réductions de cotisations sociales) aux communautés et régions implique que ces dépenses quittent le périmètre de la sécurité sociale. En conséquence, les dépenses de la sécurité sociale diminuent fortement et passent de 22,0 % du PIB (88,5 milliards) en 2014 à 18,8 % du PIB (77,4 milliards) en 2015, soit une baisse de 3,2 % du PIB (cf. tableau 23).

Le transfert des titres-services et d'une partie des soins de santé vers les communautés et régions implique cependant la suppression des financements associés, et donc une baisse importante du financement alternatif de la sécurité sociale qui passe de 4,0 % du PIB en 2014 à 2,1 % du PIB en 2015. Les recettes de cotisations se tassent (13,5 % à 13,4 % du PIB) entre 2014 et 2015 tandis que les autres recettes restent stables. Dans leur ensemble, les recettes sans la dotation d'équilibre passent de 20,4 % du PIB (82,1 milliards) à 18,3 % du PIB (75,5 milliards), soit une baisse de 2,1 % du PIB. La différence entre la baisse des dépenses et celles des recettes entraîne la mise à niveau de la dotation d'équilibre qui passe de 1,5 % à 0,5 % du PIB.

TABLEAU 24 - Évolution des recettes entre 2014 et 2015
en pour cent du PIB

	Variations 2015
Recettes	-3,2
Cotisations	-0,1
Financement alternatif	-1,9
Dotation d'équilibre	-1,1
Autres transferts du fédéral	0,0
Autres recettes	-0,1

...même si la dynamique de croissance des prestations demeure.

Les dépenses de la sécurité sociale diminuent entre 2014 et 2015 en raison du transfert d'une partie des prestations aux communautés et régions mais les prestations restant à charge de la sécurité sociale augmentent par rapport au PIB. Malgré la suppression du bonus pension, les prestations de pension augmentent en 2015 de 0,1 % de PIB tandis que les dépenses d'invalidité-maladie progressent de manière similaire. Les dépenses de pensions subissent pleinement l'effet du vieillissement de la population et des départs à la retraite des cohortes issues du baby-boom tandis que les mesures du gouvernement dans ce domaine n'ont que peu d'effet à court terme. La croissance soutenue des dépenses en matière de maladie-invalidité est en grande partie due à l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation d'invalidité, en forte hausse depuis plusieurs années.

TABLEAU 25 - Évolution des prestations entre 2014 et 2015
en pour cent du PIB

	Variations 2015
Prestations	-2,2
Soins de santé	-0,7
Pensions	0,1
Allocations familiales	-1,4
Chômage	-0,2
Indemnités maladie-invalidité	0,1
Autres prestations	0,0
p.m. subsides	-0,8
p.m. autres dépenses	-0,2

En 2014, les dépenses de soins de santé globales ont atteint 29 000 millions d'euros dont 26 325 millions en prestations du régime général de l'INAMI (cf. tableau 26). Le montant des prestations du régime général est inférieur de 1 536 millions par rapport à l'objectif budgétaire initial (27 861 millions).

Lors de l'élaboration du budget 2015, le gouvernement a ramené la norme de croissance des soins de santé à 1,5 % par an. De plus, la fixation de l'objectif budgétaire 2015 a tenu compte des transferts consécutifs à la mise en place de la 6^e réforme de l'État¹. Pour 2015, l'objectif budgétaire s'élève à 23 846 millions d'euros.

TABLEAU 26 - Les prestations de soins de santé
en millions d'euros

	2014	2015	2015/2014
Prestations soins de santé (1+2)	29 000	26 698	-7,9%
1. Prestations en espèces : remboursements à des sécurités sociales étrangères	280	629	124,6%
2. Prestations en nature (a+b+c+d+e)	28 720	26 069	-9,2%
a. Des affiliés de l'ossom	25	25	0,0%
b. Du Vlaams Zorgfonds	337	341	1,2%
c. Prestations en nature hors INAMI ^a	105	16	-84,9%
d. Prix journée d'hospitalisation à charge du SPF Santé publique ^b	1 930	1 952	1,1%
e. Prestations régime général INAMI	26 325	23 736	-9,8%

a. Frais de prothèses, de garde-malade, d'aide à domicile dans les régimes des allocations familiales, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

b. Part du prix de la journée d'hospitalisation à charge du SPF Santé Publique (22,77 %).

On notera la forte progression des prestations en espèces pour 2015 en raison de la régularisation de dettes anciennes envers les régimes de sécurité sociale de certains pays dans le cadre de conventions internationales et la baisse des prestations en nature hors-INAMI en raison du transfert du FESC aux communautés et régions.

Les dépenses de chômage, chômage avec complément d'entreprise et crédit-temps/interruption de carrière se réduisent de 0,2 % du PIB entre 2014 et 2015. Outre les compétences transférées aux communautés et régions

1. Cf. loi programme du 19 décembre 2014

en matière d'interruption de carrière, de nombreuses mesures, nouvelles ou anciennes, entrent en vigueur en 2015. C'est par exemple la première année où les chômeurs percevant une allocation d'insertion peuvent en être exclus après en avoir bénéficié pendant trois ans. Parmi les nouvelles mesures, épinglons la poursuite du renforcement des conditions d'accès à l'allocation d'insertion, au chômage avec complément d'entreprise et au crédit-temps de fin de carrière qui implique une réduction du nombre de bénéficiaires. En outre, certaines mesures telles que la réduction du pourcentage d'indemnisation des chômeurs temporaires, la réduction de l'allocation de garantie de revenu et la suppression du complément d'ancienneté pour les nouveaux entrants diminuent l'allocation moyenne.

À moyen terme, la situation se dégrade de nouveau...

En 2016, la dotation équilibrant le compte de la sécurité sociale est en baisse de 0,3 % du PIB tandis que le financement alternatif augmente de 0,2 % du PIB par rapport à 2015 (cf. tableau 23). Les années suivantes, le financement alternatif et la dotation d'équilibre augmentent à nouveau, signe d'une détérioration du compte de la sécurité sociale. Entre 2016 et 2020, le financement alternatif passe de 2,3 à 2,4 % du PIB tandis que la dotation d'équilibre double en passant de 0,2 % à 0,4 % du PIB.

La hausse du financement alternatif entre 2015 et 2016 est à imputer à un changement de timing dans l'application du pacte de compétitivité de novembre 2013, les mesures de 2015 et de 2017 glissant à 2016. D'autre part, la baisse de la dotation d'équilibre de 0,3 % du PIB en 2016 s'explique par une diminution des dépenses. Celle-ci est due, pour deux tiers, au transfert aux communautés et régions des aides à l'investissement dans le domaine des soins de santé¹ et découle pour le reste de la baisse dans les prestations sociales, plus particulièrement dans la branche chômage (voir infra).

...en raison d'une chute des recettes de cotisations sociales en début de période...

À partir de 2017, la dotation d'équilibre doit couvrir un déficit croissant dans la sécurité sociale. Tandis que les recettes fiscales se stabilisent à 0,7 % du PIB, les cotisations sociales (et plus particulièrement les cotisations patronales) diminuent, passant de 13,4 % du PIB en 2015 à 13,1 % en 2017. Cette évolution est la conséquence du paquet "cotisations patronales structurelles" du pacte de compétitivité² qui entraîne une baisse du taux de cotisation. Ensuite, les recettes de cotisations remontent pour atteindre 13,3 % du PIB en 2020 du fait de la baisse des réductions de cotisations globales (en raison de la nature forfaitaire de celles-ci). Les dépenses primaires se stabilisent à 18,5 % du PIB en 2017-2018 pour de nouveau repartir à la hausse en 2019-2020 et atteindre 18,8 % du PIB en 2020. Elles suivent ainsi l'évolution des prestations sociales.

...et d'une hausse des prestations sociales en fin de période...

Jusqu'en 2018, la part des prestations sociales dans le PIB reste pratiquement stable à 17,5 % du PIB. Le dépassement du seuil d'indexation des prestations sociales prévu en janvier 2016 est annulé par le saut d'index et contribue au tassement des dépenses par rapport au PIB. La croissance des dépenses dans les pensions et les soins de santé demeure notable malgré des mesures d'économie décidées récemment et ce en raison du vieillissement. Elle est cependant compensée jusqu'en 2018 par la baisse des dépenses dans la branche chômage (voir infra). À partir de 2019, le total des prestations progresse plus rapidement que le PIB.

Par rapport à l'édition précédente des Perspectives économiques, la croissance des prestations sociales est freinée à concurrence de 0,4 % du PIB entre 2014 et 2020, notamment suite aux mesures d'économie décidées par le gouvernement (en tenant compte des effets des mesures sur les pensions publiques qui n'apparaissent pas dans le tableau 27).

1. Travaux de construction, de rénovation et de reconditionnement des infrastructures hospitalières.

2. Cf. chapitre 3 "Marché du travail"

TABLEAU 27 - Prestations sociales (SEC)
en pour cent du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total prestations	19,8	17,6	17,4	17,5	17,5	17,6	17,8
Soins de santé	7,2	6,5	6,4	6,4	6,5	6,5	6,6
Pensions	7,0	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4	7,5
Allocations familiales	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chômage et chômage avec complément d'entreprise	2,3	2,1	1,9	1,8	1,7	1,6	1,6
Indemnités maladie-invalidité	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9
Autres prestations ^a	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

a. L'application des règles du SEC2010 (et la sortie du périmètre des Fonds de Sécurité d'Existence) a entraîné une baisse du niveau des " autres prestations " de l'ordre de 0,3 % du PIB. Les cotisations sociales au Fonds n'apparaissent évidemment plus dans le compte de la sécurité sociale.

...malgré les réformes dans les régimes de pensions...

Les dépenses de pension s'accroissent de 0,4 % du PIB sur la période 2016-2020, conséquence du vieillissement de la population et notamment du " papy boom ". Cette croissance inclut l'effet des enveloppes bien-être récemment décidées et allouées aux prestations sociales pour la période 2015-2016. À partir de 2017, les enveloppes bien-être sont calculées sur la base des paramètres du pacte de solidarité entre les générations¹.

TABLEAU 28 - Taux de croissance réelle des dépenses de pension et du nombre de pensionnés
en pour cent

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses salariés	2,6	4,3	3,1	2,9	2,9	2,6	3,2
Dépenses salariés (sans env. allouée (2015-2016) ou théorique (2017-2019))	2,3	3,7	2,5	2,4	2,4	2,1	2,8
Nombre de salariés pensionnés	1,9	1,6	1,7	1,5	1,5	1,2	1,9
Dépenses indépendants	2,7	2,1	2,7	2,5	2,8	3,0	2,9
Dépenses indépendants (sans env. allouée (2015-2016) ou théorique (2017-2019))	2,9	4,6	1,6	1,6	1,9	2,3	2,2
Nombre d'indépendants pensionnés	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8	0,5	1,1
p.m. croissance réelle du PIB	1,0	1,2	1,6	1,7	1,7	1,5	1,5

Les mesures décidées récemment, si elles ne peuvent empêcher les dépenses de pension d'augmenter plus rapidement que le PIB, parviennent à en freiner la croissance, essentiellement en raison d'un ralentissement de l'accroissement du nombre de pensionnés : le relèvement de l'âge d'accès à la pension anticipée de 62 ans en 2016 à 63 ans à partir de 2018 et le durcissement de la condition de carrière de 40 ans en 2016 à 42 ans en 2019 entraînent une baisse du nombre de pensionnés au cours de la période 2017-2020. En effet, les personnes ne remplissant pas les conditions d'âge et de carrière doivent différer leur mise à la retraite jusqu'au moment où ils remplissent ces conditions ou, si nécessaire, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge légal de la pension de 65 ans. L'année 2019 étant la dernière année de transition de cette réforme, la croissance du nombre de pensionnés retrouve ensuite similaire à celui d'avant réforme. En termes nominaux, on constate cependant en fin de période une forte augmentation des dépenses de pensions en raison d'une indexation plus marquée que les années précédentes.

...les économies dans les soins de santé...

La projection des dépenses de soins de santé pour les années 2016-2020 se fonde sur des modèles économétriques actualisés pour les soins aigus et les soins de longue durée. Le tableau 29 illustre les perspectives des dépenses de soins de santé conformément au modèle actuel.

1. Rappelons que le gouvernement a décidé d'écarter les allocations familiales de la base de calcul de l'enveloppe bien-être à partir de 2015.

TABLEAU 29 - Taux de croissance des dépenses de soins de santé
en pour cent

	2016	2017	2018	2019	2020	Variations 2016-2020
Dépenses de soins aigus, dont	2,3	3,1	3,4	3,7	3,9	3,3
en volume	1,8	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1
indice spécifique	0,5	1,1	1,3	1,4	1,6	1,2
Dépenses de soins de longue durée, dont	3,3	4,3	5,0	4,7	4,1	4,3
en volume	3,3	3,6	3,7	3,1	2,3	3,2
indice spécifique	-0,0	0,7	1,3	1,5	1,7	1,0
Dépenses de soins de santé	2,7	3,1	3,5	3,7	3,9	3,4
Dépenses de soins de santé déflatées par l'indice santé	1,7	1,9	2,2	2,2	2,2	2,1
p.m. croissance de l'indice santé	1,0	1,2	1,3	1,5	1,6	1,3
p.m. croissance réelle du PIB	1,6	1,7	1,7	1,5	1,5	1,6

Sur la période 2016-2020, l'augmentation annuelle des dépenses de soins aigus est estimée sur la base du modèle économétrique à 2,1 % par an en moyenne avant indexation. Cette hausse rend compte de la contribution des déterminants structurels : le PIB réel par tête (0,5 %), le taux de chômage (-0,1 %), la part des personnes âgées dans la population totale (0,7 %), les progrès de la technologie médicale (0,6 %) et l'évolution démographique (0,4 %). D'un point de vue historique, la croissance attendue reste faible, essentiellement en raison des perspectives économiques toujours moroses, d'une contribution modérée du vieillissement et de l'effet des économies structurelles dans les soins de santé.

L'accroissement réel des dépenses en soins de longue durée est estimé à 3,2 % par an en moyenne sur la période 2016-2020. Il résulte principalement du nombre croissant de bénéficiaires de soins en raison du vieillissement (1,1 %). Mais il est également dû à l'évolution du coût réel des soins par bénéficiaire qui se reflète dans l'effet du PIB réel (0,6 %). En outre, on observe également d'une part un accroissement de la population (0,4 %), et d'autre part un effet de rattrapage (1,1 %), par lequel les dépenses renouent avec leur rythme de croissance tendanciel (après le ralentissement de la croissance en 2013 et 2014 en raison de la situation économique).

Les dépenses globales de soins de santé, déflatées par l'indice santé (qui est également utilisé pour déterminer l'objectif budgétaire), augmentent de 1,7 % en 2016 et de 2,1 % en moyenne sur la période 2016-2020.

...et la baisse des dépenses de chômage.

Les dépenses de chômage, chômage avec complément d'entreprise et crédit-temps/interruption de carrière passent de 2,1 % du PIB en 2015 à 1,6 % en 2020. Cette diminution résulte d'un relèvement de la croissance économique entre 2016 et 2020 qui entraîne une diminution du nombre de chômeurs, mais également de l'introduction ou du renforcement des mesures du gouvernement (telles que la poursuite du renforcement des conditions d'accès au chômage avec complément d'entreprise, la disparition progressive du complément d'ancienneté ou la réduction de moitié de l'allocation de garantie de revenu à partir de 2017).

La croissance soutenue des dépenses en matière de maladie-invalidité est principalement due aux dépenses pour invalidité. Le taux de croissance élevé de ces dépenses s'explique par l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation d'invalidité, qui s'inscrit en forte hausse depuis plusieurs années¹.

1. La projection du nombre d'invalides utilisée dans les présentes Perspectives a été réalisée par le BFP sur la base des perspectives de l'INAMI.

TABLEAU 30 - Taux de croissance réelle des dépenses d'assurance maladie-invalidité et taux de croissance du nombre d'invalides dans le régime des travailleurs salariés
en pour cent

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total maladie-invalidité	5,8	4,4	4,2	4,0	2,0	2,9	2,5
Incapacité de travail	5,8	4,0	2,7	1,8	2,0	2,4	2,3
Invalidité	6,7	4,5	5,0	5,2	2,0	3,1	2,4
Repos de maternité	1,5	4,5	2,6	1,7	2,2	3,0	3,4
Nombre de femmes invalides	7,4	6,1	6,0	6,2	2,5	2,6	1,1
Nombre d'hommes invalides	2,9	4,0	4,1	3,8	1,9	1,5	1,9
p.m. croissance réelle du PIB	1,0	1,2	1,6	1,7	1,7	1,5	1,5

Cette hausse s'explique aussi bien par des facteurs démographiques que par l'évolution du marché du travail. Les denses cohortes issues du baby-boom ont atteint des âges où le risque d'invalidité s'accroît tandis que les restrictions en matière de départ anticipé à la retraite, encore accentuées par la décision récente de relever l'âge d'accès à la pension anticipée, conduisent à un séjour prolongé en invalidité. L'évolution du marché du travail contribue également à l'augmentation du nombre d'invalides: un nombre croissant de femmes y sont plus actives, et ce jusqu'à des âges de plus en plus avancés. Enfin, certains types d'invalidité, surtout ceux liés au stress, sont en forte augmentation. La population indemnisable qui est susceptible d'entrer en incapacité de travail s'accroît donc sensiblement, surtout dans les catégories d'âge les plus élevées. Les causes de la hausse importante du nombre d'invalides sont toutefois supposées s'atténuer à moyen terme, avec pour effet un ralentissement de la croissance des dépenses à partir de 2018.

Les mesures d'économie décidées récemment dans cette branche modèrent les dépenses. À partir de 2019, en l'absence de mesures supplémentaires, le taux de croissance retrouve le rythme d'avant la réforme. Le report sine die de l'extension de la période de salaire garanti de 1 à 2 mois n'a pas été pris en considération¹.

1. Voir chapitre 3 " Marché du travail ".

4.4. Communautés et régions

Le compte des communautés et des régions présente un déficit important en 2014 et 2015 malgré les mesures d'économies réalisées et annoncées. Des facteurs explicatifs importants de ce déficit sont l'élargissement du périmètre des administrations publiques et la comptabilisation des financements alternatifs et de partenariats publics-privés (PPP) en SEC¹. Outre le contexte macroéconomique défavorable, la dégradation du solde de financement en 2015 découle du transfert de compétences et de la modification des mécanismes de financement (y compris les règles comptables d'enregistrement de l'impôt des personnes physiques régional) résultant de la 6^e réforme de l'État. Les années suivantes sont caractérisées par des déficits de plus en plus faibles. Les communautés et régions enregistrent un surplus en 2020.

TABLEAU 31 - Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations	
									2015	2016-2020
Recettes	15,7	15,5	17,9	18,7	18,6	18,6	18,6	18,7	2,3	0,8
Fiscales et parafiscales, dont:	2,4	2,4	3,5	4,4	4,4	4,4	4,5	4,5	1,1	1,0
Impôt sur le revenu des ménages	0,0	0,0	1,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	1,2	1,0
Autres impôts	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	-0,0	0,0
Non fiscales	1,7	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	0,1	-0,1
Transferts des administrations publiques	10,1	10,2	11,4	11,4	11,3	11,3	11,3	11,3	1,2	-0,1
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	-0,1	0,0
Dépenses	15,8	15,9	19,2	19,2	18,9	18,7	18,7	18,6	3,3	-0,6
Dépenses primaires finales	11,7	11,8	15,2	15,3	15,0	14,9	14,8	14,8	3,4	-0,5
Frais de fonctionnement et investissement	7,5	7,6	7,7	7,7	7,4	7,3	7,2	7,2	0,1	-0,6
Rémunérations	4,3	4,4	4,4	4,4	4,3	4,2	4,2	4,2	0,1	-0,3
Achats de biens et services, impôts	1,9	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	-0,0	-0,1
Investissements	1,2	1,3	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	0,0	-0,2
Transferts non sociaux, dont :	2,0	1,9	2,6	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7	0,8	0,1
Subsides à l'emploi	0,1	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	-0,0
Autres transferts aux entreprises	1,0	0,9	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,2	0,1
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	-0,0
Prestations sociales, dont :	2,3	2,3	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	4,9	2,6	-0,0
Soins de santé	0,7	0,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,9	0,1
Allocations familiales	0,1	0,1	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	-0,1
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	-0,0	-0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	-0,1	0,0
Solde primaire	0,0	-0,2	-1,1	-0,4	-0,1	-0,1	0,1	0,2	-0,9	1,3
Solde de financement	-0,2	-0,3	-1,3	-0,5	-0,3	-0,2	-0,0	0,1	-0,9	1,4

1. Par rapport à la précédente édition des Perspectives, la sensible révision à la hausse du niveau des dépenses résulte surtout de l'imputation des financements alternatifs et des PPP dans les comptes SEC.

Légère hausse des dépenses et contraction des recettes en 2014.

L'évolution des dépenses et des recettes en 2014 est basée sur les réalisations provisoires des différentes entités fédérées¹ et tient compte des estimations préliminaires de l'ICN quant aux corrections à apporter à ces réalisations pour l'établissement des comptes SEC.

La légère augmentation des dépenses en 2014 est due à une augmentation des investissements, principalement suite au projet de PPP " Scholen van Morgen " en Flandre et au projet " Viapass ". Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des transferts aux entreprises, en raison de moindres subsides et de moindres subventions à l'investissement (e.g. celles du Vlaams Infrastructuurfonds).

La contraction des recettes en 2014 trouve son origine dans la baisse des droits de succession et des recettes non fiscales. Bien que bénéficiant du produit de la régularisation fiscale pour un montant plus élevé qu'en 2013, le recul des droits de succession s'explique par le contrecoup de la réduction d'un mois du délai de déclaration en 2013. Les autres recettes fiscales sont pratiquement stables ; la hausse temporaire des droits d'enregistrement résultant d'un effet d'anticipation de réforme du " bonus logement " et les nouveaux revenus fiscaux tirés de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission compensent la baisse du produit des taxes routières. La diminution des recettes non fiscales est due à l'absence de paiement de dividende par KBC à la Région flamande.

Forte dégradation, en grande partie ponctuelle, des finances des entités fédérées en 2015.

La projection des finances des communautés et régions en 2015 est basée sur les budgets initiaux des différentes entités fédérées et intègre les mesures du contrôle budgétaire de la Communauté flamande et de la Région wallonne.

Les finances régionales sont fortement influencées en 2015 par la réforme de l'État. Conformément à l'avis de l'ICN du 10 février 2015 relatif à la comptabilisation des effets de la réforme de l'État en SEC, toutes les compétences transférées dans le cadre de la réforme, y compris les compétences gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. allocations familiales), sont directement imputées au compte des communautés et régions.

La forte augmentation des dépenses en 2015 trouve son origine dans le transfert de compétences. Les principales modifications s'observent au niveau des transferts non sociaux et des prestations sociales.

Au niveau des transferts non sociaux, la régionalisation des titres-services, de l'activation des allocations de chômage et du bonus jeunes dans le non marchand provoque la hausse des subsides à l'emploi régionaux tandis que celle des réductions de cotisations pour les groupes cibles conduit à un accroissement des transferts aux entreprises (voir également le chapitre " Marché du travail "). Les transferts aux ménages et aux institutions sans but lucratif sont en légère hausse en pour cent du PIB suite à la régionalisation des réductions d'impôt pour les titres-services et des investissements économiseurs d'énergie.

La plus forte hausse des dépenses en pour cent du PIB en 2015 s'observe au niveau des prestations sociales; d'une part, les entités fédérées deviennent compétentes pour le paiement des prestations familiales (allocations familiales, primes de naissance et d'adoption) et, d'autre part, les dépenses de soins de santé intègrent les nouvelles dépenses pour les soins de santé résidentiels, la santé mentale, la prévention et l'organisation des soins de première ligne. Les prestations sociales sont également soutenues par la régionalisation de la compétence " aide aux personnes âgées ".

1. Il s'agit des regroupements économiques des réalisations des recettes et dépenses 2014 de la Communauté flamande, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Communauté germanophone et des Commissions communautaires flamande, française et commune.

Abstraction faite de la forte augmentation des dépenses en raison de la 6^e réforme de l'État, la politique de dépenses s'avère relativement restrictive en 2015 ; les mesures d'économies affectent les dépenses de frais de fonctionnement (rémunérations et autres) et les transferts. Ainsi, les mesures décidées dans l'administration des différentes entités fédérées (remplacement partiel des départs du personnel) et dans l'enseignement de la Communauté flamande (limitation de la hausse du personnel enseignant) modèrent l'évolution des rémunérations. En outre, les dépenses pour les autres frais de fonctionnement sont maintenues sous contrôle à la fois au sein de l'administration et au niveau des institutions consolidées. Les transferts aux ménages et institutions sans but lucratif sont affectés par la réduction des subventions à la rénovation en Flandre, la réforme des primes " énergie " en Wallonie ainsi que la réduction des subventions de fonctionnement des différentes institutions et organisations. Les transferts aux pouvoirs locaux sont quant à eux réduits : certaines structures publiques sont supprimées (e.a. le Vlaams Provinciefonds) tandis que des subventions pour des investissements locaux sont reportées ou réduites.

Au niveau des recettes, la réforme de l'État affecte essentiellement les recettes fiscales et les transferts des administrations publiques. Les recettes fiscales sont soutenues par la régionalisation d'une partie de l'impôt des personnes physiques (additionnels régionaux et dépenses fiscales non remboursables dont le " bonus logement "). Notons toutefois que la comptabilisation de cette recette en SEC s'effectue au moment de l'enrôlement. Puisque les enrôlements du premier exercice d'imposition concerné par la régionalisation (exercice 2015 portant sur les revenus 2014) débuteront à l'automne 2015 et se termineront courant 2016, la recette régionale de 2015 ne sera donc pas une recette d'année pleine. Cet élément comptable ponctuel est évalué à environ 1 % du PIB. Les autres recettes fiscales pâtissent essentiellement du nouveau recul des droits de succession suite à une moindre recette de régularisation fiscale qu'en 2014. Ce repli est toutefois en partie compensé par diverses mesures prises au niveau des droits de donation et des taxes sur les décharges des intercommunales (région flamande), sur le captage des eaux de surface (région wallonne) et sur les antennes GSM (région bruxelloise).

Le rebond des recettes non fiscales est attribuable au paiement d'un dividende par KBC et aux amendes routières régionalisées. Les transferts des administrations s'accroissent globalement étant donné qu'ils servent de moyens de financement de la plupart des compétences transférées, et ce malgré la réduction opérée en compensation de la régionalisation partielle de l'impôt des personnes physiques et une contribution à l'assainissement des finances publiques de 1,25 milliard.

Amélioration continue du solde de financement à partir de 2016.

À partir de 2016, le solde s'améliore sans cesse suite à un repli des dépenses, les recettes étant globalement stables en pour cent du PIB.

Le comportement budgétaire à moyen terme est basé sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par une prolongation des tendances observées au cours des dernières années pour la plupart des catégories de dépenses. Ceci implique donc la poursuite d'une politique de dépenses assez restrictive et explique à moyen terme la baisse tendancielle de certaines catégories de dépenses en pour cent du PIB. En 2016, le saut d'index contribue également au tassement des dépenses.

Les dépenses de rémunérations se tassent en pour cent du PIB à partir de 2016. D'abord, l'emploi progresse de manière modérée (de 0,1 % en moyenne annuelle sur 2016-2020) : dans l'administration, en raison des mesures d'économies décidées et, dans l'enseignement, en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement constant. De plus, la méthodologie utilisée n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs.

Les dépenses de soins de santé sont les seules à croître plus rapidement que le PIB. Leur évolution dépend des hypothèses de croissance retenues pour les dépenses de soins aigus et de longue durée (voir section 4.3). Les

dépenses de soins de longue durée sont fonction du vieillissement démographique tandis que celles de soins aigus dépendent de l'évolution des revenus, de la démographie et du progrès technologique médical.

En outre, un nouveau transfert de compétences a lieu en 2016 (construction, rénovation et travaux de remise en état d'infrastructures hospitalières) ce qui conduit à une hausse des transferts aux entreprises.

Malgré l'adaptation des transferts en provenance du pouvoir fédéral afin de financer cette compétence " infrastructure hospitalière ", les transferts des administrations publiques sont en léger recul en 2016 en raison d'une réduction additionnelle des dotations de la LSF de 1,25 milliard au titre de contribution d'assainissement. Par la suite, la liaison partielle à la croissance économique des dotations de la LSF au titre de contribution des entités fédérées au coût du vieillissement tend à réduire les transferts des administrations publiques. Cet effet est accentué en 2018¹ par la révision des moyens transférés en vue de financer les dépenses fiscales régionalisées. Les recettes non fiscales connaissent la même évolution à moyen terme² étant donné le remboursement progressif par KBC jusqu'en 2017 des aides obtenues de la Région flamande lors de la crise financière.

L'évolution des recettes fiscales reflète celle de l'impôt des personnes physiques. En 2016, contrairement à 2015, la recette d'IPP est une recette d'année pleine. Les diverses mesures relatives aux dépenses fiscales³ prises par la Flandre et la Wallonie (réforme de la réduction d'impôt pour l'épargne logement et suppression de la réduction d'impôt pour la sécurisation des habitations) permettent de soutenir la croissance de l'IPP dès 2016 tout comme la révision à la hausse du facteur d'autonomie fiscale régionale qui fait sentir ses effets dès 2018. L'augmentation des frais professionnels forfaitaires décidée au niveau fédéral et le saut d'index modèrent toutefois la dynamique de l'IPP régional jusqu'en 2018. Notons que la projection n'intègre pas les recettes de la taxe kilométrique sur le transport de marchandises (le montant de la taxe n'étant pas encore fixé) mais maintient celles de l'eurovignette que la taxe kilométrique doit remplacer.

-
1. Il est prévu que certains montants de la LSF seront adaptés sur base des réalisations de l'exercice d'imposition 2015 et de rapports de la Cour des comptes. Dans ces Perspectives, on a supposé que ces adaptations auront lieu en 2018 et que les corrections pour l'écart observé sur la période 2015-2017 entre les montants provisoires et les montants définitifs s'effectueraient à partir de 2018.
 2. La projection retient l'hypothèse d'absence de paiement de dividende par KBC en 2016.
 3. La mesure wallonne de réduction de la déductibilité des titres-services affecte l'évolution des transferts aux ménages (crédit d'impôt remboursable).

4.5. Pouvoirs locaux

Le compte des pouvoirs locaux est en déficit chaque année jusque 2020. Sur la période 2015-2020, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent principalement des investissements qui sont liés au cycle électoral : croissance à l'approche des élections communales en 2018 (+0,2 % du PIB entre 2016 et 2018) et net reflux en 2019 après les élections (-0,2 % du PIB).

La projection des dépenses primaires est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération et les prestations sociales, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées lors des dernières années sur base des comptes des administrations publiques provisoires de mars 2015. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 18 dernières années.

En dehors du cycle des dépenses d'investissement, la période 2015-2020 est caractérisée par un tassement des dépenses (-0,3 % du PIB) et des recettes (-0,1 % du PIB).

Du côté des dépenses, les principaux mouvements s'observent au niveau des rémunérations (-0,2 % du PIB). La projection de ces dernières tient compte de la progression des cotisations patronales versées à l'ONSSAPL pour le financement des pensions de fonctionnaires statutaires, du coût des nouveaux statuts du personnel des services d'incendie (zones de secours) et d'une hypothèse de baisse de l'emploi dans l'administration des pouvoirs locaux (la projection table sur environ 1 700 emplois en moins chaque année sur la période 2015-2018). En raison de cette baisse de l'emploi, les rémunérations se tassent en pour cent du PIB.

Quant aux recettes, les additionnels à l'IPP augmentent en pour cent du PIB en 2015 suite au contrecoup du retard dans les enrôlements de l'exercice 2014. À moyen-terme, la croissance des additionnels est inférieure à la croissance du PIB compte tenu de la faible dynamique de l'assiette et de certaines mesures de baisse de l'IPP du pouvoir fédéral (frais forfaitaires). De même, les additionnels au précompte immobilier s'érodent tendanciellement vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et l'hypothèse de stabilité des taux. Par ailleurs, les transferts des communautés et régions se réduisent alors que les transferts externes augmentent en pour cent du PIB.

TABLEAU 32 - Compte des pouvoirs locaux
en pour cent du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variations 2015- 2020
Recettes	6,9	6,8	6,9	6,8	6,8	6,7	6,7	6,7	-0,1
Fiscales et parafiscales	2,2	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	-0,0
Impôt sur le revenu des ménages	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,1
Autres impôts	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	-0,1
Non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,1
Transferts des administrations publiques, dont :	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	-0,1
Des communautés et régions	2,5	2,4	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-0,1
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0
Dépenses	7,2	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0	6,9	6,8	-0,3
Dépenses primaires finales	6,6	6,5	6,4	6,4	6,5	6,5	6,3	6,3	-0,2
Frais de fonctionnement et investissement	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,3	5,1	5,1	-0,2
Rémunérations	3,6	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	-0,2
Achats de biens et services, impôts	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,0
Investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,0
Transferts non sociaux	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,0
Prestations sociales	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,0
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0
Solde primaire	-0,1	-0,2	-0,0	-0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,0	0,2
Solde de financement	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	0,2

4.6. Annexes

TABLEAU 33 - Incidences totales des mesures ponctuelles et glissements - Entité I
en millions d'euros ; le signe indique l'impact sur le solde de financement

Secteur	Intitulé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total entité I		1637	1409	5427	143	354	396	355	0
Recettes externes		1703	1928	5190	701	468	355	355	0
S1311	Remboursement d'aides d'État par bpost	123							
S1311	IPP régional (année partielle)			3940					
S1311	IPP régional (écarts par rapport au régime définitif)			107	110	113			
S1311	Modifications des barèmes du précompte professionnel	59	14						
S1311	Régularisations fiscales bis et ter	446	618	301					
S1311	Mesures " liquidation interne "	600	665	236	236				
S1311	Régularisation fiscale dans le secteur du diamant	149							
S1311	Modification rythme d'enrôlement (IPP)		564						
S1314	Modification rythme d'enrôlement (IPP)		-27						
S1311	Modification rythme d'enrôlement (ISOC)	200							
S1311	Remboursement de frais de perception des droits de douane	126							
S1311	Entrée en vigueur de la nouvelle DRP (frais de perception)		94	101					
S1311	Taxation anticipée épargne pension			355	355	355	355	355	
S1311	Recettes suite à décisions de justice (TVA tour operators)			150					
Transferts de l'entité II		0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses finales		-41	-355	66	-282	0	34	0	0
S1311	Dépenses fiscales régionales remboursables (année partielle)			-178					
S1311	Ventes de licences de mobilophonie	422		200			34		
S1311	Dépenses suite à décisions de justice (pécule de vacances Police)	-16							
S1311	Dépenses suite à décisions de justice (TVA tour operators)	-150							
S1311	Dépenses suite à décisions de justice (remboursements ISOC)	-297	-569						
S1311	Entrée en vigueur de la nouvelle DRP et recalcul des contributions		214	44	-282				
Transferts à l'entité II		-25	-164	172	-276	-115	7	0	0
S1311	Ventes de licences de mobilophonie (transfert à S1312)	-72							
S1311	Écarts par rapport aux montants dus en vertu de la LSF	47	-164	172	-276	-115	7		

TABLEAU 34 - Incidences totales des mesures ponctuelles et glissements - Entité II
 en millions d'euros ; le signe indique l'impact sur le solde de financement

Secteur	Intitulé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total entité II		428	198	-3862	166	2	-7	0	0
Recettes externes		363	-88	-3959	-110	-113	0	0	0
S1312	IPP régional (année partielle)			-3940					
S1312	IPP régional (écarts par rapport au régime définitif)			-107	-110	-113			
S1312	Accélération de la perception des droits de succession	107							
S1312	Régularisations fiscales bis et ter	240	334	88					
S1313	Régularisations fiscales bis et ter	17	20						
S1313	Modification rythme d'enrôlement (IPP)			-369					
S1312	Modification rythme d'enrôlement taxes routières (région wallonne)			-73					
Transferts de l'entité I		25	164	-172	276	115	-7	0	0
S1312	Ventes de licences de mobilophonie	72							
S1312	Écarts par rapport aux montants dus en vertu de la LSF	-47	164	-172	276	115	-7		
Dépenses finales		39	122	269	0	0	0	0	0
S1313	Dépenses suite à décisions de justice (pécule de vacances Police)	-32							
S1312	Dépenses fiscales régionales remboursables (année partielle)			178					
S1312	Ventes de bâtiments	55	66	18					
S1312	Ventes de terrains	16	56	73					
Transferts à l'entité I		0	0	0	0	0	0	0	0

5. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

En 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Selon les présentes perspectives, les émissions générées par les secteurs non-ETS se situeraient sous la trajectoire linéaire définie sur la période 2013-2020 pour atteindre l'objectif poursuivi (-15 % en 2020), sauf en toute fin de période. Par ailleurs, la part du renouvelable atteindrait, à politique inchangée, environ 10 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (comparé à un objectif de 13 %) et, sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable, une part d'environ 9,4 % serait atteinte dans le secteur des transports (objectif de 10 %). Par conséquent, des efforts supplémentaires devront être consentis afin de réaliser les objectifs fixés pour 2020.

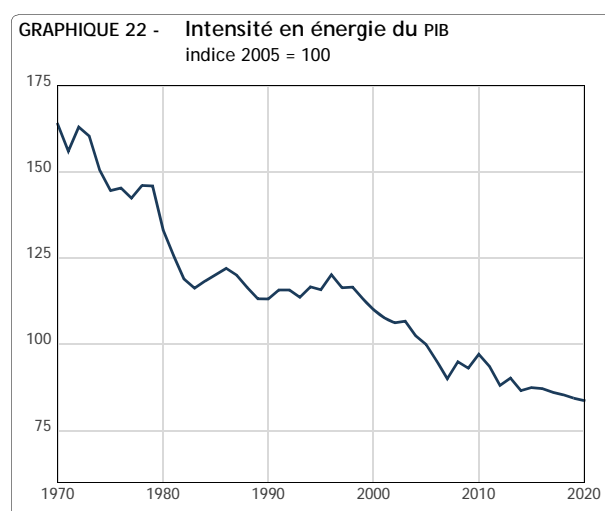
En ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, aucune pénurie n'a été constatée l'hiver dernier, en raison de températures conformes aux moyennes et du recours massif aux importations. Il reste qu'en cas d'hiver rigoureux et si les centrales de Doel 3 et Tihange 2 ne sont pas redémarrées, le risque de pénuries pourrait être à nouveau d'actualité, le recours aux importations en provenance de France et des Pays-Bas pouvant s'avérer plus incertain.

5.1. Évolution de la demande d'énergie

5.1.1. Légère hausse des consommations d'énergie

Grâce à un recours continu aux technologies peu énergivores stimulé par des mesures spécifiques, la consommation finale d'énergie¹ n'augmenterait que légèrement (de 0,5 % par an en moyenne). Il en va de même pour la consommation intérieure brute d'énergie² (hausse de 1 % en moyenne annuelle au cours de la période considérée). La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi environ 59 Mtep³ en 2020. Quant à la consommation finale d'énergie, elle atteindrait environ 37 Mtep en fin de période.

5.1.2. Le recul de l'intensité en énergie du PIB se confirme



L'intensité énergétique⁴ du PIB continuerait à diminuer en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité énergétique serait ainsi confirmée. Les périodes caractérisées par une forte hausse du prix réel de l'énergie⁵ (1974-1980 et le début des années 2000) ont sensiblement réduit l'intensité énergétique du PIB (voir graphique 22). D'autres facteurs ont également joué un rôle dans la baisse de l'intensité énergétique, comme l'évolution technologique. La restructuration des secteurs énergivores a également engendré une baisse relativement forte de l'intensité énergétique. Sur la période 1970-2020, l'intensité énergétique de l'économie devrait

1. Consommation finale d'énergie : énergie fournie aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, résidentiel et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. On la calcule en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stocks et en soustrayant les exportations et les soutes.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalents pétrole = 41 868 térajoules.
4. Il s'agit du rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en Mtep, et le PIB exprimé en volume. Plusieurs études distinguent les contributions des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres Indicators of Energy Use and Efficiency, IEA, 1997.
5. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs finaux d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

avoir diminué de moitié environ. On notera que malgré les baisses conséquentes observées dans le passé, l'intensité énergétique de la Belgique reste supérieure à celle des pays voisins. En effet, cette intensité s'est élevée en 2013 à 173,1 kg d'équivalent pétrole par 1 000 euros de PIB pour la Belgique contre 130,6 pour l'Allemagne, 143 pour la France et 149,5 pour les Pays-Bas¹. En 2020, l'intensité énergétique belge devrait descendre à 159,4 kg.

5.1.3. Légère baisse ou hausse modérée des consommations d'énergie de la plupart des secteurs

Les consommations d'énergie des services et ménages seraient en légère baisse, alors que celles de l'industrie et des transports seraient en hausse modérée durant la période de projection.

TABLEAU 35 - Évolution sectorielle de la consommation d'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (Mtep) 2020	Structure		
	1992-2002	2003-2008	2009-2014	2015-2020		1990	2013	2020
Production d'électricité	0,6	0,3	-4,3	2,6	17,3			
Secteur de l'énergie (hors électricité)	0,2	-0,8	-2,0	0,3	2,1			
Consommation finale d'énergie	0,8	0,7	-0,7	0,5	37,1	100,0	100,0	100,0
- Industrie	0,4	-0,9	1,5	0,8	14,1	38,4	36,0	37,9
- Transports ^a	1,9	2,5	-2,7	0,7	9,9	24,5	26,7	26,7
- Résidentiel et tertiaire ^b	0,6	0,6	-1,3	-0,1	13,1	37,1	37,2	35,3

a. Transport aérien inclus.

b. Agriculture incluse.

Augmentation modérée de la consommation industrielle d'énergie sur la période 2015-2020.

La chute de la consommation d'énergie de l'industrie a été particulièrement spectaculaire en 2009, en raison du marasme qui a régné dans le secteur à la suite de la crise économique. On a ensuite assisté à une reprise relative de la consommation en 2010 et 2011, suivie d'une rechute en 2012 et 2013, puis d'une reprise relativement forte en 2014. Sur la période 2015-2020, la consommation d'énergie devrait enregistrer une hausse modérée pour atteindre environ 14 Mtep en 2020, parallèlement au redressement progressif de l'activité industrielle. La part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à environ 37,9 % en 2020, contre 36 % en 2013. Cette remontée refléterait la reprise conjoncturelle qui serait observée dans les industries de base.

Légère hausse de la consommation d'énergie par les transports en projection.

La consommation d'énergie des transports a diminué depuis 2009. Elle devrait se redresser légèrement de 2015 à 2020. L'utilisation croissante de véhicules moins polluants et les mesures visant à promouvoir les transports en commun contribueraient à limiter les besoins en énergie. La part des transports dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 26,7 % en 2020 (tout comme en 2013) et la consommation de ce secteur à 9,9 Mtep.

Légère baisse de la consommation d'énergie des services et ménages en projection.

On notera que les facteurs météorologiques, mesurés à partir du nombre de degrés-jours², influencent considérablement³ la consommation d'énergie des services et ménages. En effet, celle-ci a fortement progressé en

1. Source : base de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

2. Les degrés-jours d'une journée donnée représentent la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne du jour (multipliée par sa durée exprimée en jours, donc x1). On obtient les degrés-jours d'une période donnée (par exemple semaine, mois ou saison froide) en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de cette période. La température intérieure conventionnelle choisie est de 16,5° C.

3. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années.

2010 en raison des températures plus basses. La consommation a de nouveau reculé en 2011 à la faveur des températures plus élevées. En 2012 et 2013, il a de nouveau fait plus froid et la consommation est inévitablement repartie à la hausse. Des températures plus élevées en 2014 ont permis une baisse des consommations. En projection, la consommation d'énergie devrait baisser légèrement, notamment pour les raisons suivantes : rénovation du bâti en Belgique avec une meilleure isolation des bâtiments et des habitations, application de normes plus strictes pour les nouvelles constructions, installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie...

La part des services et ménages dans la consommation finale d'énergie s'établirait à environ 35,3 % en 2020 et la consommation de ce secteur à 13,1 Mtep.

5.1.4. Hausse plus sensible des besoins en énergie du secteur énergétique

Alors que les besoins en énergie du secteur énergétique avaient sensiblement baissé ces dernières années, en raison principalement de la forte réduction de la production d'électricité, les consommations d'énergie du secteur repartiraient à la hausse en projection. Cette hausse irait de pair avec une reprise de la production domestique d'électricité et une baisse des importations.

La production brute d'électricité, qui avait atteint 93,8 TWh en 2010, n'a pas cessé de baisser depuis et n'a plus atteint que 74,7 TWh en 2014. Cette chute est notamment liée à l'arrêt temporaire de plusieurs centrales nucléaires. Parallèlement, les importations nettes d'électricité, en forte hausse depuis 2012, ont atteint un niveau record en 2014 (avec plus de 17 TWh).

La projection retient un scénario de reprise graduelle de la production d'électricité : la hausse de celle-ci atteindrait en moyenne 3,9 % par an sur la période 2015-2020, ramenant la production brute aux environs de 94 TWh. Les importations nettes d'électricité ne représenteraient plus dans ce contexte que 3,3 TWh en 2020.

La structure du parc de production d'électricité¹ est supposée évoluer comme suit :

- contribution du parc nucléaire atteignant environ 43 % en 2020, contre 51 % en 2013 et 45 % en 2014 ; la production d'électricité nucléaire est supposée remonter dès 2015, en raison de la remise en route de Doel 4 (fin 2014), ainsi que de Doel 3 et Tihange 2 (à partir de juillet 2015) ; les centrales de Doel 1 et 2 seraient par contre fermées en 2015 ;
- contribution des combustibles solides et liquides en nette baisse, devenant négligeable en fin de projection ;
- léger tassement de la part du gaz naturel, mais la part de ce combustible reste très significative: 27,1 % en 2020 contre 28,7 % en 2014 ;
- la contribution des énergies renouvelables continue à monter en puissance, avec une production brute dépassant les 23 TWh en 2020, contre 14,3 TWh en 2014 : la part du renouvelable dans la production d'électricité atteindrait ainsi près de 25 % en 2020, contre 19,1 % en 2014.

L'hiver dernier, aucune coupure significative dans l'approvisionnement d'électricité n'a été constatée, en raison de températures conformes aux moyennes et du recours massif aux importations. À court terme, des fermetures de centrales au gaz sont toutefois planifiées, en raison d'une rentabilité trop basse. Notons cependant qu'Electrabel a récemment décidé de ne pas fermer certaines centrales. La Belgique serait donc toujours très dépendante des importations d'électricité, aucune solution de rechange ne pouvant être trouvée dans l'immédiat. Dès lors, en cas d'hiver rigoureux et si les centrales de Doel 3 et Tihange 2 ne sont pas redémarrées, le risque de pénuries pourrait être à nouveau d'actualité, le recours aux importations en provenance de France et des Pays-Bas pouvant s'avérer plus incertain.

1. L'évolution de la structure du parc de production d'électricité est inspirée du scénario de référence de l'étude : " Le paysage énergétique belge : perspectives et défis à l'horizon 2050 - Description d'un scénario de référence pour la Belgique ", Bureau fédéral du Plan, octobre 2014.

ENCADRÉ 4 - Politiques et mesures

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures décidées et déjà mises en œuvre, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional. Notons toutefois que ces perspectives ne considèrent pas que les objectifs du paquet législatif Climat-Énergie pour 2020 seront nécessairement atteints ; elles intègrent toutefois toutes les mesures prises afin de rencontrer ceux-ci. Pour les secteurs participant au système européen d'échange des quotas d'émissions, un système de plafonnement et d'échange est d'application au niveau européen. Le Programme National de Réformes de 2015¹ décrit la politique climatique belge. La préparation du Plan National Climat 2013-2020 a théoriquement démarré, mais le lancement effectif des travaux est conditionné par les résultats des discussions sur le "burdensharing" entre les Régions.

Dans la typologie utilisée, les mesures ont été classées selon les catégories suivantes : régulation, instruments économiques, campagnes d'information, accords volontaires, obligations de rapportage, plans d'action, recherche et développement².

Dans le secteur de l'industrie et de la construction, les principales mesures mises en œuvre sont de type économique et volontaire. La mise en place du système européen d'échange de quotas d'émissions au niveau européen, mentionné ci-dessus, constitue le principal instrument économique. Un autre instrument économique a trait au système de certificats verts (qui fait actuellement l'objet de discussions en raison de l'important excédent de certificats verts). Des accords volontaires visant à améliorer l'efficacité énergétique et à diminuer les émissions de CO₂ ont été conclus avec plusieurs secteurs industriels dans les Régions flamande et wallonne. Enfin, une mesure de programmation, l'établissement du Plan d'action national en matière d'énergie renouvelable, complète ces mesures³.

Dans le secteur du transport, les principales mesures mises en œuvre en Belgique combinent les instruments économiques et les campagnes d'information pour la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au camion. Tant des investissements que des campagnes de sensibilisation et d'information visent à promouvoir, pour les passagers, l'usage des transports en commun, du vélo, du car-pooling et du car-sharing, et, pour le fret, les transports multimodaux. En Flandre, on vise à améliorer les caractéristiques environnementales des moyens de transport et des carburants utilisés, via le développement de motorisations alternatives (électricité, hydrogène, GNL pour les bateaux, etc.). Des instruments économiques et des campagnes d'information ont également été utilisés pour diminuer les émissions des voitures individuelles, notamment la promotion de l'écodriving. Un système de tarification routière pour les poids lourds, destiné à mieux maîtriser le trafic, sera introduit dans les trois régions en 2016. D'autres mesures de communication concernent la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture et du télétravail dans le secteur public.

Dans le secteur résidentiel et tertiaire, les principaux instruments sont de type économique, tels que des primes, des déductions fiscales, des mécanismes de tiers investisseurs, des éco-chèques et des prêts à taux réduit visant à améliorer l'efficacité énergétique. Un grand nombre de compétences ont été transférées de l'État fédéral vers les Régions à partir de juillet 2014. La réglementation existante reste en vigueur jusqu'à ce que les autorités régionales prennent l'initiative de modifier la législation. Pour la plupart des mesures, il y a une période transitoire durant laquelle l'État fédéral continue à suivre les dossiers en cours. Cela s'applique notamment à la réduction d'impôt pour isolation de toiture. On note toutefois que la prime à la rénovation serait abaissée en région flamande et que les primes énergie seraient plus restrictives en Wallonie. Des instruments de régulation sont également utilisés, principalement les normes d'isolation et de performance énergétique des bâtiments fixées par les Régions. Des instruments volontaires sont aussi mis en œuvre au sein du secteur public, notamment la certification EMAS des services publics fédéraux.

-
1. *Programme National de Réformes, publication commune, avril 2015*. Voir aussi la section 1 du Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress, Commission Nationale Climat, avril 2015.
 2. Voir 6^e Rapport fédéral sur le développement durable, Bureau Fédéral du Plan, 2011.
 3. Voir *Belgium National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, novembre 2010.

5.1.5. Contribution des énergies renouvelables

Investissements supplémentaires nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2020...

Selon la directive européenne sur les énergies renouvelables, la Belgique doit atteindre une part de 13 % d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie du pays pour 2020.

D'après les nouvelles projections, une part d'environ 10 %, soit 3,9 Mtep, d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie, pourrait être atteinte à cet horizon¹.

Par rapport à l'objectif fixé pour 2020 et à l'évolution attendue décrite dans le *BELGIUM National renewable energy action plan*², des investissements supplémentaires devront donc être réalisés pour atteindre l'objectif fixé.

...mais on se rapprocherait de l'objectif en ce qui concerne le secteur des transports.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, l'Europe tout comme la Belgique ont comme objectif une part de sources d'énergie renouvelable dans la consommation du secteur des transports de minimum 10 % pour 2020³. Selon les perspectives actuelles, la part du renouvelable dans la consommation du secteur des transports atteindrait 9,4 %, soit environ 750 ktep, en 2020 à politique inchangée et sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable pour le transport.

Par rapport à l'évolution attendue de la consommation d'énergie renouvelable dans le secteur des transports, telle que décrite dans le *BELGIUM National renewable energy action plan*⁴, nous serions donc assez proches de l'objectif fixé pour 2020.

1. Pour calculer la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, nous nous basons sur la définition utilisée dans la Directive 2009/28/CE.

Pour les énergies renouvelables, on prend la somme de la production d'électricité 'verte' (c'est-à-dire la production électrique à partir de sources d'énergie renouvelables), de la production de chaleur 'verte' (c'est-à-dire l'utilisation de la biomasse pour la production de chaleur dans l'industrie et les services et les ménages et pour la production de chaleur des autoproducteurs (pour usage propre)) et des biocarburants pour le transport, exprimée en Mtep.

Pour la consommation finale brute d'énergie, on prend la consommation finale d'énergie, augmentée des pertes d'électricité sur le réseau et de la consommation d'électricité par les unités de production d'électricité, exprimée en Mtep.

2. Voir *BELGIUM National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, op.cit., p. 10 et p. 11.

3. Voir encadré 5 dans les *Perspectives économiques 2014-2019*, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

4. Voir *BELGIUM National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, op. cit., p. 12.

5.2. Emissions de CO₂ liées à l'énergie: l'intensité en CO₂ de l'économie belge continuerait à se réduire

5.2.1. Légère baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie en projection

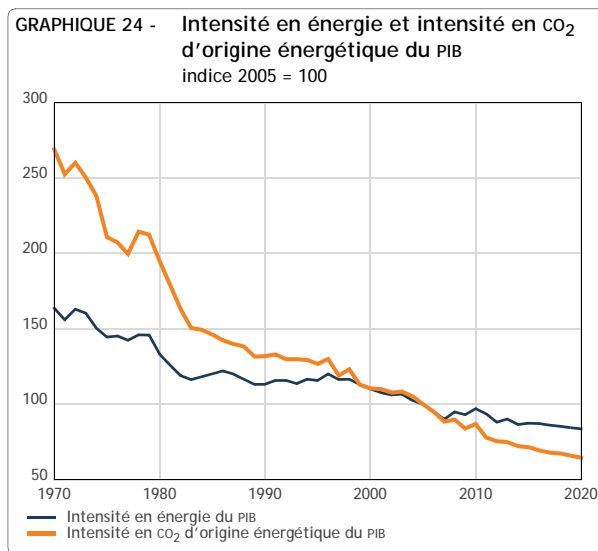
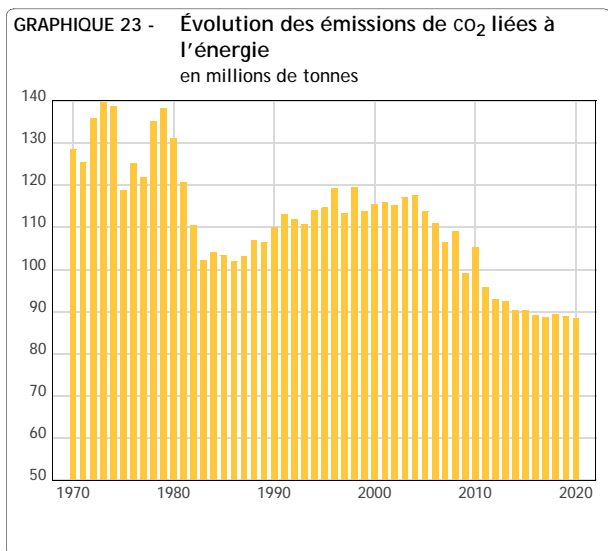
On observe clairement une baisse des émissions de CO₂ énergétique depuis 2003. Avant 2003, l'évolution était plus fluctuante (graphique 23).

En projection, les émissions diminueraient en moyenne de 0,3 % par an. Ce résultat s'explique surtout par la hausse limitée de la consommation intérieure brute d'énergie et l'évolution positive du mix énergétique (moins de charbon, plus d'énergie renouvelable). En 2020, les émissions atteindraient 88,4 Mt. Ce niveau représenterait une baisse d'environ 20 % par rapport à 1990.

5.2.2. Nette réduction de l'intensité en CO₂ de l'économie

La tendance baissière de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1974-2014 (en moyenne -3 % par an) serait confirmée en projection (en moyenne -1,9 % par an).

L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB diminue davantage (surtout dans les années 70 et 80) que l'intensité énergétique du PIB en raison de la restructuration de l'industrie, de la mise en service de centrales nucléaires au début des années 80 et de la diminution progressive de la consommation de combustibles solides et liquides en faveur du gaz naturel et des énergies renouvelables (voir graphique 24). Par comparaison avec nos pays voisins, la quantité globale d'émissions de CO₂ par tête¹ s'est élevée, en 2012, à 10,5 tonnes CO₂-équivalent pour la Belgique, contre 11,5 tonnes aux Pays-Bas et en Allemagne et 7,5 tonnes en France. En moyenne, on a atteint 9 tonnes par habitant pour l'ensemble de l'UE. En 2020, les émissions par tête seraient également de 9 tonnes pour la Belgique.



1. Source : banque de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

5.2.3. Emissions de CO₂ énergétique en recul pour tous les secteurs, hormis pour le secteur producteur d'énergie

Les émissions de la plupart des secteurs seraient en baisse durant la période de projection. Une exception notable concernerait le secteur producteur d'énergie, dont les émissions seraient en progression. Le secteur résidentiel et tertiaire et les transports généreraient le plus d'émissions de CO₂ énergétique en 2020, et non plus l'industrie comme en 2000. Nonobstant la hausse des émissions prévue entre 2015 et 2020 pour le secteur énergétique, la part des émissions liée à la production d'électricité serait significativement réduite par rapport à 1990, surtout en raison d'un glissement de l'utilisation de combustibles solides vers le gaz naturel et les énergies renouvelables (voir tableau 36).

TABLEAU 36 - Évolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveaux (Mt)		Variation	Structure	
	1992-2002	2003-2008	2009-2014	2015-2020	1990 ^a	2020	2020-1990 ^a	1990	2020
Production d'électricité	-0,2	-1,2	-6,9	0,4	23,4	14,6	-37,8	21,3	16,5
Secteur de l'énergie ^a	-0,6	-1,9	-0,4	0,5	6,4	5,3	-17,0	5,9	6,0
Industrie	-0,1	-3,2	-4,1	-0,7	32,9	19,8	-39,8	29,8	22,4
Transports ^b	1,9	1,2	-2,6	-0,5	19,9	22,2	11,4	18,1	25,1
Résidentiel et tertiaire ^c	-0,3	0,0	-0,6	-0,5	27,2	26,3	-3,2	24,7	29,8
Total ^d	0,2	-0,9	-3,1	-0,3	110,1	88,4	-19,7	100,0	100,0

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Secteur de l'électricité exclu.

c. Transport aérien exclu.

d. Agriculture incluse.

e. Émissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Légère augmentation des émissions liées à la production d'électricité pendant la période de projection.

Durant ces dernières années, les émissions ont diminué de manière significative malgré l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires. Cette baisse est liée à la réduction de la production générée à partir de combustibles fossiles, à l'expansion de la production à partir de sources d'énergie renouvelables et à l'importation nette d'importants volumes d'électricité. En projection, les émissions devraient toutefois à nouveau augmenter, d'environ 0,4 % par an, compte tenu de la reprise de la production à partir de combustibles fossiles (gaz naturel).

Ces émissions atteindraient 14,6 Mt en 2020. Ce niveau représenterait une baisse de plus de 35 % par rapport à 1990. La part des émissions de ce secteur représenterait 16,5 % du total des émissions de CO₂ énergétique en 2020, contre 21,3 % en 1990.

Légère baisse des émissions énergétiques de l'industrie en projection.

Les émissions de l'industrie sont en baisse depuis le début des années deux mille. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées (qui ont notamment eu pour effet de réduire considérablement la part des combustibles solides dans les processus industriels, principalement dans la sidérurgie), mais aussi par le recours massif à des technologies économes en énergie et moins "émissives". Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. La réduction des émissions de l'industrie a été particulièrement sensible ces dernières années et est notamment liée à la chute de la production industrielle observée en 2009 (baisse des émissions de plus de 20 % entre 2008 et 2009). En projection, les émissions baisseraient légèrement, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie¹.

1. Voir encadré 6 dans les *Perspectives Économiques 2014-2019*, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

Ces émissions atteindraient 19,8 Mt en 2020, soit une baisse d'environ 40 % par rapport à 1990. La part de l'industrie dans le total des émissions s'élèverait ainsi à 22 % en 2020, contre environ 30 % en 1990.

Légère baisse des émissions des transports durant la période de projection.

Le recul des émissions générées par le secteur des transports, constaté depuis le début des années 2000, devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Comme au cours des dernières années, cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO₂¹, mais serait également imputable au recours aux biocarburants, fût-il limité.

Les émissions du secteur des transports atteindraient 22,2 Mt en 2020, soit environ 25 % du total des émissions de CO₂ énergétique, contre 18,1 % en 1990. En 2020, le niveau des émissions du secteur dépasserait encore d'environ 10 % celui de l'année de référence.

Légère baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire sur la période 2015-2020.

Les émissions devraient légèrement diminuer au cours de la période considérée. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une baisse modérée de la consommation d'énergie et une répartition plus favorable de celle-ci, en faveur de produits énergétiques à plus faible teneur en carbone. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale.

Les émissions du secteur représenteraient 26,3 Mt en 2020, soit environ 30 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie. En 2020, le niveau des émissions du secteur serait inférieur d'environ 3 % à celui de l'année de référence.

1. L'objectif fixé par l'Europe est de limiter les émissions des véhicules à 130 grammes de CO₂ par kilomètre en 2015. En 2020, les émissions des nouveaux parcs automobiles des constructeurs devront satisfaire à une norme CO₂ de 95 grammes par kilomètre. Le parc automobile entier ne devra satisfaire à cette norme qu'en 2021.

5.3. Stabilité des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre

Légère hausse des émissions de CO₂ non énergétique au cours de la période 2015-2020.

Les émissions globales de CO₂ non énergétique devraient augmenter légèrement au cours de la période de projection et atteindre 7,7 Mt en 2020 (voir tableau 37)¹. Les émissions de CO₂ générées par les processus industriels, qui sont étroitement liées aux processus et technologies, devraient se stabiliser et atteindre 7,1 Mt en 2020 (-13,5 % par rapport à 1990). Quant aux émissions de CO₂ émanant de l'incinération des déchets, elles devraient augmenter de manière modérée au cours de la période considérée (0,6 Mt en 2020).

Légère hausse des émissions de CH₄ durant la période de projection.

Le total des émissions de CH₄ devrait connaître une hausse moyenne de 0,3 % par an pendant la période de projection et atteindre 6,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2020 (voir tableau 37), ce qui représenterait une baisse de plus de 40 % par rapport au niveau de 1990². Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture devraient augmenter en projection et s'établir à 5,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2020, en raison d'une hausse projetée du bétail. Celles liées au traitement des déchets continueraient à baisser et atteindraient 0,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2020. Quant aux émissions de CH₄ libérées par la transformation et la consommation d'énergie, elles seraient en légère baisse en projection pour s'établir à 0,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2020.

Légère baisse des émissions de N₂O en projection.

Le total des émissions de N₂O devrait enregistrer une baisse moyenne de 0,1 % par an pendant la période de projection et atteindre 6,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2020 (voir tableau 37)³. Les émissions issues de processus industriels devraient augmenter légèrement et atteindre 1,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2020. Enfin, les émissions liées à l'agriculture devraient se réduire au cours de la période de projection et s'élever à 4,2 Mt en 2020.

Lors de l'évaluation des résultats, il faut tenir compte d'une grande marge d'erreur qui s'explique par les incertitudes quant aux facteurs d'émissions et par les difficultés liées à la détermination des sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs⁴.

-
1. Le CO₂ est libéré non seulement lors de la combustion de combustibles, mais aussi par le biais de certains processus industriels (comme la fabrication de ciment, la production sidérurgique et la pétrochimie) et via l'incinération des déchets.
 2. Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grandes catégories selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie, les émissions produites par l'agriculture et enfin les émissions issues de la mise en décharge et du traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent quant à elles de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.
 3. La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. La production d'acide nitrique d'un seul fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O générées par les processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'engage à utiliser les meilleures technologies disponibles afin de réduire ces émissions. Les émissions de N₂O dans l'agriculture sont générées lors de l'épandage d'engrais et représentent environ la moitié du total des émissions de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.
 4. Les évolutions des émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici se fondent sur les prévisions contenues dans la section 3 du *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., p. 58.

Légère baisse des émissions de gaz fluorés en projection.

Le scénario¹ sur lequel se basent nos projections de gaz fluorés² tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications, et de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

En projection, ces émissions diminueraient en moyenne de 0,4 % par an et s'élèveraient à 2,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2020 (voir tableau 37), soit une baisse de plus de 50 % par rapport à l'année de référence.

TABLEAU 37 - Évolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et des émissions d'autres GES en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens			Variation 2020-1990
	Année de base ^a	2012 ^b	2020	2003-2008	2009-2014	2015-2020	
CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	7,7	7,7	0,3	-5,1	0,1	-10,3
CH ₄	11,2	6,4	6,5	-1,9	-0,7	0,3	-42,3
N ₂ O	10,8	7,0	6,9	-5,0	-1,4	-0,1	-35,9
gaz fluorés	5,0	2,5	2,4	6,2	2,1	-0,4	-52,6
Émissions totales de CO ₂ -d'origine non énergétique et d'autres GES	35,6	23,6	23,5	-1,6	-2,3	0,0	-34,1

a. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de référence sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

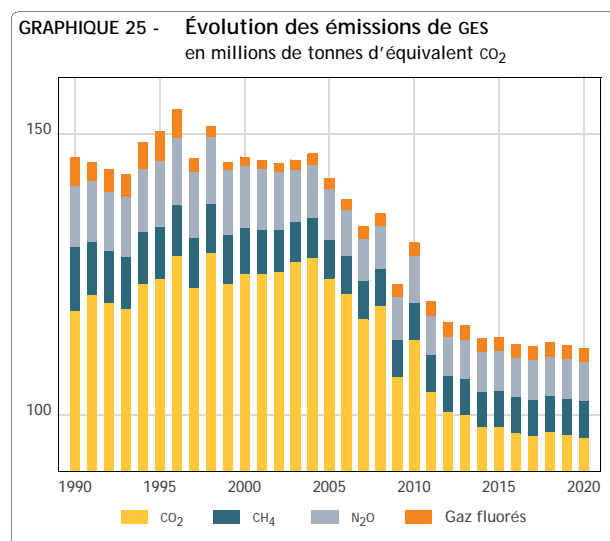
b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en avril 2014, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

1. Voir section 3 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., p. 59.

2. Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosoles, comme agent gonflant pour la fabrication des mousses synthétiques et comme produit d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Quant au SF₆, il est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

5.4. Émissions totales de gaz à effet de serre

5.4.1. Légère baisse des émissions de gaz à effet de serre au cours de la période de projection



Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait se replier légèrement au cours de la période de projection. Ainsi, les émissions devraient diminuer pour ne plus atteindre que 111,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2020, soit une baisse de plus de 20 % par rapport à l'année de référence (voir tableau 38 et graphique 25). Cette évolution positive s'explique dans une large mesure par la baisse des émissions de CO₂ énergétique sous l'effet de l'évolution structurelle de la consommation d'énergie en faveur de sources d'énergie moins polluantes et/ou renouvelables. La baisse des émissions de N₂O et de gaz fluorés contribue également à ce résultat. En revanche, les émissions de CO₂ non énergétique et de CH₄ continueraient à augmenter chaque année en projection.

TABLEAU 38 - Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens 2015-2020	Taux de croissance		
	Année de référence ^a	2005 ^b	2012 ^b	2020		2012- année de référence	2020- année de référence	2020-2005
CO ₂ d'origine énergétique	110,1	113,6	92,9	88,4	-0,3	-15,6	-19,7	-22,2
Autres GES	35,6	28,4	23,6	23,5	0,0	-33,7	-34,1	-17,4
Émissions totales de GES ^c	145,7	142,1	116,5	111,9	-0,3	-20,0	-23,2	-21,3
ETS (scope 2013-2020) ^d		66,7	46,3	43,9	-0,1			-34,2
non-ETS		75,3	70,2	68,0	-0,4			-9,8
Soutes internationales	16,4	28,5	23,7	25,9	1,8	44,2	57,5	-9,3
Dont transport aérien	3,1	3,5	4,1	2,9	-2,1	30,9	-5,0	-16,8

a. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de référence sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en avril 2014, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

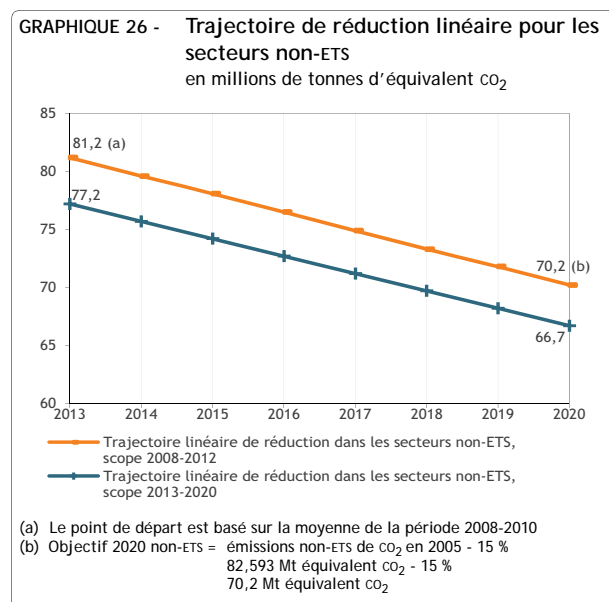
d. L'ETS scope 2008-2013 ne concerne que les émissions des installations qui sont reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, alors que l'ETS scope 2013-2020 couvre également les émissions de certains processus industriels.

5.4.2. Progrès réalisés par la Belgique par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du paquet Climat-Énergie

Les objectifs climatiques de l'UE pour 2020 constituent l'un des objectifs clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020). Pour 2020, l'Union européenne entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 20 %. L'objectif de réduction des émissions pour 2020 sera relevé à 30 % si un nouvel accord international est conclu à ce sujet.

L'objectif européen de baisse des émissions de gaz à effet de serre de 20 % sur la période 1990-2020 se décline en des objectifs différents selon que les secteurs participent au système européen d'échange de quotas d'émissions (les secteurs ETS)¹ ou non (secteurs non-ETS)². Ainsi, on vise, au niveau européen, une baisse de 21 % des émissions pour les secteurs ETS et de 10 % des émissions pour les secteurs non-ETS sur la période 2005-2020. Il convient de préciser que plus de la moitié des émissions ne relève pas du champ d'application du système d'échange de quotas d'émission et relève donc des secteurs non-ETS. En outre, l'Union européenne a défini des objectifs spécifiques pour chaque État membre dans le cadre de l' " Effort Sharing Decision " (ESD). En ce qui concerne la Belgique, l'objectif fixé à l'horizon 2020 pour les secteurs non-ETS est une baisse de 15 % des émissions.

Une trajectoire linéaire de réduction des émissions dans les secteurs non-ETS et prévoyant des objectifs annuels a été définie dans l'ESD. Cette trajectoire a comme point de départ l'année 2013. Le niveau de départ en 2013 correspond aux émissions moyennes de la période 2008-2010 (scope ETS 2008-2012) corrigées d'un facteur qui prend en compte l'évolution du scope (2008-2012 à 2013-2020)³. Le niveau final en 2020 correspond aux émissions de 2005 (" scope " 2008-2012) diminuées de 15 % et corrigées pour tenir compte de l'évolution d'un " scope " à l'autre. Le graphique suivant montre une première estimation de la trajectoire linéaire de réduction selon les régions, réalisée dans le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*⁴.



D'après les calculs des régions dans le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*⁵, l'objectif à atteindre pour 2020 en ce qui concerne les secteurs non-ETS serait de 66,7 Mt d'équivalent CO₂.

Selon les projections actuelles, les émissions des secteurs ETS en Belgique diminueraient de plus de 30 % en 2020 par rapport à 2005. D'ici 2020, les émissions des secteurs non-ETS diminueraient de près de 10 % par rapport à 2005 et représenteraient 68 Mt d'équivalent CO₂, soit un peu plus que l'objectif fixé.

L'évolution des émissions des secteurs non-ETS durant la période 2013-2020 correspondrait ainsi à la trajectoire linéaire de réduction à suivre pour atteindre l'objectif fixé, sauf en toute fin de période.

1. Les secteurs qui participeraient au système européen d'échange de quotas d'émission après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur de l'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier et de la pâte à papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.
2. Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non-résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.
3. L'ETS " scope " 2013-2020 comprend l'ETS " scope " 2008-2012 et donc l'ensemble des installations reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, ainsi que les émissions de certains processus industriels.
4. Pour une première estimation de cette trajectoire de réduction des émissions, voir *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Commission Nationale Climat, mars 2013, p.55.
5. Voir *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Commission Nationale Climat, mars 2013, p.55.

ENCADRÉ 5 - Quid après 2020 ?**Négociations européennes**

La Commission européenne prend de nouvelles mesures concernant la stratégie et la politique à adopter en matière climatique et énergétique à l'horizon 2030. Le 22 janvier 2014, la Commission européenne a présenté ses plans pour une série d'objectifs à atteindre pour 2030. Le paquet prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990, un objectif contraignant pour l'ensemble de l'UE d'au moins 27 % d'énergie renouvelable ainsi que quelques mesures devant garantir un système énergétique sûr et compétitif. La proposition a été discutée au Conseil européen en mars et doit encore être soumise au Parlement.

En 2011, la Commission a publié une feuille de route pour transformer l'UE en une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 : " Feuille de route 2050 ". La communication contient une feuille de route prévoyant des mesures possibles jusqu'en 2050. Ces mesures doivent permettre à l'UE de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport à 1990. La réduction visée devra être atteinte à l'intérieur même de l'UE, donc sans compensation sur le marché du carbone. La communication propose des étapes intermédiaires pour atteindre l'objectif fixé en 2050 et prévoit plusieurs scénarios.

Négociations internationales

Lors du Sommet sur le changement climatique qui s'est tenu à Doha fin 2012, un accord est intervenu in extremis sur une seconde période d'engagement de huit ans (2013-2020) dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ainsi, 37 pays industrialisés, dont les 27 États membres de l'UE, se sont engagés sur des objectifs chiffrés de réduction de l'ensemble de leurs émissions d'au moins 18 %. Actuellement, l'engagement de réduction des émissions dans le cadre du protocole de Kyoto ne concerne que les pays industrialisés.

Le dix-neuvième sommet international sur le changement climatique, organisé à Varsovie en novembre 2013 (COP19), a mené à une série de décisions qui forment les jalons d'un nouvel accord climatique global et contraignant pour la période postérieure à 2020. Cet accord devrait être approuvé en décembre 2015, à la Conférence de Paris (COP21) et entraîner des avancées significatives sur le plan de l'aide financière apportée à la lutte internationale contre le changement climatique. La vingtième Conférence des parties (COP20) qui s'est tenue à Lima en décembre 2014, a débouché quant à elle, et après des négociations ardues, sur le " Lima Call for Climate Action ". Ce " Call " comprend un programme de travail pour les négociations qui se tiendront lors de la Conférence de Paris.

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'État et de son contrôle. À la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGS, des *Perspectives démographiques de long terme*.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Short Term Update

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles
tél. : +32-2-5077311
fax : +32-2-5077373
e-mail : contact@plan.be
<http://www.plan.be>